



Concours de projets

LENS / CHRIST ROI

Extension de l'EMS

Rapport du Jury - mars 2017



COMMUNE D'
ICOGNE



COMMUNE DE
LENS



COMMUNE DE
CRANS-MONTANA



Concours de projets
LENS / CHRIST ROI
Extension de l'EMS

Rapport du Jury - mars 2017



COMMUNE D'
ICOGNE



COMMUNE DE
LENS



COMMUNE DE
CRANS-MONTANA

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par le foyer d'accueil de Lens-Icogne EMS le Christ-Roi, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de la santé publique et des bâtiments.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS

Généralités

L'EMS actuel contient 80 lits répartis dans 60 chambres. L'EMS souhaite s'agrandir afin d'accueillir 10 résidents supplémentaires.

De nouvelles chambres doivent être construites afin de supprimer les 20 chambres occupées par 2 à 3 résidents. 3 chambres de psychogériatrie (borgnes), qui s'ouvrent sur un séjour doivent être déplacées.

Au total 43 nouvelles chambres doivent être construites dont 15 dans une unité psycho-gériatrique en lien direct avec un jardin sécurisé. 2 lits de courts séjours doivent être prévus.

Organisation du bâtiment et possibilités d'utilisation des espaces actuels. Actuellement le bâtiment principal est organisé de la manière suivante :

Rez inférieur :

La chambre mortuaire, divers locaux ; archives, bureau et atelier technique (concierge), dépôt de produits d'entretien, de cuisine cafétéria, d'infirmerie, de lingerie, de chaises roulantes, cave à vin et minérales, local dévaloir, locaux techniques, chauffage, ventilation, citerne, transformateur. Ces locaux répondent aux besoins du bâtiment existant et partiellement aux besoins de l'extension.

Un dépôt supplémentaire pour les effets personnels doit être aménagé. La buanderie doit être agrandie

L'aménagement d'un bureau pour la cuisine, la préparation des repas à emporter, des repas visiteurs, l'aménagement d'un zone cuisine froide et l'agrandissement de l'économat nécessitent un agrandissement de la cuisine.

La salle à manger du rez inférieur et l'espace d'attente intitulé musée pourrait être affectés à un autre usage. Pour l'agrandissement de la cuisine la moitié de la salle à manger ainsi que l'espace d'attente pourraient être utilisés pour la cuisine Les vestiaires du personnel ne suffisent pas. Il serait plus opportun de créer des vestiaires suffisants avec les locaux WC et douche dans la nouvelle partie de la maison.

Une salle à manger - local de pause pour le personnel doit être aménagé.

Rez de chaussée :

Salle de pause infirmerie. Ce local peut être affecté à un autre usage.

La pharmacie, le local de soins, la salle de consultations et le bain assisté du rez répondent aux besoins du bâtiment existant et de l'extension.

Les chambres dans l'aile Nord 2 chambres à un lit et 2 chambres à 3 lits pourraient être utilisées pour les bureaux des responsables de soins.

La chambre à 1 lit tout au Nord devrait rester pour des situations exceptionnelles avec surveillance. La chapelle de 115 m² est sous utilisée, elle doit être repensée. Un lieu de recueillement de 20 m² qui puisse s'ouvrir sur la zone de séjour en cas de célébration importante, familles, fêtes serait suffisant.

La salle de bricolage de 75 m² est utilisée pour la gymnastique, bricolage, cuisine. Dès qu'il y a plusieurs personnes en chaise roulante l'espace est nécessaire.

Un local matériel et bureau d'animation en lien direct avec le local d'occupation doit être créé.

Un local de stockage pour les tables et les chaises de la salle à manger et du séjour commun doit être créé.

Du fait de l'aménagement de salles à manger dans les unités de vie, la salle à manger commune actuelle d'une surface d'environ 107 m² (environ 50 personnes) est suffisante pour l'ensemble de l'EMS existant + extension.

Le séjour - salon et le coin télévision d'une surface d'environ 180 m² (environ 90 personnes) est suffisant pour l'ensemble de l'EMS existant + extension.

La surface du 2^{ème} coin TV situé à l'Est de la réception peut être affectée à un autre usage.

Le local réception actuel répond aux besoins de l'EMS il contient 3 places de travail.

Le bureau de direction actuel est utilisé comme salle de réunions. 2 locaux attenants reliés par une porte permettraient une meilleure polyvalence d'usage (utilisation de salle de réunion indépendamment du bureau de direction).

Une salle de conférence et d'accueil pour les familles devraient être créée.

L'aile Ouest qui contient 3 bureaux, 5 chambres et un petit salon doit être réaménagée. Par exemple pour des bureaux pour l'animation, petites salles de rencontres pour les familles évtl. bureau intendante.

1^{er} étage :

Cet étage est destiné à l'accueil des personnes atteintes de démence. Il contient actuellement 2 offices de 18 et 23 m² ; un petit hall-séjour d'étage ; un bain assisté ; un local nettoyage ; un local linge sale ; un local linge propre ; une véranda ; 19 chambres de 14.5 à 23 m² avec des salles de bains d'environ 3 m², 1 studio 1 appartement de 2.5 pcs. Malgré les dimensions d'une partie des chambres et des salles de bain inférieures au programme cadre, ces locaux et les locaux de service (bain assisté, locaux à linge, local nettoyage) peuvent être maintenus dans leurs dimensions, seule une rénovation est prévue.

Les appartements (studio et 2.5 pcs) utilisés actuellement comme chambres à 2 lits peuvent être maintenus. Actuellement 3 chambres s'ouvrent à l'intérieur de la véranda cette situation doit être modifiée. Toutes les chambres doivent s'ouvrir sur l'extérieur, les surfaces des chambres qui donnent sur la véranda doivent être affectées à un autre usage.

Un local infirmière, un dépôt de matériel, un séjour et espace à manger d'étage doivent être aménagés.

2^{ème} étage :

Cet étage contient actuellement 1 salon bibliothèque de 18 m² ; un petit hall-séjour d'étage ; un bain assisté ; un bureau intendante ; un local linge sale ; un local linge propre ; 19 chambres de 14.5 à 23 m² avec des salles de bains d'environ 3 m², 1 appartement de 2.5 pcs.

Malgré les dimensions inférieures au programme cadre d'une partie des chambres et des salles de bain, ces locaux et les locaux de service (bain assisté, locaux à linge, local nettoyage) peuvent être maintenus dans leurs dimensions, seule une rénovation est prévue.

L'appartement de 2.5 pcs utilisé actuellement comme chambre à 2 lits peuvent être maintenus.

Le bureau intendante déplacé sa surface affectée à un autre usage.

Un local infirmière, un dépôt de matériel, un séjour et un espace à manger d'étage et doivent être aménagés. Une salle à manger - local de pause pour le personnel doit être aménagé.

3^{ème} étage

Cet étage contient actuellement 1 salon bibliothèque de 18 m² ; un bain assisté ; un salon de coiffure ; 7 chambres de 14.5 m² avec des salles de bains d'environ 3 m², 1 appartement de 2.5 pcs et des galetas.

Malgré les dimensions d'une partie des chambres et des salles de bain inférieures au programme cadre, ces locaux et les locaux de service (bain assisté, locaux à linge, local nettoyage) peuvent être maintenus dans leurs dimensions, seule une rénovation est prévue.

L'appartement de 2.5 pcs est utilisé actuellement comme chambre à 2 lits il peut être maintenu.

Le salon de coiffure doit être déplacé sa surface affectée à un autre usage. Un local infirmière, un dépôt de matériel, un séjour et un espace à manger d'étage et doivent être aménagés.

4^{ème} étage

Cet étage contient actuellement le dépôt animation bricolage et 1 appartement de 2.5 pcs utilisé par les stagiaires HES. La totalité de l'étage peut être affectée à un autre usage. Cet étage n'est pas accessible par ascenseur.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 et un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au présent concours implique pour le Maître de l'ouvrage, le Jury et les concurrents l'acceptation des clauses du «programme des locaux», des réponses aux questions, ainsi que du règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Les droits d'auteurs sur les projets restent propriété des participants. Les documents (plans et maquettes) des projets primés et mentionnés deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Les plans et maquettes des autres projets seront repris par leurs auteurs. En cas de dégâts dus à un accident ou à de la malveillance, aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée à rencontre de l'organisateur.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlement susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142): les concours se déroulent dans l'anonymat. Le maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Les décisions relevant de l'appréciation du Jury sont sans appel.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

- Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :
- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse.
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

LANGUE

La langue officielle de la procédure est le français.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et **ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion**, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui forment une société simple ou une société en nom collectif doivent être associés les uns avec les autres depuis un an au moins. S'ils forment une société à personnalité juridique, celle-ci doit être inscrite au Registre du commerce depuis un an au moins. Dans l'un ou l'autre de ces cas, aucun des architectes, respectivement des ingénieurs civils, de telles sociétés ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. L'un des architectes, respectivement l'un des ingénieurs civils, au moins doit remplir les conditions de participation.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président :

- M. Philippe Venetz, Architecte cantonal

Membres non-prof. :

- M. David Bagnoud, Président du Conseil de Fondation

- Mme Bettina Ramseier Rey, Directrice

- M. Jean-Pierre Gunter, Vice-Président du Conseil de Fondation

Membres prof. :

- Marco Bakker, Architecte Lausanne

- Alexandre Clerc, Architecte Fribourg

- Miguel Femández Ruiz, Dr es Sciences/ingénieur civil UPM à Ecublens

Suppléants non-prof.:

- M. Jean-Claude Savoy, Membre du Conseil de Fondation

Suppléants prof. :

- Laurent Mayoraz, Architecte SBMA

Experts :

- Amélie Reymond, Ingénieur au service de la santé

- Carole Savoy, Infirmière cheffe

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 56 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 11 novembre 2016.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et, pour les questions de distances aux limites, par les responsables concernés de la commune. Il a porté sur les points suivants:

Point 1 délai de rendu

Tous les projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le jeudi 19 janvier 2017, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2 respect du périmètre

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition à part le projet N° 3 Pico qui plante quelques places de parc hors périmètre.

Point 3 respect des prescriptions officielles

Les projets suivants ne respectent pas l'alignement sur la route communale :

N° 4 Home sweet home

N° 24 Saillies

N° 35 Kaa

Le projet N° 28 «vers la montagne.....mille yeux» ne respecte pas la distance à la limite Est.

Les autres projets respectent les prescriptions officielles.

Point 4 programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets ci-après.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5 valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les mardi 14 et mercredi 15 février 2017.

M. Jean-Claude Savoy, n'a pas participé au jugement.

M. David Bagnoud n'a pas participé aux délibérations du mercredi matin.

Les autres membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b de la norme SIA 142, décide d'exclure de la répartition des prix les projets suivants :

- N° 4 Home sweet home
- N° 24 Saillies
- N° 28 «vers la montagne mille yeux»
- N° 35 Kaa

ANALYSE DU SITE ET DU BATIMENT EXISTANT

La colline du Christ Roi s'avance en un promontoire qui domine la vallée du Rhône. L'EMS construit sur le chemin qui relie le village à la colline profite de cette situation privilégiée.

Occupant une position dominante à quelques centaines de mètres du centre du village, le bâtiment dispose à l'Ouest d'un lieu de repos et de promenade des résidents. Au Nord à l'ombre, l'espace aménagé près de l'entrée est utilisé comme lieu de détente extérieur en été en cas de fortes chaleurs. A l'Est une colline surplombe l'EMS et offre une vue exceptionnelle sur 360° On y accède par un chemin qui permet des promenades plus longues et plus «sportives». Au Sud de par la forte déclivité du terrain, le bâtiment surplombe les habitations du bas du village, les terrasses et balcons bénéficient d'une vue imprenable sur les alpes Valaisannes.

L'EMS existant est constitué d'un volume principal en forme de deux grands chalets juxtaposés contenant les chambres, les locaux de jour, l'administration, les locaux de soins, de services et d'un volume annexe qui contient la chapelle. Les principales difficultés de ce concours étaient de placer un nouveau volume de plus de 40 chambres en liaison directe avec le bâtiment existant sans dénaturer le site ni diminuer la qualité des espaces extérieurs d'ouverture et de vue actuelles.

La nécessité d'adapter le bâtiment à l'évolution du mode de prise en charge des résidents, de le mettre aux normes parasismiques et énergie en vigueur, la contrainte d'une intervention dans une institution en exploitation étaient des éléments qui rendaient la recherche de solutions cohérentes et économiquement acceptables particulièrement difficiles.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Lors de la visite des lieux, le jury a relevé la qualité du site, du bâtiment existant et la difficulté à proposer une extension cohérente. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des architectes. Il relève que les 37 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités exprimées dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâtiment existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

- N° 4 Home sweet home
- N° 5 Denise
- N° 8 Là-haut sur la colline
- N° 10 Lev
- N° 14 Charlotte
- N° 15 Rose
- N° 16 Bien chez soi
- N° 17 Téléscope sur le Rhône
- N° 20 Bli... Bla... Blo...
- N° 21 Continuum
- N° 23 Le 2 soeurs Emery
- N° 24 Saillies
- N° 25 St pierre aux liens
- N° 27 Tournesol
- N° 29 Eventail
- N° 31 Hospice
- N° 33 Colline
- N° 36 Sirumba

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport de l'extension proposée au site, au bâtiment existant ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet. Les projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 Dimanche au soleil
- N° 2 Silhouette
- N° 3 Pico
- N° 9 Fenêtre sur cour
- N° 11 Fer de Lens
- N° 12 Monter en haut dessus, descendre en bas dessous
- N° 13 Irina
- N° 18 San junipero
- N° 28 Vers la montagne... mille yeux
- N° 30 Une colline, un jardin
- N° 32 Schtöckr
- N° 34 Le foyer
- N° 37 Vie

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 105'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet	Devise	Montant	
1 ^{er} rang - 1 ^{er} prix	N° 26	La Ficelle	35'000.00	
2 ^{ème} rang - 2 ^{ème} prix	N° 7	Sous un toit	25'000.00	
3 ^{ème} rang - 3 ^{ème} prix	N° 6	C'est en dessous que ça se passe	18'000.00	
4 ^{ème} rang - 4 ^{ème} prix	N° 22	La barbe joyeuse	13'000.00	
5 ^{ème} rang - 5 ^{ème} prix	N° 19	Le dahu	10'000.00	
6 ^{ème} rang - 1 ^{ère} mention	N° 35	Kaa	4'000.00	

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, **A L'UNANIMITÉ**
décide d'attribuer le premier prix au projet ;

n° 26 " LA FICELLE " "

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa
réalisation.

Sierre, le 15 février 2017

Philippe Venetz



David Bagnoud



Bettina Ramseier Rey



Marco Bakker



Alexandre Clerc



Miguel Fernández Ruiz



Jean-Pierre Gunter



Jean-Claude Savoy



Amélie Reymond



Carole Savoy Foures



Laurent Mayoraz



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et d'intervention sur le bâtiment existant de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 26 " La ficelle " ; la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au bâtiment existant, au site, et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2014).

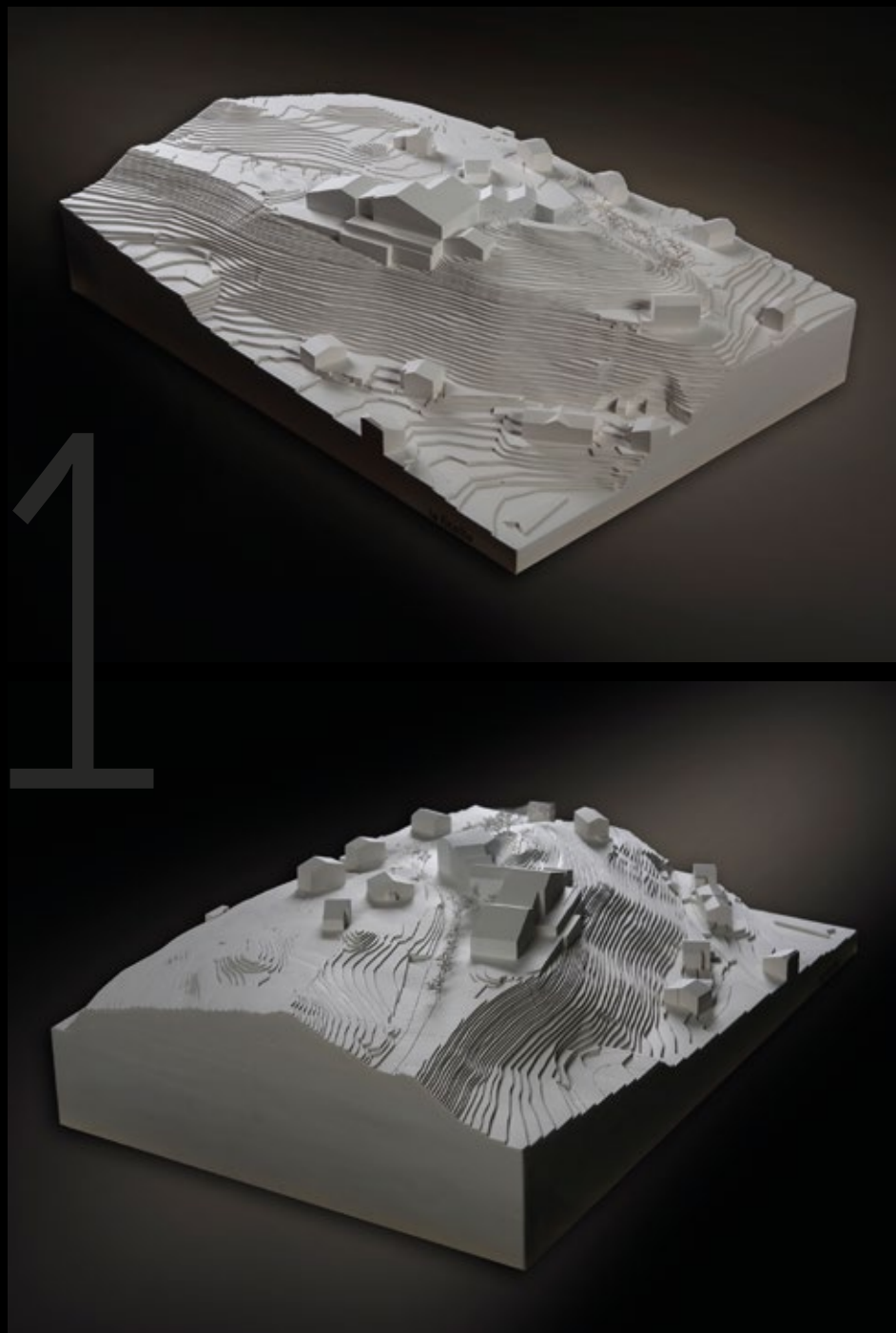
Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

Le mercredi 15 mars à 18 heures, au foyer du Christ Roi

Les projets seront exposés jusqu'au 25 mars, dans le foyer et à la chapelle.
Entrée libre, tous les jours de 9h à 18h.



1^{er} rang - 1^{er} prix	N° 26	La Ficelle	CHF 35'000.-
Auteur / Architecte	Eido architectes, ateliers d'architectures espaces & environnement 2022 Bevaix		
Collaborateurs	David Eichenberger, Diego Dos Santos, Jean-Luc Rime, Pascal Perroulaz		
Auteur / Ingénieur	Ingeni SA Fribourg 1700 Fribourg		
Collaborateurs	Cédric Humberset, Ana Spasojevic		

Le projet reprend en finesse la structure du tissu urbain du centre du village de Lens. Les dimensions, géométries et expressions des constructions du village sont prises en considération pour créer une articulation, une promenade accompagnée, fort intéressante avec des corps de différentes tailles entre le centre du village et l'entrée de l'institution qu'est le Christ roi. La modestie de l'intervention surprend par la générosité des espaces vides qu'elle crée.

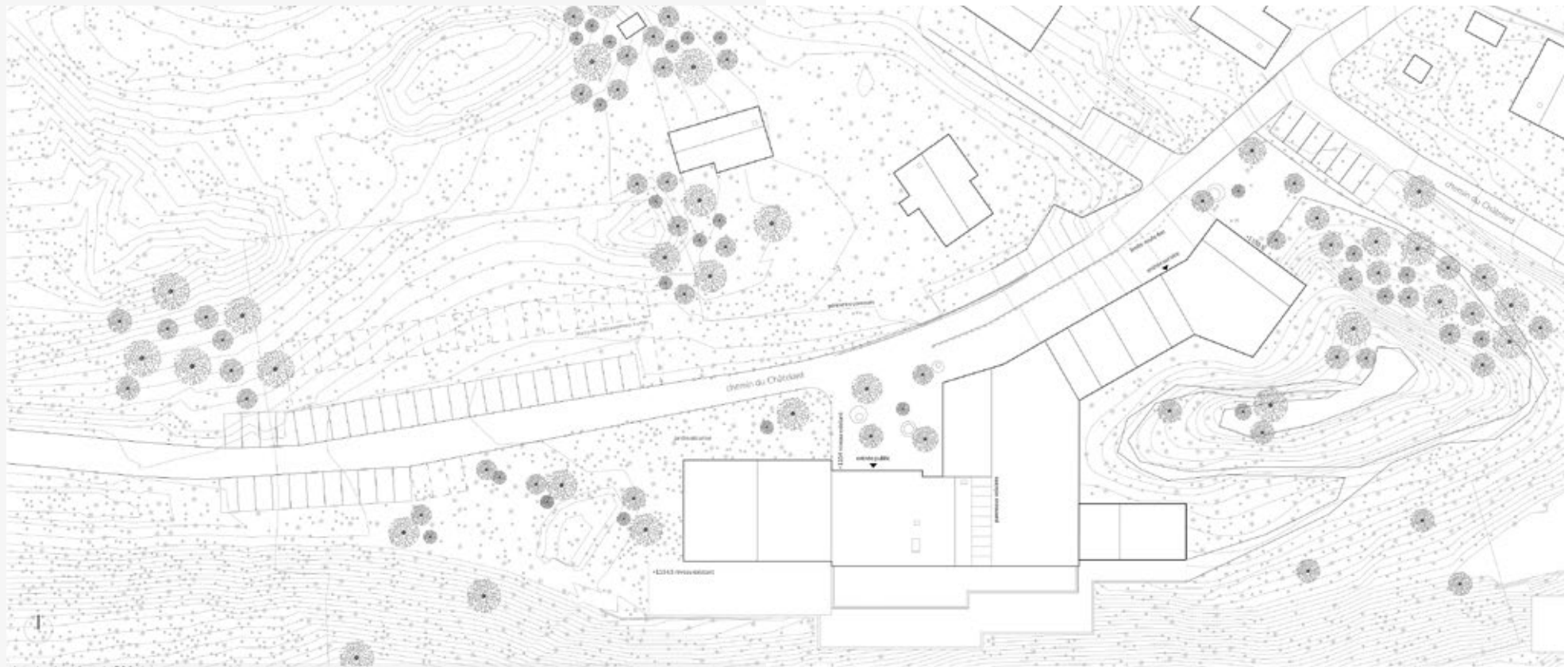
Le complexe des bâtiments existants, qui conserve l'entrée principale, reste le point de référence et l'intervention se comprend comme son annexe. La silhouette et la volumétrie de l'ensemble devient un assemblage d'éléments à échelle domestique. La ficelle est en quelque sorte un fil de petites maisons qui s'adosse et s'intègre en interaction subtil avec le contexte. La colline est entourée côté nord d'une manière intime et précieuse par les nouveaux bâtiments, elle appartient dès lors clairement à l'EMS le Christ roi. Comme la rampe de livraison existante au nord trouble fortement la sérénité de l'accès, l'intervention de la ficelle la comble et redonne à la promenade vers l'entrée sa dignité.

La coupe transversale de l'annexe, avec changement d'orientation des espaces de distribution entre côté nord et côté sud démontre le raffinement des relations avec l'extérieur.

Au rez de chaussée, les locaux communs sont un prolongement du jardin. Dans les étages le couloir, délicatement proportionné, offre une vue vers le village. Les chambres, en surplomb, vers le jardin au sud. L'universalité et la diversité des chambres démontrent une grande flexibilité d'usage qui permet d'imaginer, au fil du temps différentes possibilités d'occupation des unités. Les chambres regroupées en paires symétriques créent des espaces d'entrée généreux et rythment la longueur des couloirs en une succession de lieux de séjour de qualité.

La matérialisation de l'annexe avec la façade légère en bois confirme la volonté de l'auteur de se rapprocher de la typologie des maisons d'habitation du village en mêléze.

Projet caractérisé par la construction d'un nouveau volume avec une structure porteuse simple et efficace, tant pour la reprise des charges verticales que horizontales. Le phasage pour la construction est clair et optimisé. Le concept parasismique est adapté, profitant de la synergie qu'offre la construction d'un nouveau bâtiment pour stabiliser les bâtiments existants minimisant ainsi les renforcements à effectuer sur la structure existante. Dans le développement du projet, le concept de colonnes entre cloisons pourrait être optimisé. L'épaisseur des colonnes actuelles est insuffisante et leur développement comme murs (complets ou partiels) semble plus adaptée. Le volume du projet est inférieur à la moyenne des volumes construits.



plan de situation, 1/500

LA FICELLE

Le bâtiment se situe à deux pas du centre du village de Lens au sommet d'une crête. Il est orienté Nord-Sud et jouit d'une relation visuelle sur les deux vallées.

La création du bâtiment de la fondation Arnaud a renforcé l'attractivité culturelle du village. Ainsi les visiteurs peuvent actuellement rejoindre à pied le Christ-Roi en passant devant le Musée Le Grand Lens, L'église Saint-Pierre-aux-Liens et les restaurants du village. Cette rue est empruntée quotidiennement par des marcheurs, visiteurs, sportifs ou cyclistes.

L'extension se développe sur le long de cet axe. Elle cherche à recomposer le tissu bâti tout en créant de nouvelles interactions avec son contexte. La volumétrie de l'extension se veut minimale afin de favoriser son intégration. L'extrémité de l'extension orientée vers le village offre une nouvelle relation. En effet, les résidents du home sont pour la plus part originaires de la région et il nous paraissait essentiel de maintenir ce lien. La revalorisation de la colline permettra d'amener de la vie proche de l'établissement et offrira une belle option de balade aux usagers du home ainsi qu'aux promeneurs.

Notre parti cherche à remettre en valeur le bâtiment existant par son extension. La typologie existante se formait d'un couloir sans réel espace de vie et sans générosité. Nous avons cherché à embellir l'existant par notre nouvelle intervention. Pour ce faire, la rue intérieure se dilate afin de créer des nouveaux espaces de vies dans l'extension ainsi que dans l'existant. Celle-ci permettra aux usagers de facilement s'approprier les nouveaux espaces à leur disposition. La partie existante se voit enrichie par cette intervention et donnera une lecture homogène à l'ensemble.



une maison contre village - d'après vue



un paysage de toit



dessin raccardi, lens, 2014, artiste: Mathieu Bonvin



Concept d'origine Villa Notre-Dame, Claude Etienne



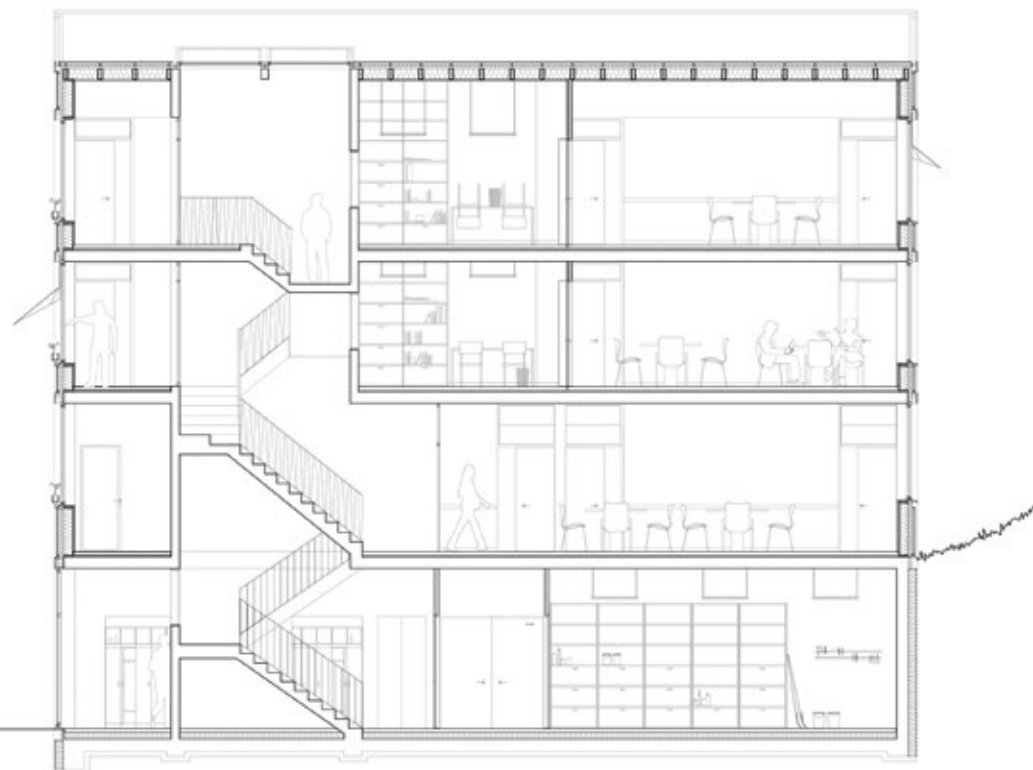
- Composition toiture
1. tuile plate
 2. latte à talus, sect. 2.4x2.4cm
 3. contre-lattage, ép. 3cm
 4. sous-couvertant
 5. panneau fibre de bois, ép. 4cm
 6. chevron-escalier, sect. 10x20cm
+ isolation fibre de bois, ép. 20cm
 7. pare-vapeur
 8. vide technique, ép. 2.5cm
 9. panneau 3/6x, ép. 2.7cm
 10. finition

- Composition façade
1. lames bois, ép. 2cm
 2. lambeaux horizontaux, ép. 2.4cm
 3. vide de ventilation, ép. 3.8cm
 4. panneau fibre de bois, ép. 4cm
 5. montant bois, sect. 4x11cm
+ isolation fibre de bois, ép. 18cm
 6. panneau mb peinture, ép. 2.7cm
 7. vide technique, ép. 2.5cm
 8. panneau 3/6x, ép. 2.7cm
 9. finition

- Composition dalle
1. parquet bois massif, ép. 1.5cm
 2. chape ciment, 8cm
 3. isolation, 2cm
 4. dalle BA 20 cm

- Composition mur sous-sol
1. plaque fibré, ép. 2cm
 2. étanchéité bitumeuse
 3. isolation extrudé, ép. 20cm
 4. étanchéité bitumeuse
 5. mur béton armé, ép. 24cm

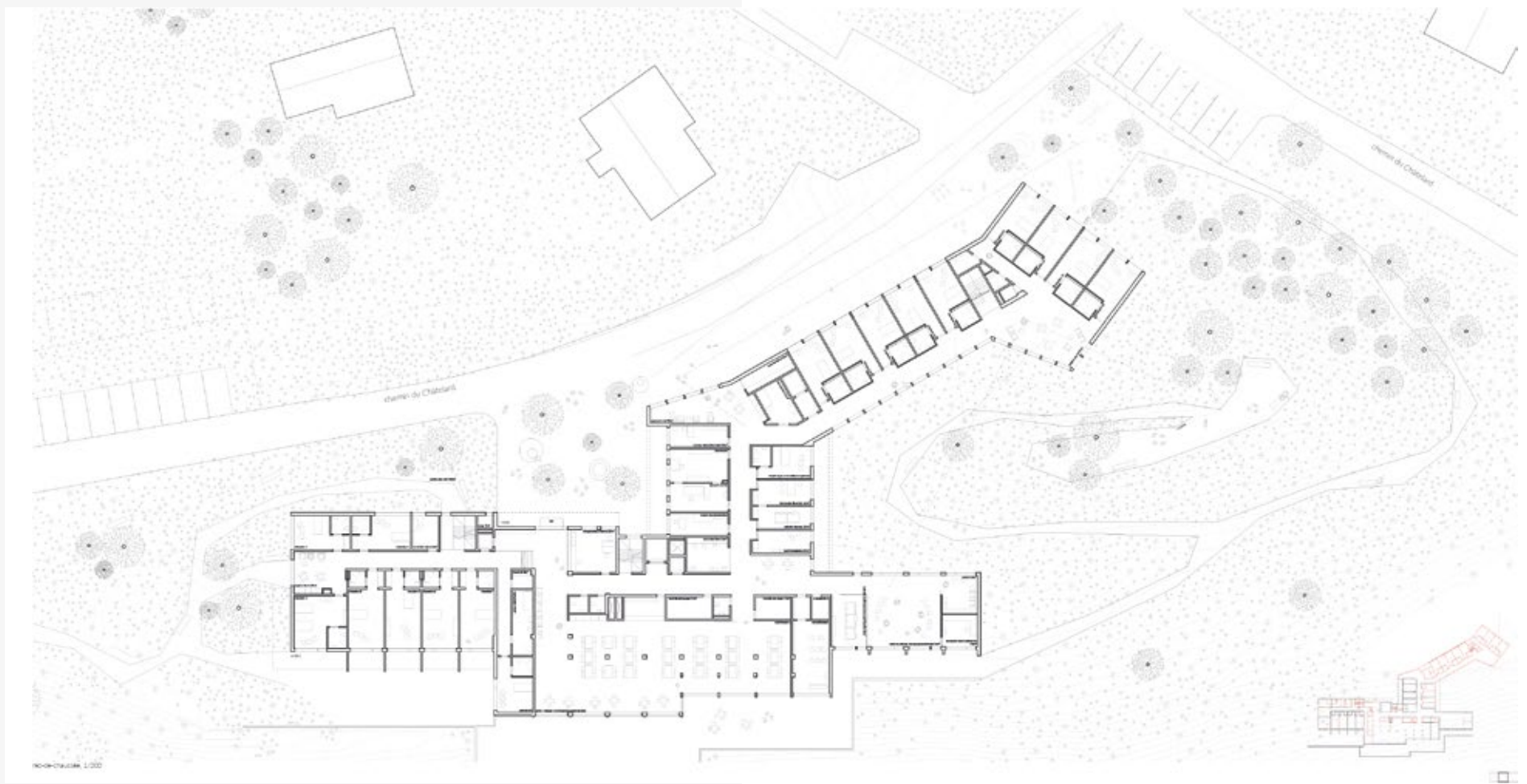
coupe circulation verticale, 1/50

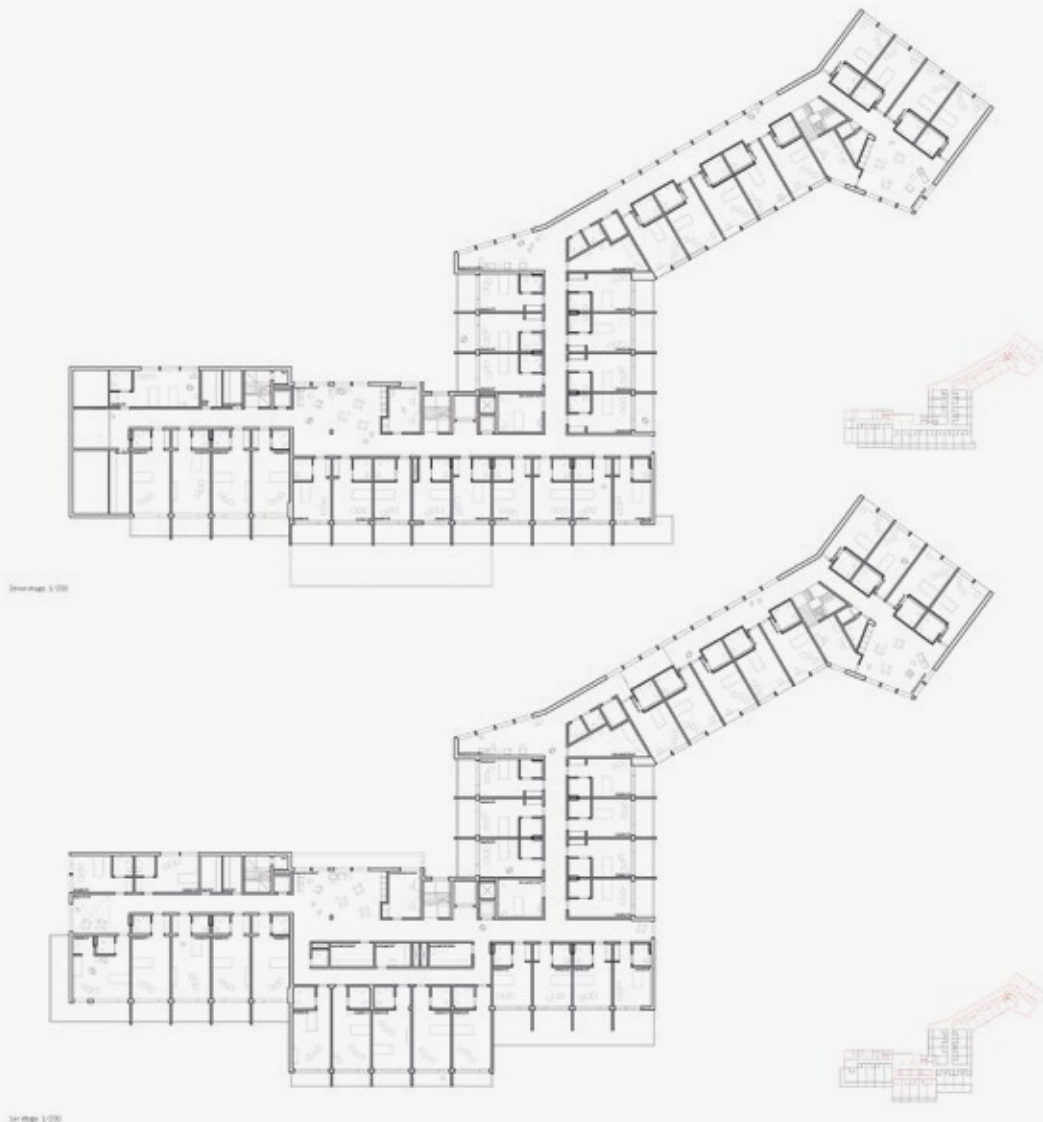


La nouvelle circulation est plus généreuse que le couloir existant, pour que les habitants puissent s'approprier les espaces devant leur chambre avec des objets personnels ou s'asseoir sur la banquette de fenêtre, bavarder avec le voisin en regardant les magnifiques paysages Alpains.

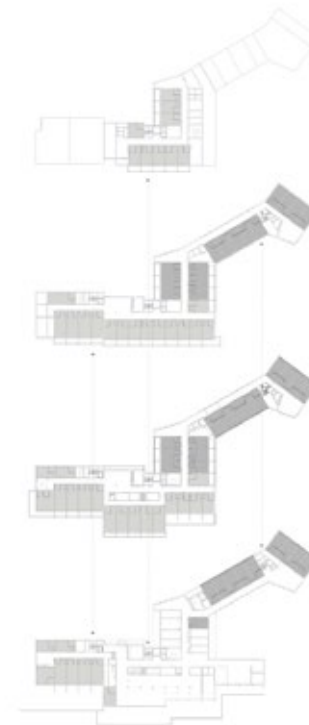
Une niche en bois vient offrir une hiérarchie à l'entrée des chambres, un vitrage en dessus de la porte en bois vient illuminer le hall d'entrée, on découvre alors l'espace de chambre généreusement éclairé. Le jeu des contrecœurs permet une utilisation variée de l'espace tout en dynamisant la façade. Le bâtiment existant disposant actuellement de nombreuses chambres avec balcons difficilement utilisables (p.ex. les unités de psychogériatrie), notre extension cherche de préférence à mettre en valeur les espaces communs et la colline extérieure.

Le langage du corps existant se compose des lignes horizontales des balcons et des verticales des porteurs structurant la typologie et la façade. Il s'agit pour nous de reprendre cette expression tout en cherchant à la mettre en relation avec l'architecture régionale du village. Une recherche approfondie sur les éléments qui composent les habitations des régions environnantes et des références plus historiques nous ont amené à cette façade bois. L'alliance des parois en crépi, des plafonds en béton apparent et du bois de mélèze pour les doublages, est familier aux habitants de la région. La façade cherche à donner une expression individuelle aux chambres tout en donnant la lecture d'un ensemble.





vue intérieur - espace de vie du rez-de-chaussée



UNITES DE VIE

Le projet cherche à offrir une grande flexibilité dans la partition des unités. Le home sera desservi par 2 nouveaux noyaux de circulation afin de répondre aux normes actuelles. Nous avons créé un espace de vie supplémentaire dans l'existant afin de redonner de la générosité à cette partie. L'extension vient compléter le programme tout en gardant une lecture typologique unitaire du bâtiment.

Au rez-de-chaussée, les chambres remaniées pourraient facilement être ajoutées à l'unité de psychogériatrie existant au premier étage. A l'avenir, il sera également envisageable d'offrir de nouveaux services tels que des séjours de courtes durées grâce à cette unité au rez-de-chaussée.

Les niveaux +1, +2 et +3 sont chacun composés autour d'une colonne vertébrale qui relie les différents espaces de vie. Ces espaces communs, à l'image d'une rue villageoise, traversent de part en part le bâtiment. Ils sont de tailles et d'usages différents afin d'améliorer la relation entre les habitants.



STRUCTURE PORTEUSE

Nouveau bâtiment :

Le nouveau bâtiment est réalisé en béton armé traditionnel, tant pour les piliers que les murs et dalles. Les éléments verticaux se superposent à l'exception des murs de séparation des chambres qui se transforment en voile au rez supérieur pour libérer le rez inférieur. En fonction de l'évolution du projet, ces voiles pourraient se transformer en murs.

Bâtiment existant :

Les interventions se limitent à la réalisation des nouvelles circulations verticales, tant les cages d'escaliers que les ascenseurs.

PRINCIPE DE STABILISATION

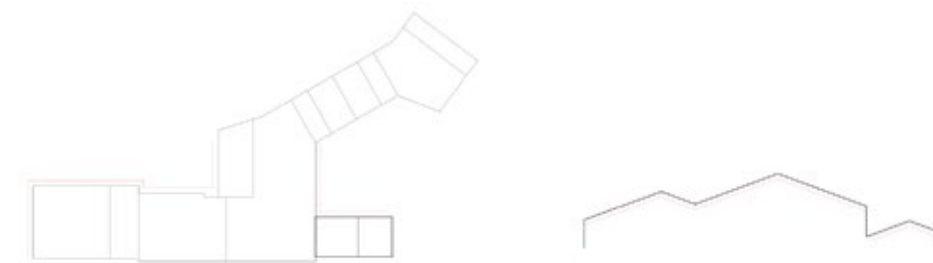
Nouveau bâtiment

Le nouveau bâtiment dispose des murs de refends en béton armé en suffisance tant pour garantir de manière efficace la descente de charge que la stabilisation générale du bâtiment.

Bâtiment existant :

Selon le rapport préliminaire du bureau Barras, le bâtiment existant présente un déficit en termes de résistance parasismique qu'il s'agit de palier. La méthode de renforcement se ferait de deux manières différentes.

La première en remplaçant les deux noyaux existants de circulations verticales en réalisant deux nouveaux qui seront cependant dimensionnés de manière à reprendre les efforts horizontaux. Ces nouveaux murs en béton armé seront continus du sous-sol aux étages. Suivant les résultats détaillés de la vérification parasismique, des murs supplémentaires en béton armé peuvent être envisagés en lieu et place des murs intérieurs existants en maçonnerie. Il s'agira également de vérifier si les dalles sont véritablement continues ou s'il existe un joint de dilatation entre les bâtiments existants. Dans ce dernier cas, il sera nécessaire de solidariser les dalles et de vérifier la résistance des doubles murs porteurs. Dans le cas où le contrôle de la vérification parasismique démontre encore un déficit de sécurité, la seconde manière est d'utiliser la nouvelle construction contiguë, dont plusieurs murs de refends en béton armé serviront à la reprise globale des efforts engendrés par un séisme.



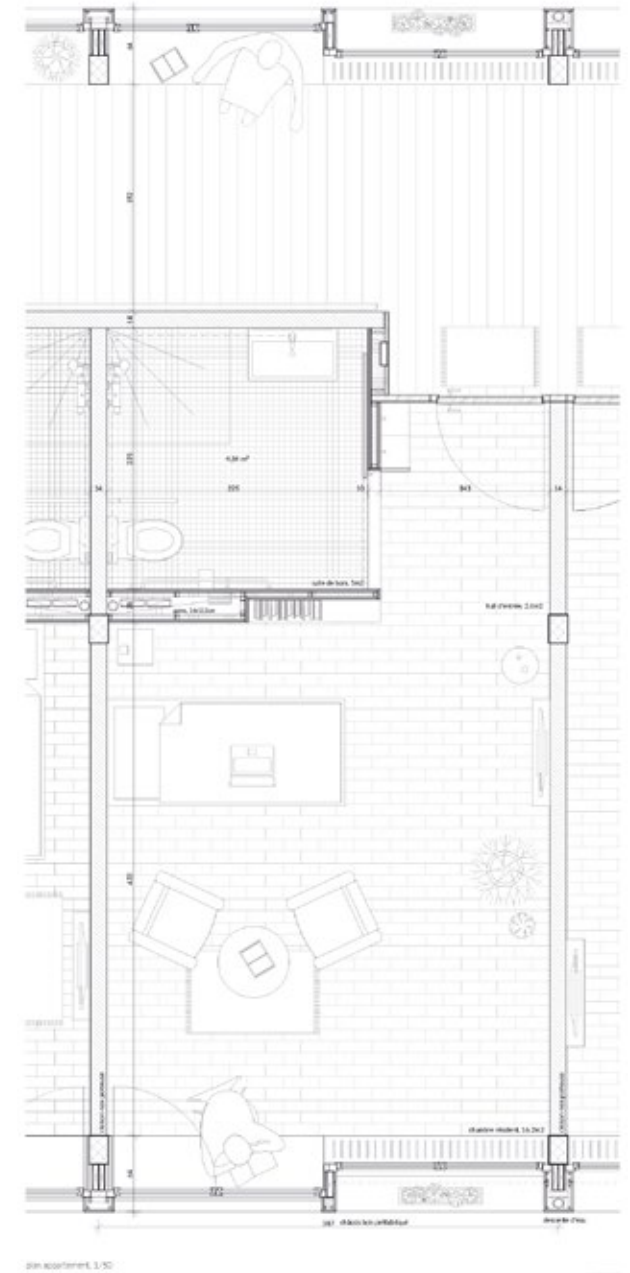
THERMIQUE

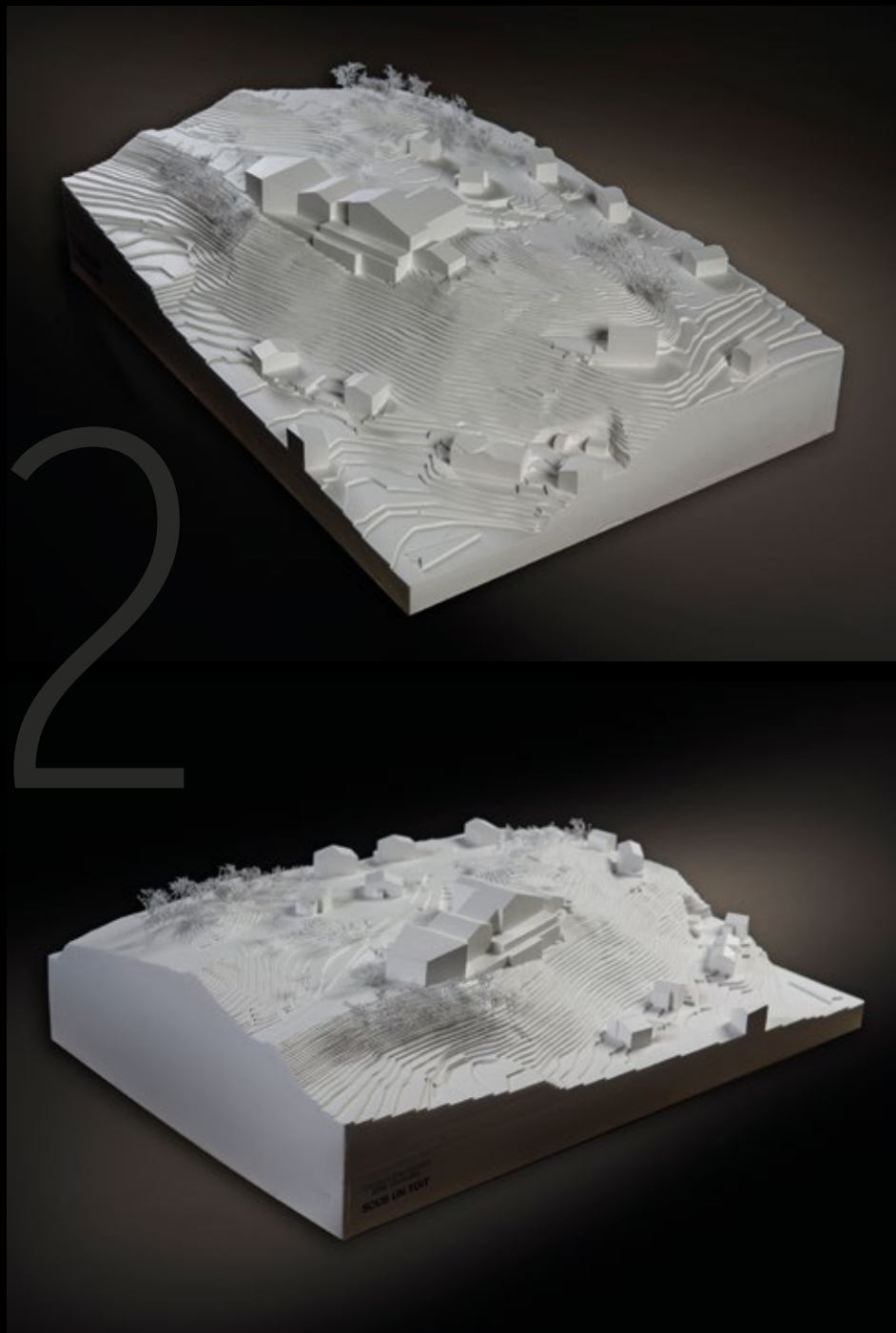
L'extension du bâtiment ainsi que les façades Nord et Est de l'existant seront rénovées afin de garantir une enveloppe thermique de qualité sur les faces moins exposées.

La façade Sud étant composée en grande partie de vitrages, un assainissement des ouvertures sera suffisant pour apporter un meilleur confort aux usagers du home.

Dans le sous-sol, les espaces non chauffés devraient être isolés au niveau du plafond afin d'éviter de trop grandes pertes thermiques.

Une étude plus approfondie devra être faite sur la toiture pour optimiser au mieux cette grande surface. Les panneaux solaires installés sur le toit viendront compléter la nouvelle installation de production de chaleur du bâtiment tel que précisé dans la donnée.





2^{ème} rang - 2^{ème} prix N° 7

Sous un toit

CHF 25'000.-

Auteur / Architecte Esposito Javet architecte EPFL SIA FAS
1003 Lausanne

Collaborateurs Claudia Award, Constance Beer, Irina Blajev, Fabiana Franco, Ruben Sousa, Sylvia Strzelczyk,
Joana Varela

Auteur / Ingénieur Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA
1095 Lutry

Collaborateurs Xavier Chenevart, Jpselin Palaz, Raphaël Dauphin, Giran Mitrovic, Trachagini Kandiah,

L'auteur du projet reconnaît la forte déclivité au Sud comme un élément déterminant de l'organisation linéaire de l'EMS et la colline à l'Est du site comme un élément fort du site qui justifie le retournement de la dernière aile du bâtiment existant.

Il propose, dès lors, l'implantation de l'agrandissement de l'aile située sur la partie Ouest du terrain dans la continuité de l'organisation existante, sur l'une des seules parties planes du site. L'homogénéité du nouveau complexe est appréciée par le jury.

Les chambres sont réparties sur le pourtour du bâtiment pour profiter du panorama sur 360° degrés et permettent ainsi une déambulation aisée dans les espaces de circulation situés autour du noyau de service. La différence de niveau au rez-de-chaussée entre cette nouvelle aile transformée et l'espace d'entrée est conservée mais une rampe permet l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'espace d'entrée existant est remanié afin d'offrir une plus grande fluidité entre l'intérieur et l'extérieur de l'EMS. L'administration est déplacée dans l'aile Nord du bâtiment existant alors que la chapelle est aménagée en salle à manger commune.

L'unité de psychogériatrie d'une capacité de 17 lits est organisée au rez-de-chaussée avec une liaison directe sur le jardin thérapeutique, en bordure du chemin du Châtelard. Les unités de gériatrie sont réparties en 4 unités de 15 à 17 lits et une unité existante de 9 lits sous les toits. L'organisation de la chambre type est simple et permet la disposition du lit dans les deux sens, cependant la position du lavabo ne convainc pas les utilisateurs.

Ce projet interroge sur la pertinence, dans son concept, de conserver la partie de l'aile Ouest, tout en subissant tant la différence de niveau existante avec l'espace d'entrée, que le couloir comme espace d'entrée de l'unité de psychogériatrie au rez-de-chaussée. La rampe ne parvient pas à aménager cet espace de transition nécessaire entre l'espace d'entrée et l'unité de soins.

L'implantation du projet pose également la question de la perte de l'un des seuls espaces extérieurs plats, sur sols, autour de l'EMS existant. L'organisation du parking extérieur dans la pente n'est pas convaincante. Le projet ne cherche pas le mimétisme avec le bâtiment existant, mais cherche un dialogue tant pas le traitement de sa toiture que par les différentes articulations de sa volumétrie, ce qui est apprécié par le jury. Le projet se situe dans la moyenne inférieure des volumes construits. La proposition d'un nouveau volume à l'ouest sert également au contreventement de l'ensemble. Le système porteur est efficace et adapté à la géométrie en plan du bâtiment pour la reprise des charges verticales, permettant également de minimiser les interventions requises dans la structure existante pour son renforcement parasismique. Le phasage constructif est correctement étudié et adapté à l'exploitation du bâtiment pendant les travaux.

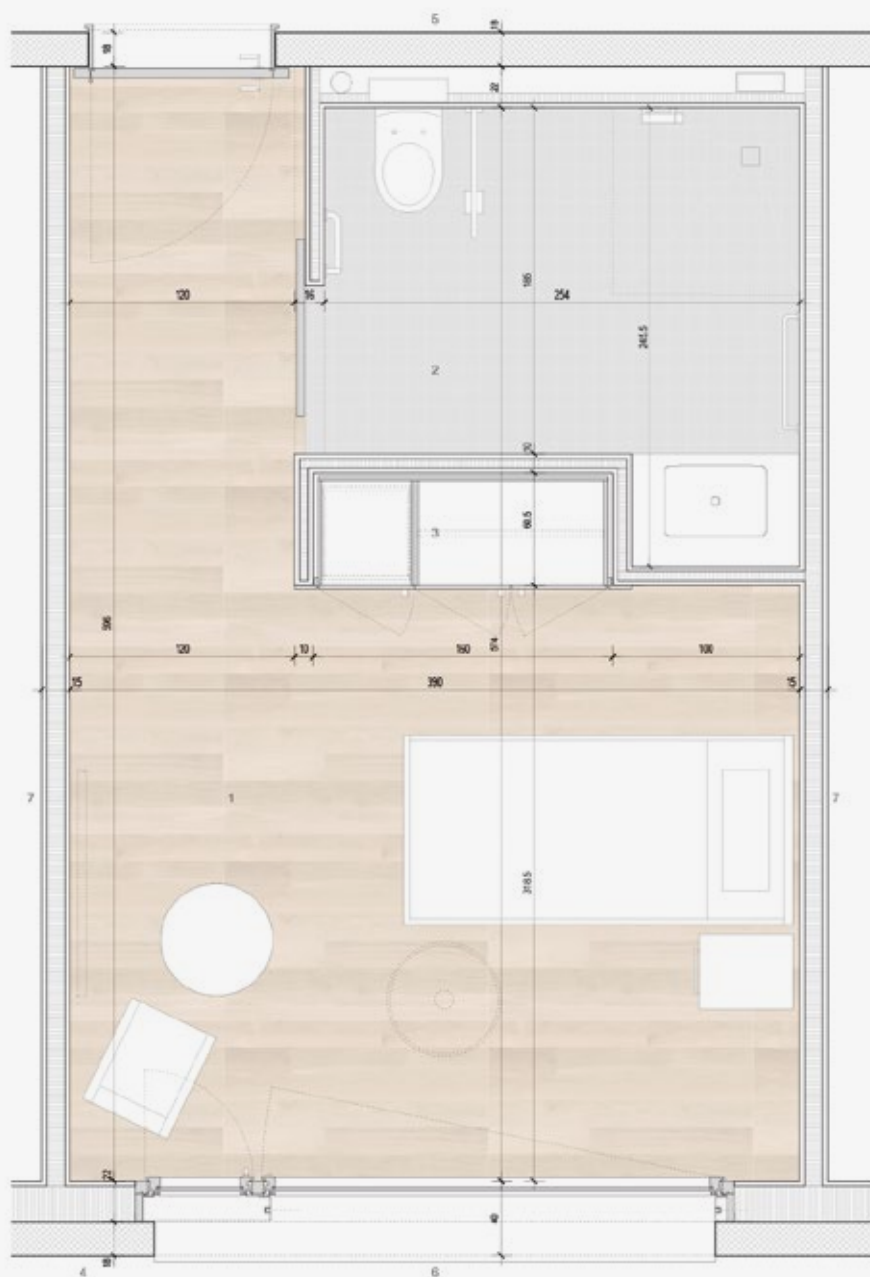


SOUS UN TOIT

L'EMS Christ-Roi se situe au sud-est du vieux village de Lens, sur une crête linéaire dominant avantagement la vallée du Rhône et les Alpes méridionales. L'entrée actuelle de l'EMS se trouve au nord en partie arrière, depuis le chemin du Châtelard. Une forte déclivité côté sud empêche toute extension en aval et est sans doute à l'origine de l'organisation linéaire de l'EMS dans sa configuration actuelle. La présence d'une importante colline à l'est a induit le retournement de l'aile est vers le nord et rend difficile une extension importante du côté est. L'EMS est relié au centre du village et à l'église par le chemin du Châtelard de manière directe pour les piétons et les 2 roues. Les accès véhicules sont détournés par le chemin du Dailly qui fait une boucle par le sud pour atteindre le parking situé au nord-ouest du bâtiment.

Lecture critique de l'organisation actuelle du bâtiment et projet pour y remédier L'entrée principale est placée en position centrale, permettant d'arriver dans un espace de vie important et de rejoindre ensuite les liaisons verticales qui permettent d'accéder aux espaces plus privés et aux chambres des étages. L'emplacement du sas actuel d'entrée, coincé entre deux murs dans un coin du plan, de la réception cachée par un mur ou de l'espace cafétéria atteignable en contournant un bloc de service n'est pas optimal. Ce compartimentage rend peu fluide l'accessibilité des différentes parties communautaires. Nous proposons de modifier cette disposition en décalant l'entrée vers l'est pour arriver au cœur de l'espace commun, avec vue immédiate sur l'espace accueil/cafeteria et plus loin sur la Vallée au travers des grandes baies vitrées. La réception se situe en face de l'entrée dans un îlot central de service. Celle-ci peut ainsi également fonctionner comme bar à café et marquer de manière conviviale cet espace. Ce dernier se prolonge également à l'extérieur sur la grande terrasse qui plonge sur la Vallée. A droite un fois passé l'entrée, une rampe et un escalier permettent de rejoindre facilement l'aile ouest transformée. A gauche, on accède à l'aile est qui est maintenue pratiquement telle quelle dans son fonctionnement, hormis la réorganisation du rez-de-chaussée, et dans les étages la création des séjours d'unité. Les locaux communs au sud du noyau central sont réorganisés pour accueillir le programme : espace télévision, espace lecture, local d'occupation et prise en charge para-médicale, en permettant des séparations mobiles entre les espaces. A l'est, la chapelle étant devenue trop grande, elle est transformée avec peu de moyen pour accueillir la salle à manger des pensionnaires.

Les repas produits dans la cuisine à l'étage inférieur sont acheminés avec des chariots à bacs bain-marie par les ascenseurs existants et assurent ainsi la liaison chaude de manière plus aisée qu'avec le passe-plat actuel. Il en est de même pour servir les pensionnaires qui resteraient dans les étages.



- 1 chambre 16.5 m²
sol : parquet
parois/plafond : peintures
pose en bois plaqué chêne
lit médicale
télévision fixé au mur
plateforme
- 2 sanitaire 5.3 m²
sol/parois : carrelage
plafond : peintures hydrophobe
pose coulissante en bois
douche italienne sans seuil
lavabo en conan
cuvette avec bords d'appui
- 3 placard incasé 160 x 60 cm
avec penderie et tiroirs
en MDF peint
- 4 mur extérieur :
béton désactivé
isolation thermique
placo-plâtre
- 5 mur porteur :
béton armé
- 6 fenêtres en bois-métal
1 vantail de ventilation
avec volet persiane en
métal et 1 battant-fixe
avec store en toile
- 7 parois :
placo-plâtre



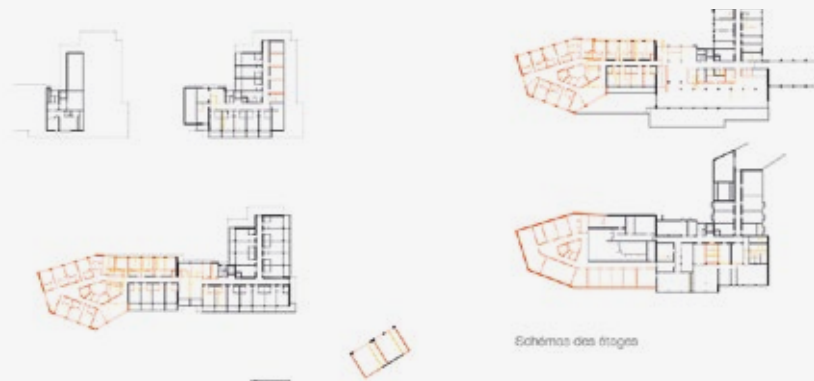
L'aile nord au rez est réorganisée pour accueillir l'administration et les locaux de soins. L'aile ouest existante est réorganisée afin de fonctionner avec l'agrandissement situé tout à l'ouest et créer ainsi une unité de 17 lits pour la psychogériatrie. Celle-ci est fermée et le contrôle des personnes est assuré par des portes vitrées et un système anti-errance. Les résidents peuvent toutefois déambuler en boucle dans l'agrandissement et accéder de plain-pied au jardin sécurisé. Dans l'aile ouest se trouvent 3 unités de 17 lits, une au rez, une au premier et une au deuxième. Dans l'aile est existante sont réparties 3 unités (2 de 15 lits au premier et deuxième et une de 9 lits au troisième). Les deux lits restants sont situés dans les chambres existantes de l'aile nord-est du rez-de-chaussée, qui peuvent également fonctionner comme chambre de secours. Le niveau inférieur est réorganisé et agrandi à l'ouest afin d'accueillir tout le programme de service. Ce niveau est entièrement dévolu au personnel. La cuisine est agrandie, la salle à manger du personnel est placée dans l'ancienne salle à manger des pensionnaires, en relation directe avec la cuisine. Les vestiaires du personnel sont réorganisés dans la partie inférieure de la nouvelle construction. La zone livraisons est maintenue, mais également réorganisée pour une meilleure efficacité. Le nouveau monte-charge tout à l'ouest est également relié avec cet étage de service et améliore ainsi la fonctionnalité de cette aile du bâtiment.

Le projet

Avec la création de l'agrandissement à l'ouest, l'organisation intérieure du bâtiment existant est remaniée et simplifiée, notamment au niveau des répartitions des unités et de la création des zones communes dans celles-ci, ainsi que dans la simplification des circulations horizontales. L'agrandissement ne cherche pas à mimétiser l'existant, il se différencie du langage du faux chalet avec de grands avants-toits, mais tente un dialogue avec l'existant en créant un volume articulé qui termine la composition existante linéaire par un point. L'organisation des circulations permettent au système de se retourner, en évitant les couloirs en culs-de-sacs, avec des espaces de dégagement et de halte ouverts sur le paysage. L'agrandissement reprend la volumétrie des toits en pente existante, notamment dans le dessin des lignes d'avant-toits qui se poursuivent sans interruption.

La matérialité

L'agrandissement est en béton, avec des façades porteuses en béton désactivé. Le socle existant en béton brut peut être traité de la même manière pour se lier avec le nouveau bâtiment. Les fenêtres sont prévues en bois-métal, avec un contre-cœur abaissé pour permettre aux personnes alitées de voir à l'extérieur.



Structure du bâtiment et mesures parasismique

La structure de l'agrandissement est en béton armé, y compris les façades qui sont en béton désactivé. L'agrandissement est stable en lui-même d'un point de vue parasismique et permet de buter le bâtiment existant dans sa partie ouest. Il aurait été souhaitable d'adosser également une construction sur le côté est du bâtiment existant, afin de compléter le dispositif de stabilisation au séisme. Or il est mentionné dans le rapport « Avis sismique » que le MO accepte le risque et ne souhaite pas renforcer le bâtiment existant. Nous respectons cette décision qui est certainement guidée par des soucis d'économie. Avec le temps, reste ouverte la possibilité de construire un petit volume à l'est d'une centaine de m² au sol, en remplaçant au rez la salle à manger et en créant aux étages, soit 3 chambres supplémentaires, soit un dégagement d'unité supplémentaire permettant de résoudre ainsi le renforcement parasismique de l'existant sans faire des travaux invasifs dans l'EMS en activité. Ce volume supplémentaire ayant un coût, il nous semble plus pertinent de garder cette évolution pour le futur.

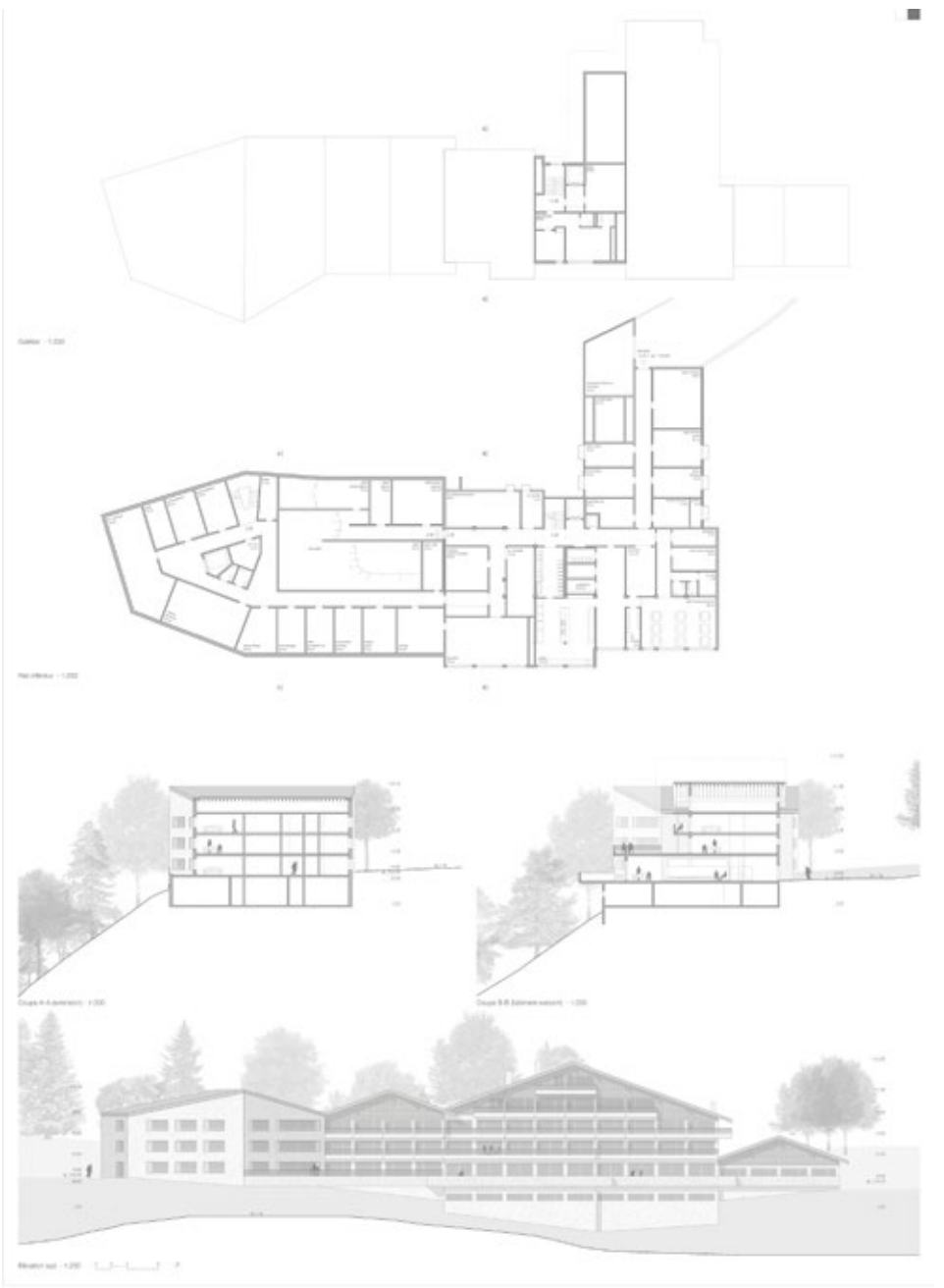
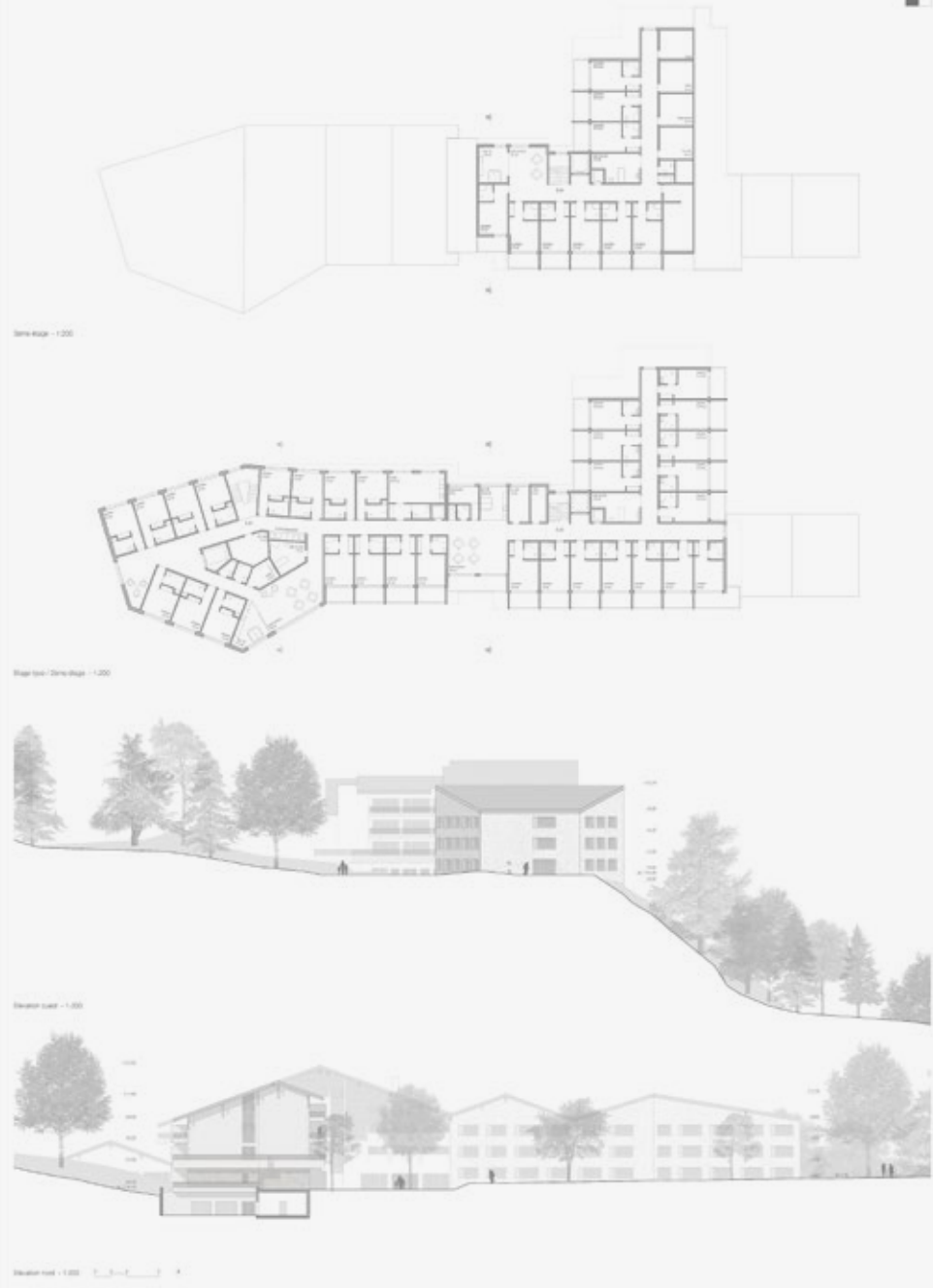
Aménagements extérieurs

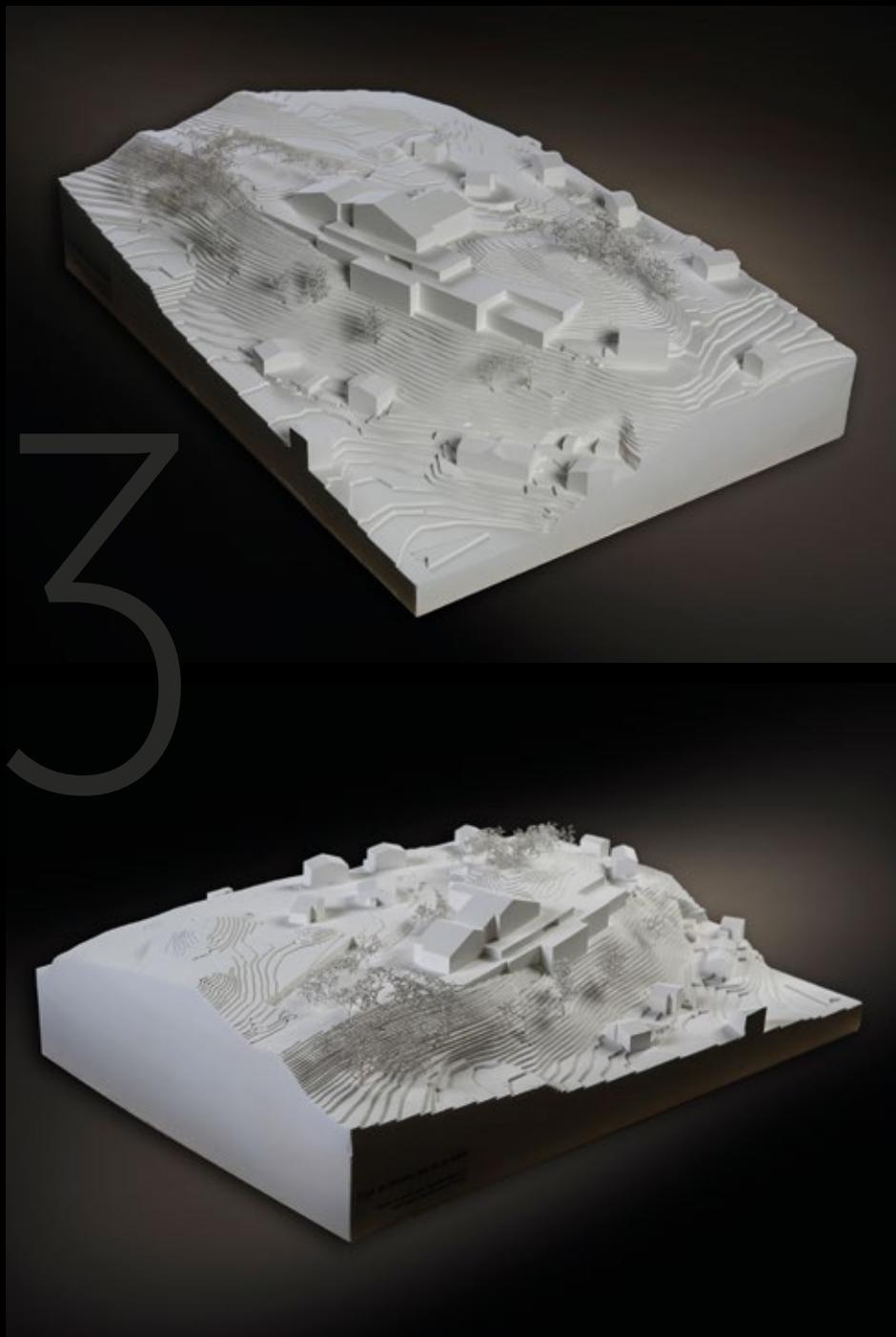
Le concept paysager cherche à valoriser le site dans le cadre de ce paysage alpin, en s'appuyant sur les éléments pré-existants : la colline à l'est et le replat à l'ouest.

Le parking est réaménagé dans la partie au nord de la route du Châtelard, à l'emplacement de l'actuel parking. Quelques arbres plantés de manière aléatoire lui confèrent un aspect plus paysager mieux adapté au vu du nombre de places obtenues. La place d'entrée est mise en valeur par des franges arbustives naturelles et écologiques qui sont soulignées par des bancs, en remplacement des petites plantations éparses actuelles. Les jardins sécurisés construits de part et d'autre de l'EMS sont agrémentés de parcours de déambulation et d'espaces de repos et de halte où sont placés des bancs.

Etapas de construction

1. L'agrandissement est construit à l'est pendant que l'EMS reste en activité. Les fenêtres de la façade ouest sont condamnées, quelques aménagements provisoires dans les appartements permettent de ne pas perdre de lits pendant la construction de l'agrandissement. Avant la fin du chantier de l'agrandissement, l'aile nord au rez de l'existant est transformé pour accueillir l'administration.
2. L'agrandissement est mis en service avec 27 chambres. Provisoirement on l'atteint en passant par le sous-sol. Le chantier se déplace dans la zone entre l'agrandissement et la zone d'entrée, 11 lits et l'appartement du rez sont temporairement mis hors service. A la fin de cette étape, on récupère 24 lits (8 par niveau) et l'aile ouest est entièrement opérationnelle avec 51 lits.
3. Dans les étages de l'aile existante à l'est, on réalise les transformations dans la partie centrale (chambres supprimées et création de l'espace de jour et des soignants), ce qui n'empiète pas sur le reste de l'unité. A la fin de ces travaux l'unité est reliée à l'unité ouest.
4. La rénovation des espaces communs au rez et au sous-sol est exécutée par zones, délimitées par des fermetures provisoires anti-poussières pour ne pas empêcher le fonctionnement de l'ensemble. Toutes ces étapes de construction requièrent une planification minutieuse d'entente avec le Maître d'ouvrage pour minimiser les désagréments du chantier et permettre le meilleur maintien de l'exploitation pendant cette période.





3^{ème} rang - 3^{ème} prix N° 6

C'est en dessous que ça se passe

CHF 18'000.-

Auteur / Architecte Cheseauxrey Sàrl, architectes FAS SIA REG.A
1971 Grimsuat

Collaborateurs Alexandre Rey, Olivier Cheseaux, Sébastien Vitre, Manu Cretaz, Bob Morard, Emmanuel Amaral, Emilie Amaral, Mégane Jagut, Dario Zimmermann, Marie-Claude Jordan

Auteur / Ingénieur Editech SA
1966 Ayent

Collaborateurs

L'home existant est considéré comme une entité autonome située en périphérie du village de Lens. L'auteur du projet propose de prolonger le socle existant à l'Est et au Sud du bâtiment pour offrir à l'ensemble des nouvelles chambres une vue sur le magnifique paysage au Sud et offrir ainsi des terrasses planes sur les toitures.

L'intervention se veut indépendante du home existant. Les modifications intérieures sont réduites au minimum (élargissement de l'entrée, déplacement de cloisons dans l'administration, suppression de la verrière). Dans les étages, la suppression d'une chambre permet d'augmenter l'aménagement d'une salle à manger. Les étages existants contiennent trois unités de gériatrie de 9 à 21 lits.

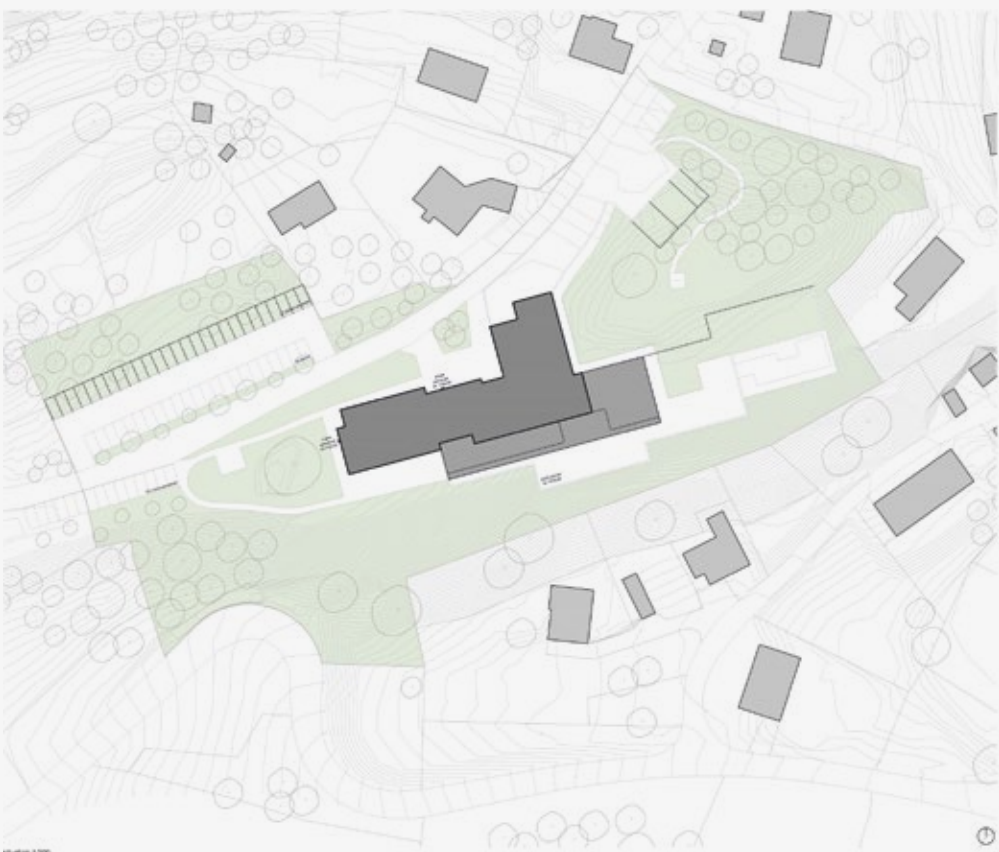
Au rez-de-chaussée, la chapelle est supprimée et une nouvelle liaison est aménagée pour descendre dans les trois étages inférieurs. Cet accès permet de desservir, dans un espace borgne, les trois nouvelles unités de soins ainsi que les locaux de service au niveau -1.

Chaque nouvelle unité est organisée en trois séquences de chambres avec comme intervalles des espaces communs. Les espaces de distributions des unités sont disposés à l'arrière des chambres, en quinconce et sans lumière naturelle sur plusieurs dizaines de mètres. Les chambres sont également étroites et profondes, alors que le bureau des infirmières se situe bien en retrait des façades.

A l'étage -1, l'unité de psychogériatrie permet, grâce à un décalage subtil des dernières chambres, d'aménager le jardin thérapeutique sécurisé. Les deux autres étages inférieurs contiennent les nouvelles unités gériatriques. Le nouvel ensemble médico-social s'organise ainsi sur sept niveaux dont trois semi-enterrés, ce qui ne convainc pas le jury notamment en ce qui concerne l'organisation du personnel soignant.

Le parking de cinquante places s'organise dans la pente au Nord avec une partie couverte comme réponse à la déclivité du terrain.

Alors que le jury apprécie le concept de ce projet, il regrette que la distribution verticale depuis les espaces communs du rez-de-chaussée vers les nouvelles unités ne soit pas plus valorisée et que la qualité de vie à l'intérieur des unités de soins soit péjorée par l'organisation des circulations et son manque de lumière naturelle. Les importantes interventions d'excavation dans la pente péjorent le fait que ce projet se situe dans la moyenne des volumes construits. La proposition de construire un nouveau socle entraîne certaines difficultés de construction, mais le concept a été optimisé afin de diminuer l'importance des terrassements. Le phasage constructif est claire et adapté à l'exploitation du bâtiment. Par rapport à la possibilité de renforcement parasismique, la construction du socle ne permet pas de renforcer les structures existantes au-dessus de lui, nécessitant ainsi la construction de certains refends sismiques pour garantir la conformité parasismique.



C'EST EN DESSOUS QUE ÇA SE PASSE

L'EMS du Christ-Roi se situe en « périphérie » du village de Lens, sur le chemin menant à la colline du Châtelard. Son architecture se présente sous la forme d'un grand chalet, orienté plein sud, il domine la vallée du Rhône et offre un panorama exceptionnel sur les Alpes valaisannes. L'EMS actuel comprend 80 lits répartis en 60 chambres, les chambres à deux ou trois devront être supprimées et remplacées par des chambres simples. Le total sera porté à 89 chambres (92 lits).

Durant l'ensemble des travaux, l'EMS devra rester en fonction et la réalisation se fera en étapes.

Projet

Le projet propose d'aménager le bâtiment existant par de petites interventions (sismique et organisationnelle) afin de le mettre aux normes et d'offrir une meilleure utilisation.

L'extension prend place à l'est et au sud du bâtiment existant. Cette extension se veut comme une continuité du socle existant tout en offrant des espaces de qualité, en profitant de la magnifique vue depuis toutes les nouvelles chambres. Cette implantation permettra de construire la nouvelle étape sans « déranger » l'utilisation des parties existantes. De la rue, la volumétrie du home restera identique. Un parking de 50 places de parc sera créé au nord de la rue. Celui-ci sera en partie couvert afin de diminuer l'impact sur le site. 15 places se trouveront au sud de la rue. Total de places de parc : 65

Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée restera comme le niveau de référence (entrée, cafétéria, salon, soin, administration...).

L'entrée est agrandie et un sas est créé afin d'éviter toutes pertes énergétiques et permettre de gérer les sorties des résidents. Dans la partie « ouest » on trouvera principalement les locaux liés au personnel (vestiaires, salle de pause...) et l'administration (bureaux...). Un accès indépendant pour le personnel est également créé à l'ouest. Une plate-forme élévatrice permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite à ce niveau. La salle pour l'accueil des familles se trouvera également dans cette partie « ouest », mais directement au niveau de l'entrée.

Le salon et la salle de repas sont réorganisés autour d'un noyau recréé tout en conservant les gaines verticales et les WC. Un bar et une cuisinette serviront aux deux fonctions (boissons et distribution des repas). Un coin télévision et un fumoir fermés se trouveront à la « frontière » avec le nouveau volume. En effet, la chapelle existante sera démolie et remplacée par un nouveau volume servant de distribution verticale (ascenseur, monte-lits et escaliers) pour les nouvelles chambres. Dans ce volume on trouvera également la salle d'animation.

Le joint entre l'ancien volume et le nouveau est créé par une terrasse creuse, à l'abri du vent.

Etage +1

La principale intervention consiste à la démolition de la véranda, afin de retrouver les deux chambres existantes et surtout la volumétrie initiale des balcons sud. Un local « infirmières » et un salon prennent place en face des circulations verticales.

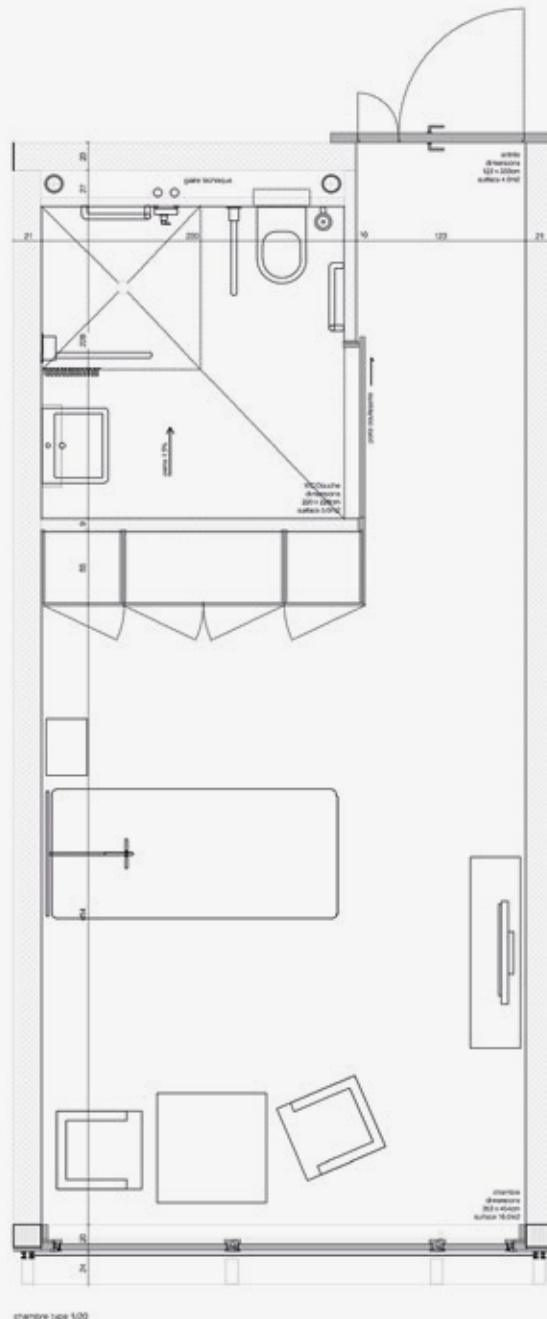
Etage +2

Un local « infirmières » et un salon prennent place en face des circulations verticales.

Etage +3

Un local de soin est créé dans le local « coiffure ».

Dans l'aile « nord » sont maintenus les locaux de soin. On trouvera également la chapelle et les deux chambres de court séjour.



chambre type 1/00

Rez inférieur (-1)

Le rez inférieur existant sera réaménagé afin de satisfaire les nouvelles surfaces de la buanderie et de la cuisine. La buanderie (local séchage) occupera le local chauffage existant. La cuisine ainsi que ces locaux annexes (économat, chambres froides...) seront agrandis dans la salle à manger.

Le nouveau volume vient s'accoler contre le bâtiment existant, une liaison horizontale est créée afin de desservir les nouveaux locaux (rangement, conciergerie, techniques...) et permettra la livraison de repas dans les salles à manger de la nouvelle partie.

La nouvelle unité créée (14 chambres) deviendra celle dédiée à la psychogériatrie. L'implantation des volumes « est » en terrasse (suivant la topographie) permet la création du jardin thérapeutique sécurisé, propre à cette unité.

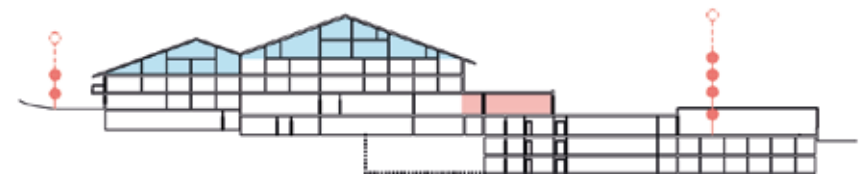
Des salons et des espaces de repos dilatent les circulations et diminuent ainsi les longueurs des couloirs. Positionnés dans l'angle sud-est ils bénéficient d'une vue privilégiée sur la Vallée du Rhône.

Rez inférieur (-2 et -3)

Les deux niveaux inférieurs seront identiques. Ils seront organisés sur le même principe que le niveau -1, mais contiendront les chambres de gériatrie (2x 14 chambres).

Total de lits

Étage	chambres 1 lits	chambres 2 lits	note
+3	7	1 (2 lits)	gériatrie
+2	17	1 (2 lits)	gériatrie
+1	19	1 (2 lits)	gériatrie
0	2	0	chambres court séjour
-1	14	0	psychogériatrie
-2	14	0	gériatrie
-3	14	0	gériatrie
Total lits	87	6	93 lits

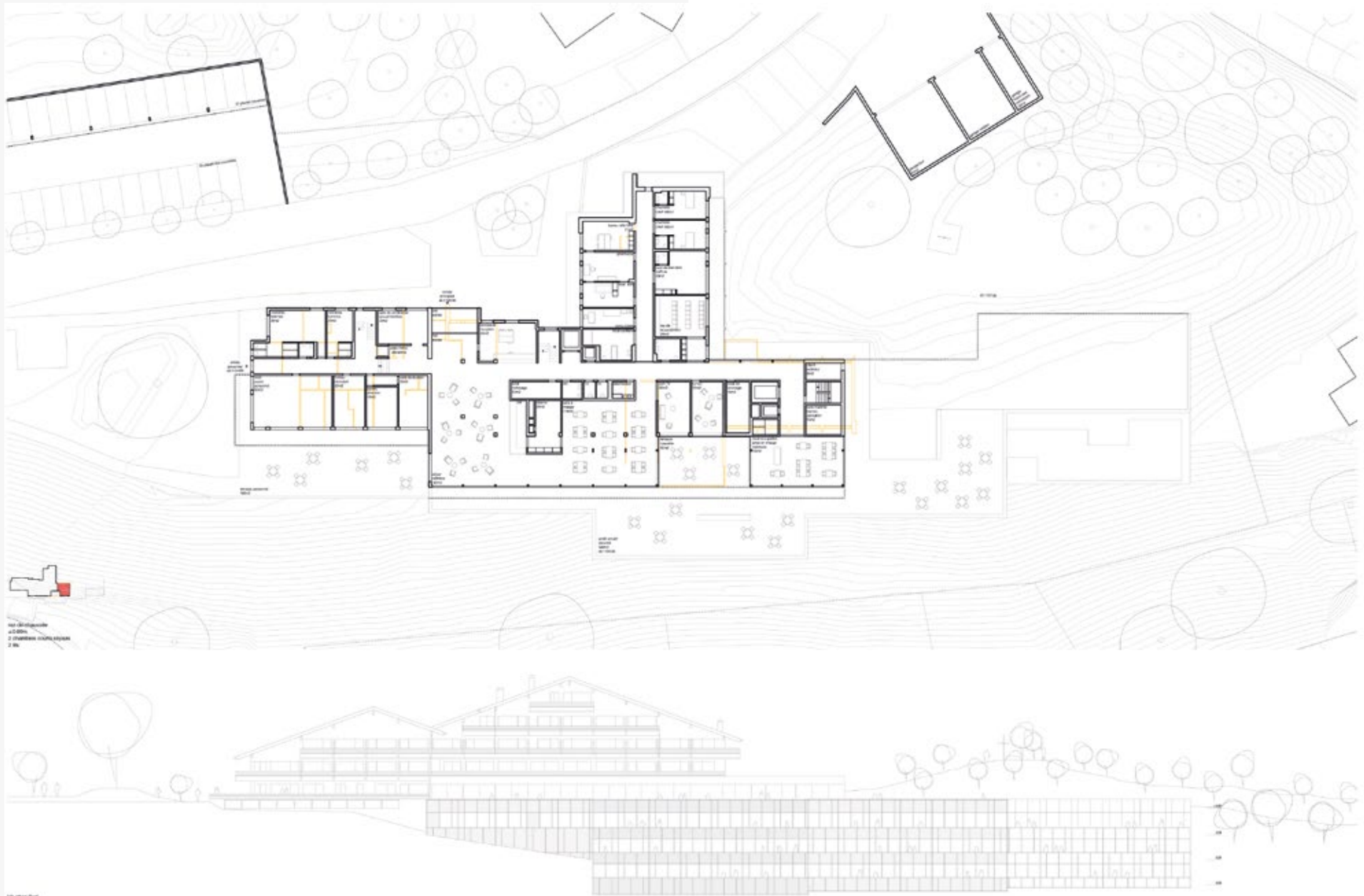


Concept de renforcement sismique - Agrandissement EMS a Lens

Dans l'ouvrage existant, il y a 4 masses libres latéralement dont 1 légère. Du point de vue du risque en cas de séisme, un renforcement sismique est exigé selon l'avis sismique effectué en septembre 2016 car l'ouvrage représente une vulnérabilité sismique élevée.

Comme on peut le voir sur le schéma ci-dessous, l'agrandissement permettra de renforcer le bâtiment existant au niveau de la dalle sur rez-de-chaussée par les nouveaux murs en béton armé accolés et reliés avec les dalles rigides en béton armé. Les dalles sur 1^{er} et 2^{ème} étage seront stabilisées soit par doublage de certains murs en briques avec les murs en béton armé soit avec des nouveaux refends en béton armé. Pour définir le nombre de ces refends à renforcer, un calcul complet selon le CT 2018 est nécessaire en tenant compte des nouveaux murs en annexe.







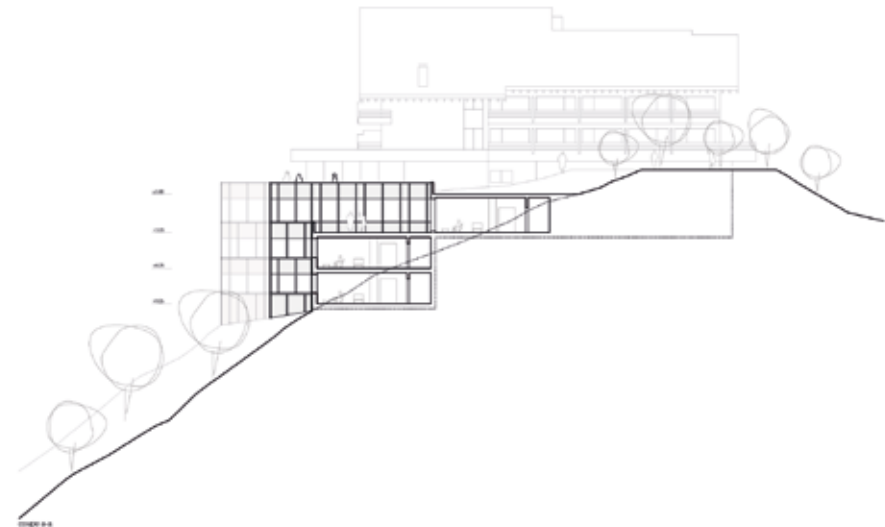
étage +2
+4.20m
17 chambres individuelles
1 z.s. pédonc
9 to

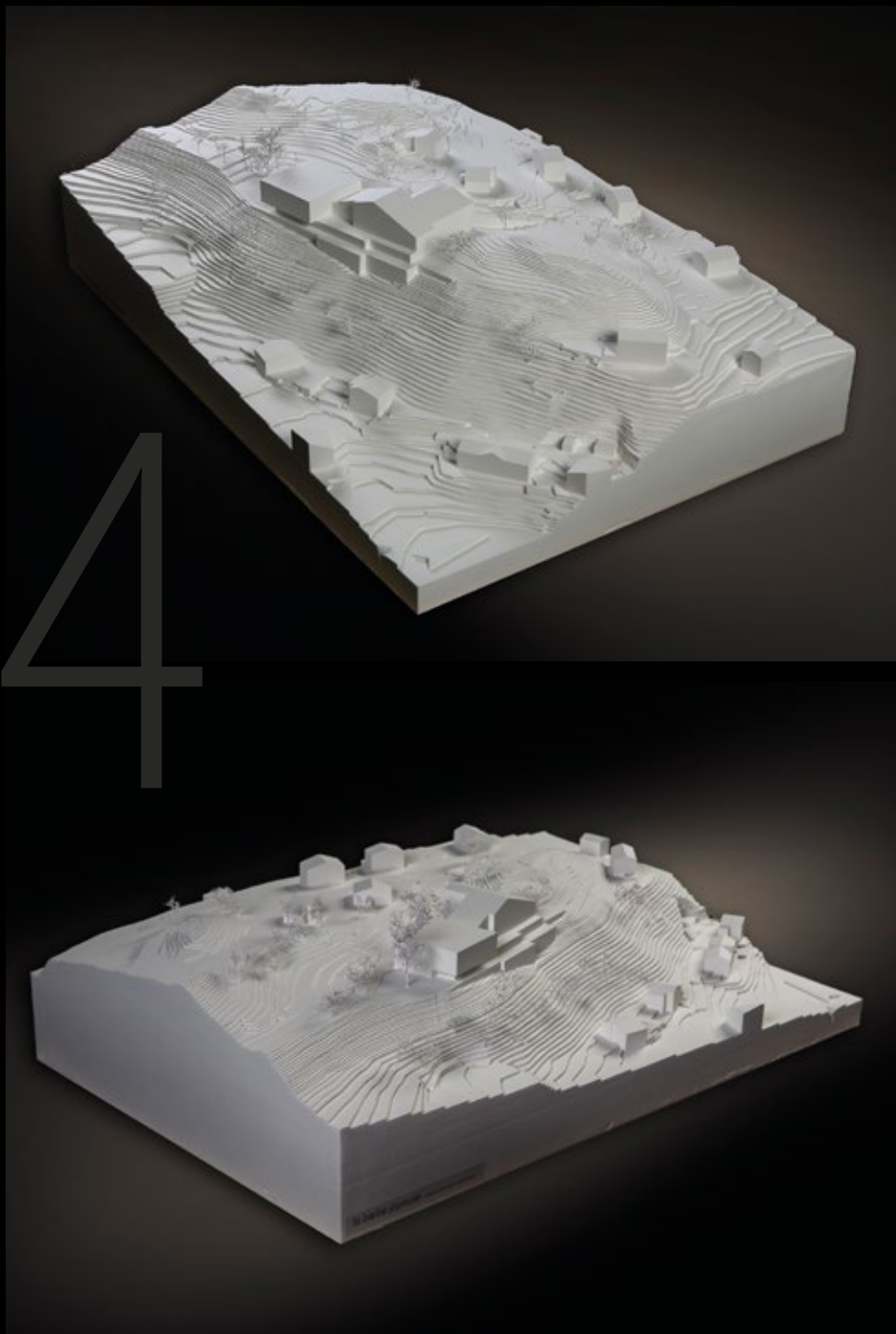


étage +1
+3.50m
15 chambres individuelles
1 z.s. pédonc
1 entrée
21 to



étage +3
+6.00m
7 chambres individuelles
1 z.s. pédonc
9 to





4^{ème} rang - 4^{ème} prix N° 22

La barbe joyeuse

CHF 13'000.-

Auteur / Architecte Amaia Urbistondo Architecte
1004 Lausanne

Collaborateurs

Auteur / Ingénieur Structurame Sàrl
1201 Genève

Collaborateurs Damien Dreier, Luis Borges, Stéphane Meylan

L'intervention est remarquable de compacité. Le corps ouest sera démolé pour être remplacé par un corps cubique qui permet de régler les différences difficiles de niveaux du rez de chaussée. Cette proposition d'intervention permet de clarifier de manière cohérente la position de la nouvelle entrée articulée par un porte à faux et une place d'entrée convaincante. Grâce à la modestie de l'emprise au sol de la nouvelle extension à l'ouest, la surface horizontale extérieure précieuse dédiée au jardin sécurisé est restreinte mais juste encore utilisable. A l'est, la colline n'est pas modifiée.

Par contre les espaces extérieurs au nord vers la rampe de l'entrée de service restent imprécis. Le plan est simple et convaincant; la partie psychogériatrie est placée au rez de chaussée sur un étage côté est avec une sortie contrôlée vers le jardin thérapeutique agréablement orienté au sud sur le flanc de la colline.

L'expression du nouveau corps se veut en contraste avec l'existant, le joint difficile entre les deux volumes n'est pas autonome mais fait délicatement partie des deux. Par contre la proposition de marier la nouvelle intervention avec une expression institutionnelle neutre en béton avec le langage iconographique complexe du chalet existant manque de rigueur et de simplicité dans sa forme, sur tout côté sud avec le porte à faux du nouveau corps.

Le projet est caractérisé par la construction d'un nouveau volume et par un certain nombre des transformations dans l'existant. Le phasage constructif est claire et bien étudié. Par rapport au nouveau volume, il présente une zone en porte-à-faux avec plusieurs possibilités par rapport au système porteur (dalle épaisse/sommiers/mur voile). Du point de vue parasismique, le concept est très adapté. La direction la plus critique actuellement étant renforcée par la liaison au nouveau bâtiment. Toutefois, des renforcements dans l'existant sont encore à intégrer dans le concept (excentrement du nouveau bâtiment).

Le volume du projet est inférieur à la moyenne des volumes construits .



LA BARBE JOYEUSE

Implantation

Le Foyer « Le Christ-Roi » est situé sur le chemin de la Colline du Châtelard à Lens. Il occupe la meilleure partie de la parcelle, positionné au bord d'une forte pente dominant la vallée du Rhône. Le bâtiment existant est constitué de 3 chalets. Le chalet principal, au centre, est le volume existant à valoriser étant donné qu'il comporte la majorité des chambres et une distribution très compacte et donc très efficace. Le chalet « ouest » est difficilement adaptable en raison de la taille de ses chambres et des différences de niveau des deux étages inférieurs. Son volume est inefficace par rapport à son utilisation et demanderait des travaux de renouvellement et renforcement très conséquents et peu rentables. Cette partie sera par conséquent démolie.

La construction de l'extension en lieu et place du chalet existant « ouest » permet de créer la nouvelle entrée principale de l'EMS et de donner ainsi une image contemporaine à l'ensemble de l'édifice. Cela cherche également à exprimer l'évolution de l'institution après l'intégration des nouvelles communes suite à la révision des statuts de 2015. Cet emplacement offre 3 avantages importants :

- en plan : augmente l'efficacité fonctionnelle de l'ensemble (existant + extension)
- en volume : la nouvelle construction occupe un volume similaire à la partie démolie mais comportant une typologie bien plus compacte (39 nouvelles chambres à la place des 10 existantes)
- structure : elle est conçue pour servir de renforcement sismique du bâtiment existant de manière simple et efficace.

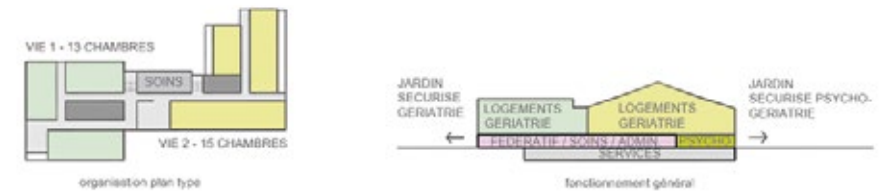
Dans le but de minimiser l'impact visuel et de rationaliser l'exploitation de la construction, un lifting et un réajustement sont nécessaires pour conserver uniquement le volume adapté à la nouvelle réalité. La véranda du niveau 01 et l'annexe de la salle d'activités du niveau 00 sont de fait supprimées. Ces suppressions permettent aux espaces concernés de récupérer leur profondeur initiale. Une fois tous les travaux achevés, le volume de la chapelle se transformera en jardin thérapeutique en réduisant ainsi l'impact de l'ensemble.



PROGRAMME

Le niveau inférieur de l'extension est réservé à l'accès et aux communs, affectation qui crée des espaces contemporains de rencontre en lien direct avec le jardin et la terrasse. L'ensemble des étages de l'extension sont positionnés au même niveau altimétrique que les niveaux existants pour permettre un déplacement aisé des résidents.

Chaque étage s'organise en deux unités (partie nouvelle/existante) et permet d'offrir à tous les résidents de l'étage un parcours en boucle qui s'ouvre vers les différentes orientations du paysage, facilitant ainsi leur orientation. Les locaux de soins des étages sont centralisés et positionnés entre les circulations verticales pour obtenir une efficacité maximale. Équipée de tous les services de base et communes nécessaires ainsi que de 39 chambres aux niveaux supérieurs, la nouvelle extension est conçue pour pouvoir fonctionner de manière autonome à l'avenir.

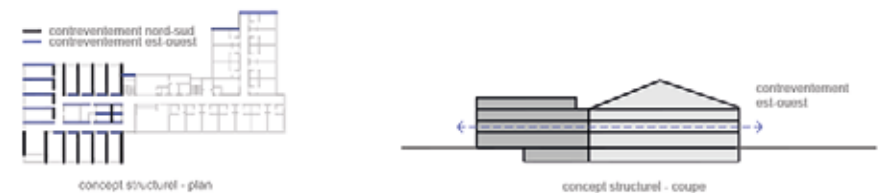


CONCEPT STRUCTUREL ET DE MATÉRIALISATION

Le nouveau volume de l'extension renforce la résistance aux actions sismiques horizontales du bâtiment existant. Ce nouveau volume est fortement contreventé dans le sens est-ouest pour compenser le manque de résistance de la partie existante. La nouvelle structure est liée à l'existante au niveau des dalles (diaphragmes) du rez jusqu'au 2^e étage. La sécurité dans le sens longitudinal est ainsi garantie grâce à la construction de cette extension régulière et monolithique cohérente avec sa matérialisation.

Le renforcement du bâtiment existant comprend également une intervention nécessaire au renforcement parasismique. Soit la construction d'un mur en béton extérieur à la façade nord, ce renforcement sera également lié à la dalle de l'édifice existant afin de minimiser les différences de rigidité horizontale et de torsion de l'ensemble de l'ouvrage.

Concernant la matérialisation, le nouveau bâtiment fait un clin d'œil à l'existant en reprenant un caractère très marqué par des lignes horizontales (dans l'existant les balcons, dans la nouvelle construction les bandeaux entre niveaux). La nouvelle façade incorpore également le thème du préfabriqué béton comme matériau principal conformément à l'existant. Pour permettre une adaptation aux standards Minergie, les vitrages et l'isolation périphérique seront revus dans l'EMS existant.





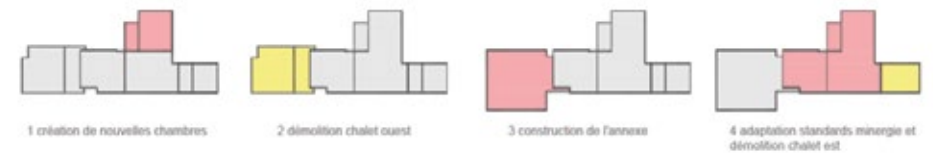
PHASES DE CONSTRUCTION

L'ordre des interventions pendant la construction de l'ensemble cherche à minimiser les nuisances pour les résidents pendant la durée des travaux.

Dans un premier temps, les travaux d'aménagement des nouvelles chambres dans la partie existante permettent d'augmenter de manière significative la capacité du nombre de résidents du chalet principal puisqu'on retrouve au rez supérieur le même nombre de chambres que celles supprimées. Pendant cette période, et de manière provisoire, les espaces communs et de soins se répartissent entre les deux niveaux inférieurs.

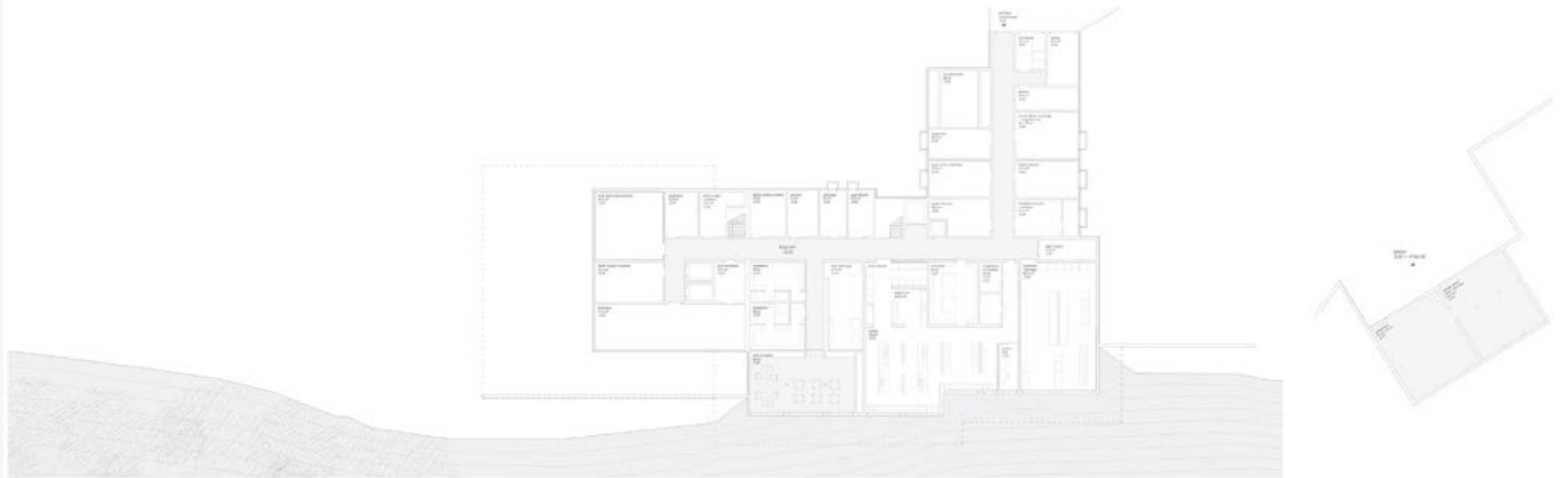
Dans une seconde phase, le chalet ouest est démoli pour permettre la construction de la nouvelle extension.

Une fois les travaux achevés, les résidents intégreront cette nouvelle partie pour permettre l'adaptation échelonnée du bâtiment existant aux normes Minergie.





plan de situation / topographie, 1:100000 1/1000

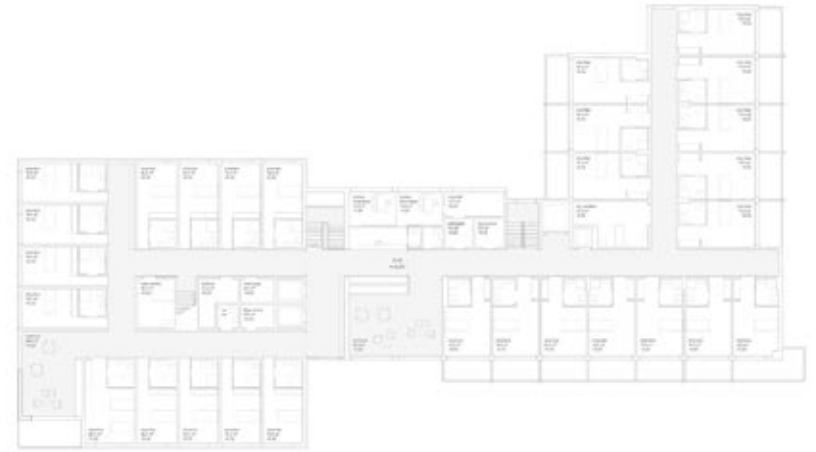


plan de situation

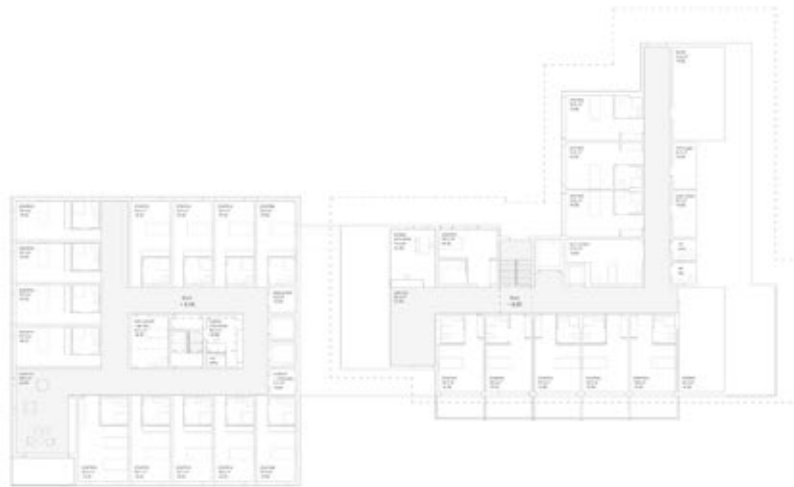
site plan



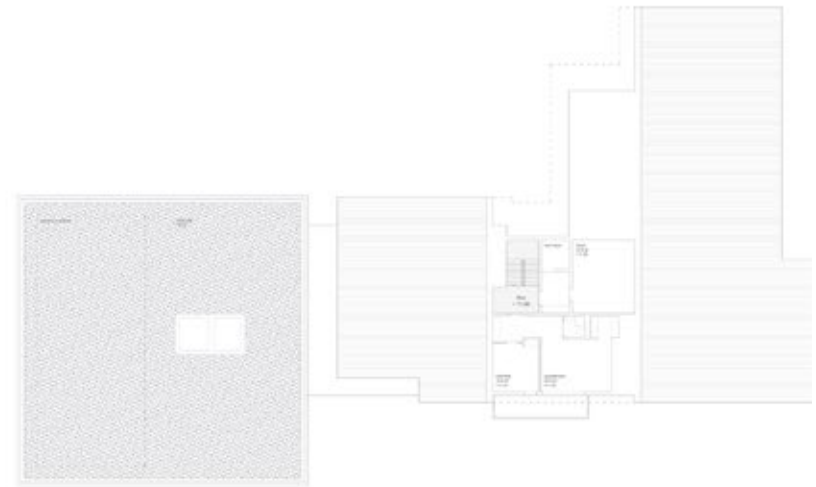
plan masse 01 - plan de masse



plan masse 02 - plan de masse



plan masse 03 - plan de masse



plan masse 04

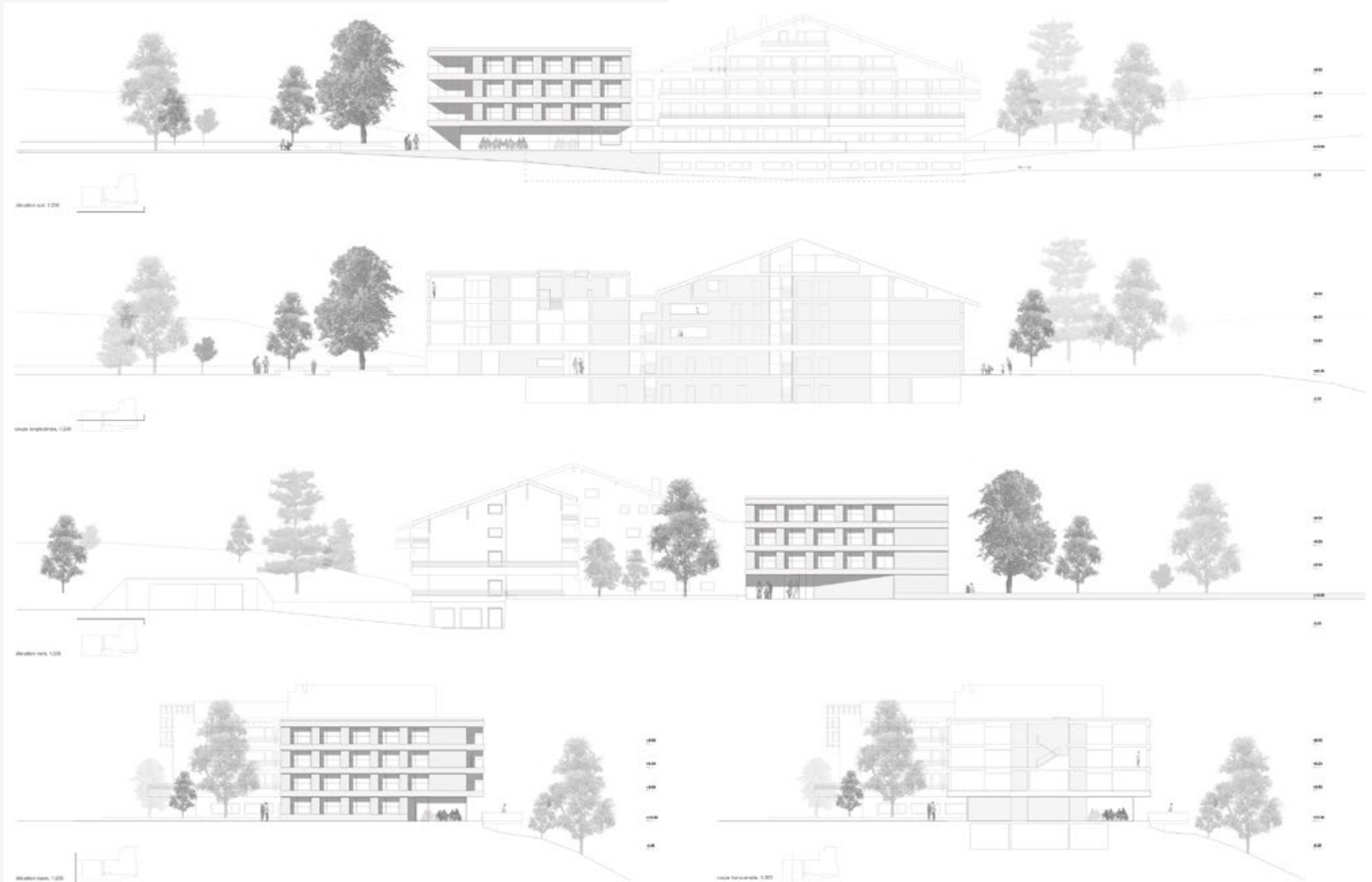




Image simplifiée, 1/20

Image simplifiée, 1/20



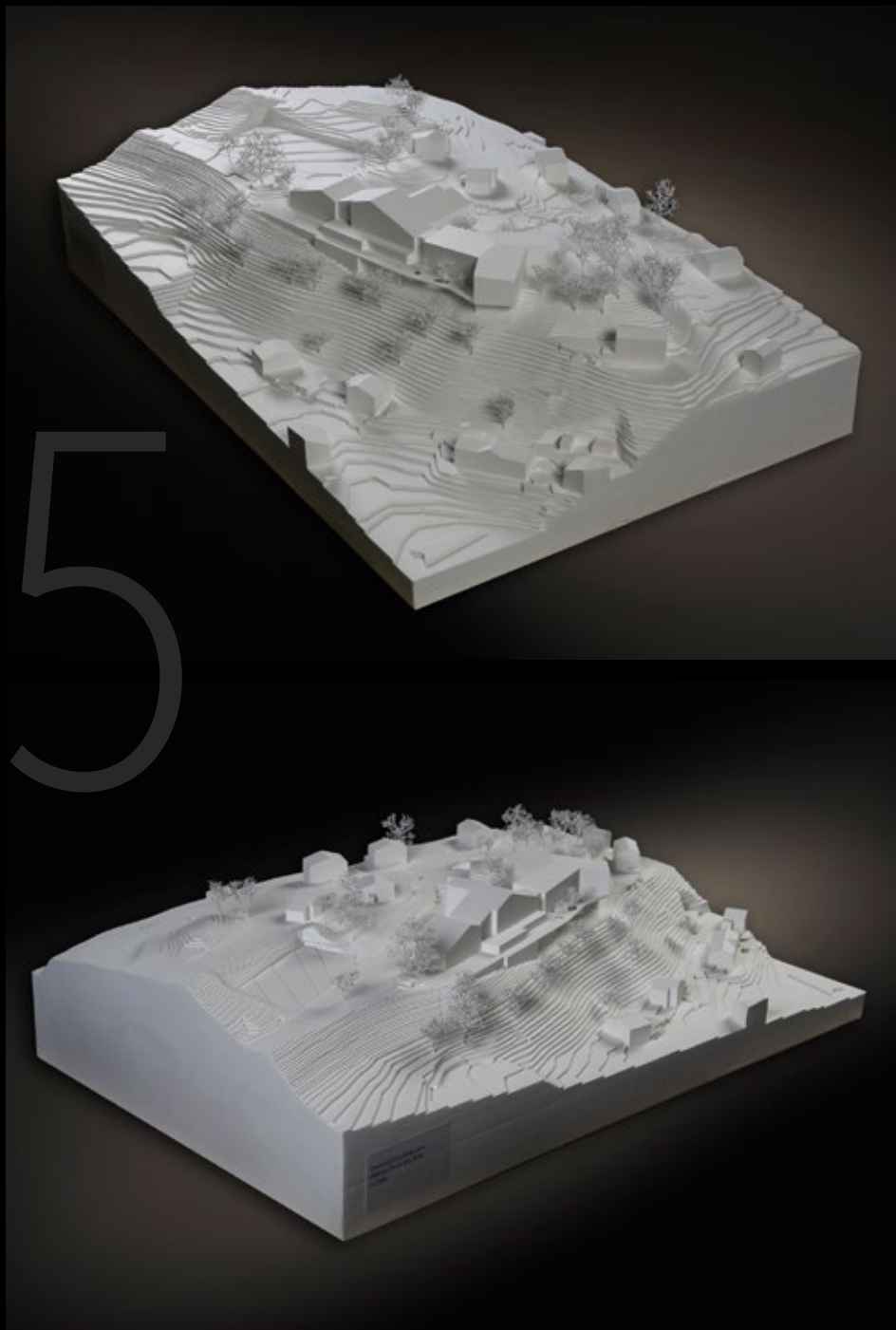
plan d'étage, 1/20



Image simplifiée



plan d'étage, 1/20



5^{ème} rang - 5^{ème} prix N° 19 Le Dahu CHF 10'000.-

Auteur / Architecte Nicholl & Dubost architectes Sàrl
1007 Lausanne

Collaborateurs Cian Nicholl, Philippe Dubost, Laurence Michel, Joseph Cabral Borges

Auteur / Ingénieur AB Ingénieurs SA
1007 Lausanne

Collaborateurs Yves Giampetro (Borloz), Nicola Gattuso, Johan Turrian

Le projet est implanté dans la continuité du home existant, à l'Est du terrain. L'agrandissement se développe à la place de la chapelle, sous la forme d'une étoile à trois branches, afin de profiter de la diversité des dégagements visuels et d'éviter les vis-à-vis directs avec les chambres existantes.

Il en résulte des aménagements extérieurs spécifiques. L'administration et les locaux annexes sont réorganisés au rez-de-chaussée dans l'aile Nord et Ouest. Alors que le sas d'accès n'est malheureusement pas modifié, un bloc de service réduit encore la fluidité à l'entrée de l'EMS.

Des chambres sont supprimées dans les unités de soins de gériatrie du bâtiment existant, afin d'offrir une salle à manger et un séjour d'unité traversant.

Le rapport du nouveau bâtiment à la colline existante est cependant très difficile. La sortie directe de l'unité de gériatrie située au 1er étage est aménagée au détriment de la partie inférieure de l'unité de psychogériatrie qui souffre de l'absence de lumière naturelle, en raison de la forte excavation de cette butte.

L'unité de psychogériatrie s'organise avec 14 chambres au rez-de-chaussée. Le jardin thérapeutique prend place sur une prolongation de la terrasse. Cet espace extérieur questionne le jury tant sur son raccord à l'existant que sur l'espace résiduel situé au-dessous.

La même interrogation se pose sur la fragilité du lien entre le nouveau bâtiment et le complexe existant.

Les deux unités de gériatrie de 15 lits chacune se trouvent dans les étages supérieurs. Le jury apprécie l'organisation des chambres dans les branches de l'étoile avec des espaces communs de qualité au bout des dégagements. Le local d'infirmière comme espace central de l'unité de soins favorise la déambulation fluide des résidents. La position des sanitaires dans les chambres interroge le jury de même que l'absence d'espace d'entrée.

L'excavation proposée pour la réalisation du parking ne convainc pas le jury. La structure du bâtiment est réalisée en béton armé, recouvert de panneaux d'aluminium en façade et de zinc en toiture.

Les bâtiments gardent une indépendance du point de vue structurel dû à la disposition d'un joint. Cette stratégie permet de rendre indépendants les objets et de les traiter séparément mais ne permet pas de profiter de leurs synergies (contreventement de l'ancien bâtiment par le nouveau). Le projet, propose un système statique clair et robuste, avec des interventions limitées dans l'existant et un phasage constructif clair.



concept d'insertion paysagère
1:2500



LE DAHU

PROJET L'EMS

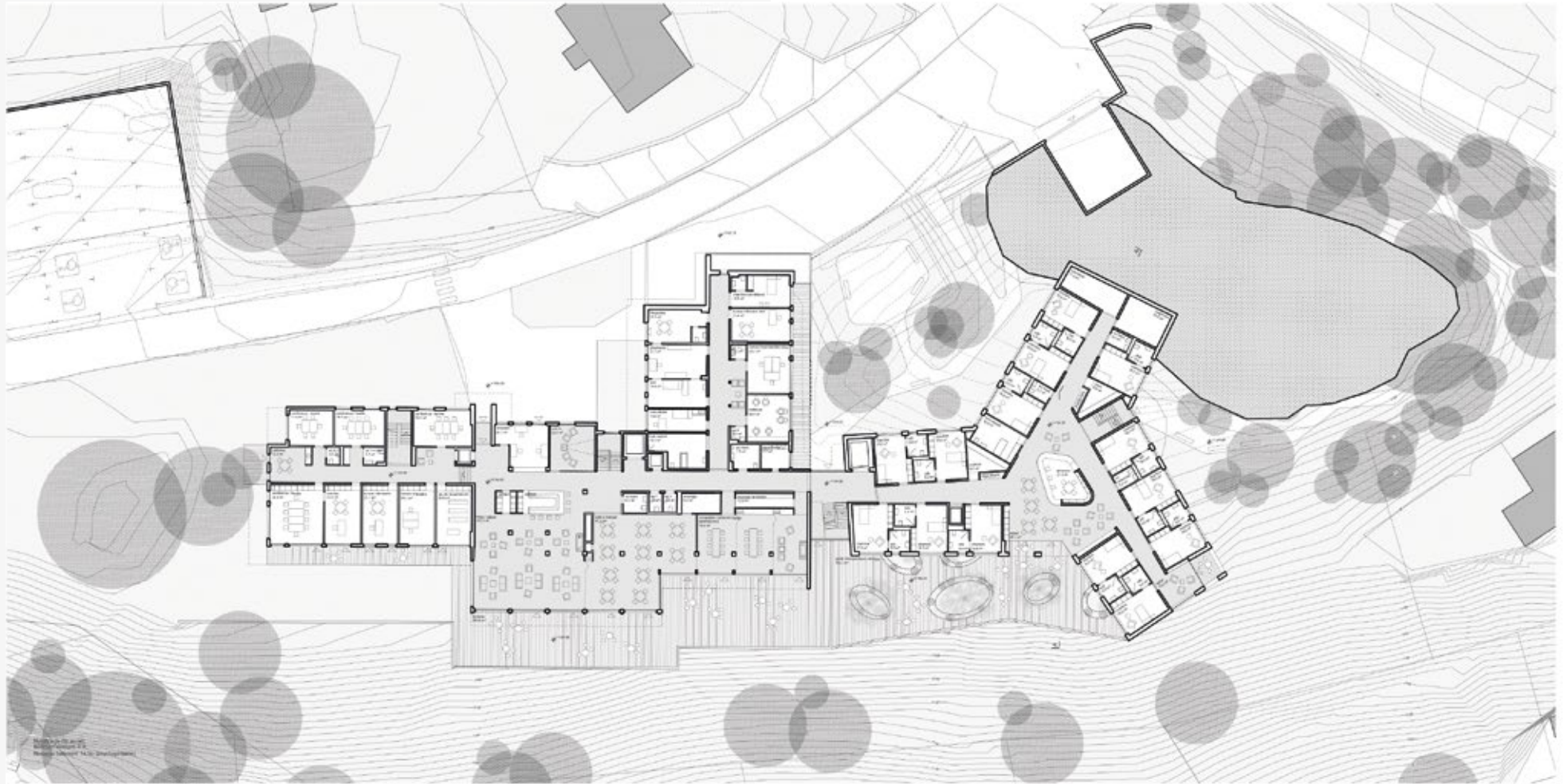
Le Christ-Roi se trouve sur le chemin de la colline du Châtelard, à proximité du village de Lens II domine la vallée du Rhône au Sud et s'ouvre sur les Alpes au Nord. Le projet d'extension de l'EMS Le Christ-Roi propose 44 lits supplémentaires avec espaces relatifs et une transformation du bâtiment existant afin de supprimer les chambres doubles et de requalifier les espaces existants. L'offre totale des lits, studios compris, est ainsi de 93 lits.

EXTENSION

Le nouveau bâtiment se trouve en prolongement de l'existant sur le côté Est. Composé en forme d'étoile, il offre à chaque espace une vue dégagée sans vis-à-vis et de qualité sur le territoire alentour. L'implantation a été travaillée en respectant le terrain naturel, et en conservant un maximum d'arbres. De même, son intégration permet divers accès et liaisons: au sous-sol avec la technique de l'existant, au rez sur la terrasse ouvert côté sud (jardin thérapeutique), et au premier étage le jardin privé. Le projet est composé de trois unités de vie distinctes et autonomes sur trois niveaux. Au Rez, la psychogériatrie peut être isolée des autres unités. Elle est en lien direct avec le jardin thérapeutique en terrasse conçu comme un parcours ombragé, dynamique autour d'arbres. Les unités de gériatrie sont situées aux deux étages supérieurs et sont en lien direct avec celles de l'existant. Elles possèdent également une circulation verticale hors zone « contrôlée », avec accès direct au jardin du premier étage.

Les unités de vie sont pensées comme trois branches de cinq lits chacune partant d'un noyau commun. Ceci donne une dimension domestique à l'hébergement. Les noyaux sont composés des infirmeries avec autour et en liaison visuelle les espaces de soins et semi-privatifs. Ces derniers se prolongent sur de généreux balcons d'étages. Le centre du projet devient ainsi un endroit animé et central dans la vie en communauté des résidents.

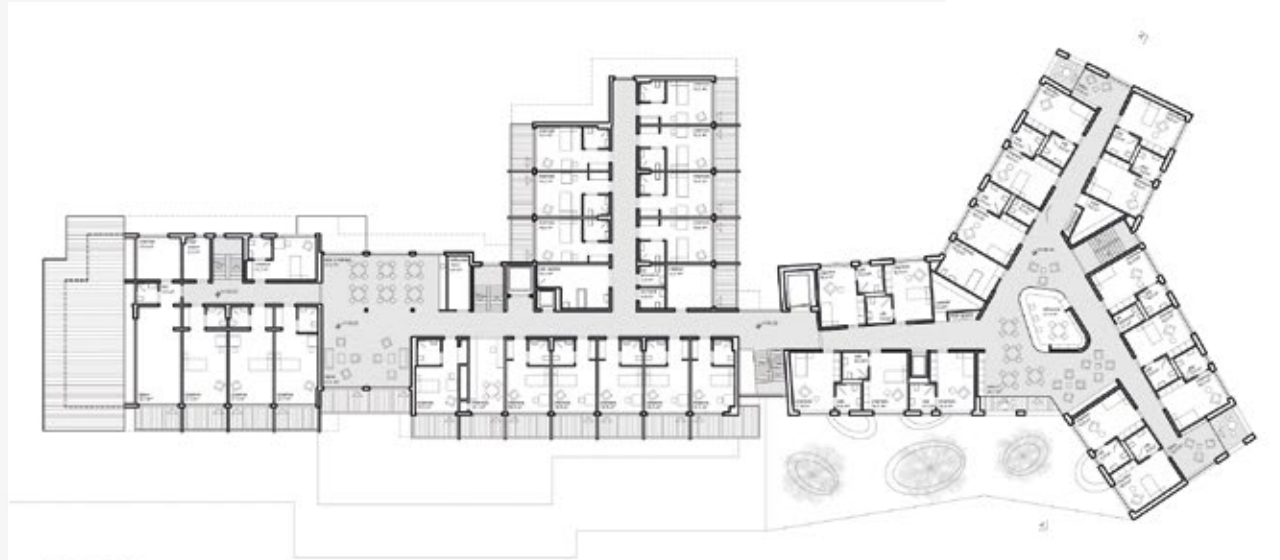
La typologie des chambres offre un espace aux proportions avantageuses permettant un aménagement optimal sans perte d'espace par un couloir. Ainsi, les sanitaires sont disposés entre les chambres permettant un apport de lumière naturelle et une meilleure isolation phonique entre chambres.



plan ras et aménagements extérieurs
1/200



façade sud
1/200



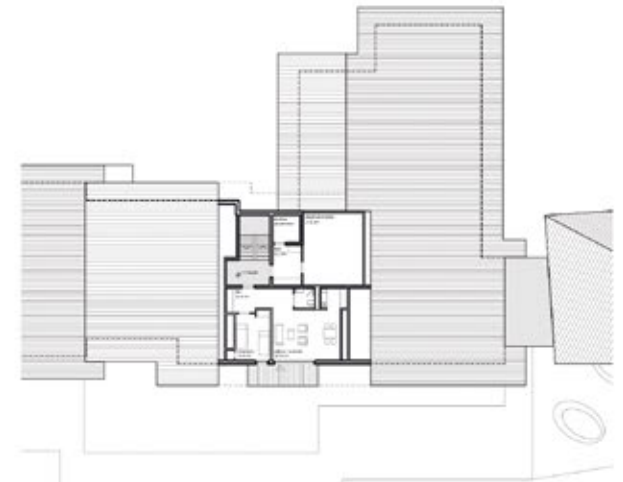
Section de plan 2ème étage
Échelle: 1/200 - 11 mètre de 2 en général
Niveau: 2ème étage - 11 m

plan 2ème étage
1:200



Section de plan 1er étage
Échelle: 1/200 - 11 mètre de 2 en général
Niveau: 1er étage - 11 m

plan 1er étage
1:200



Section de plan 4ème étage
Échelle: 1/200 - 11 mètre de 2 en général
Niveau: 4ème étage - 11 m

plan partiel 4ème étage
1:200



Section de plan 3ème étage
Échelle: 1/200 - 11 mètre de 2 en général
Niveau: 3ème étage - 11 m

plan partiel 3ème étage
1:200





SECURITE PARASISMIQUE DE L'EMS TE CHRIST-ROI»

Le présent projet propose deux parties indépendantes du point de vue de la sécurité parasismique. Ceci est imposé par le concept architectural permettant d'utiliser l'espace et la lumière d'une manière optimale.

La nouvelle extension dispose d'une régularité aussi bien en plan qu'en élévation. Sa vue en plan en forme d'étoile et la superposition des nombreux refends sismiques en béton armé permettent à la nouvelle structure d'avoir un comportement rigide. La sécurité structurale à état limite ultime en cas de séisme est garantie et les déformations latérales entre les étages restent inférieures à 0.5% de la hauteur d'étage.

La structure existante de l'EMS nécessite quant à elle un renforcement parasismique minimal. Pour ce faire, une analyse sismique indépendante est exigée pour contrôler les coefficients de conformité et identifier les éléments structuraux critiques lors d'un séisme. Ceci nous permettra de renforcer et d'activer si nécessaire certains refends afin d'atteindre le coefficient α_{adm} requis.

Pour réduire au maximum l'impact financier, les renforcements sismiques seront réalisés au niveau des zones 1 et 2, impactant ainsi uniquement les chambres. Ces interventions pourront être faites en parallèle aux travaux de transformations.

La nouvelle extension présente une période fondamentale inférieure à celle du bâtiment existant (nombre d'étages différents). Ceci génère des déformations horizontales désynchronisées entre les deux bâtiments. Cette désynchronisation est amplifiée par le fait que le bâtiment existant présente une vue en plan en forme de « L » impliquant une contribution importante du mode vibratoire de torsion. Afin d'éviter une introduction des efforts parasites importants à travers la dalle liant les deux bâtiments, un joint de dilatation suffisamment grand sera prévu. Le soufflé du joint permettra également d'éviter le phénomène de martèlement.



plan chambre type
1:20

sous-sol 1153.75



schémas construction-démolition
1:1000

niz 1154.00



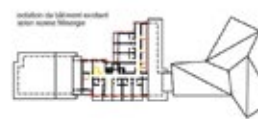
1er étage 1157.50



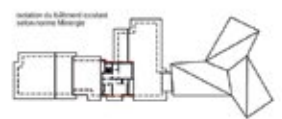
2ème étage 1160.20

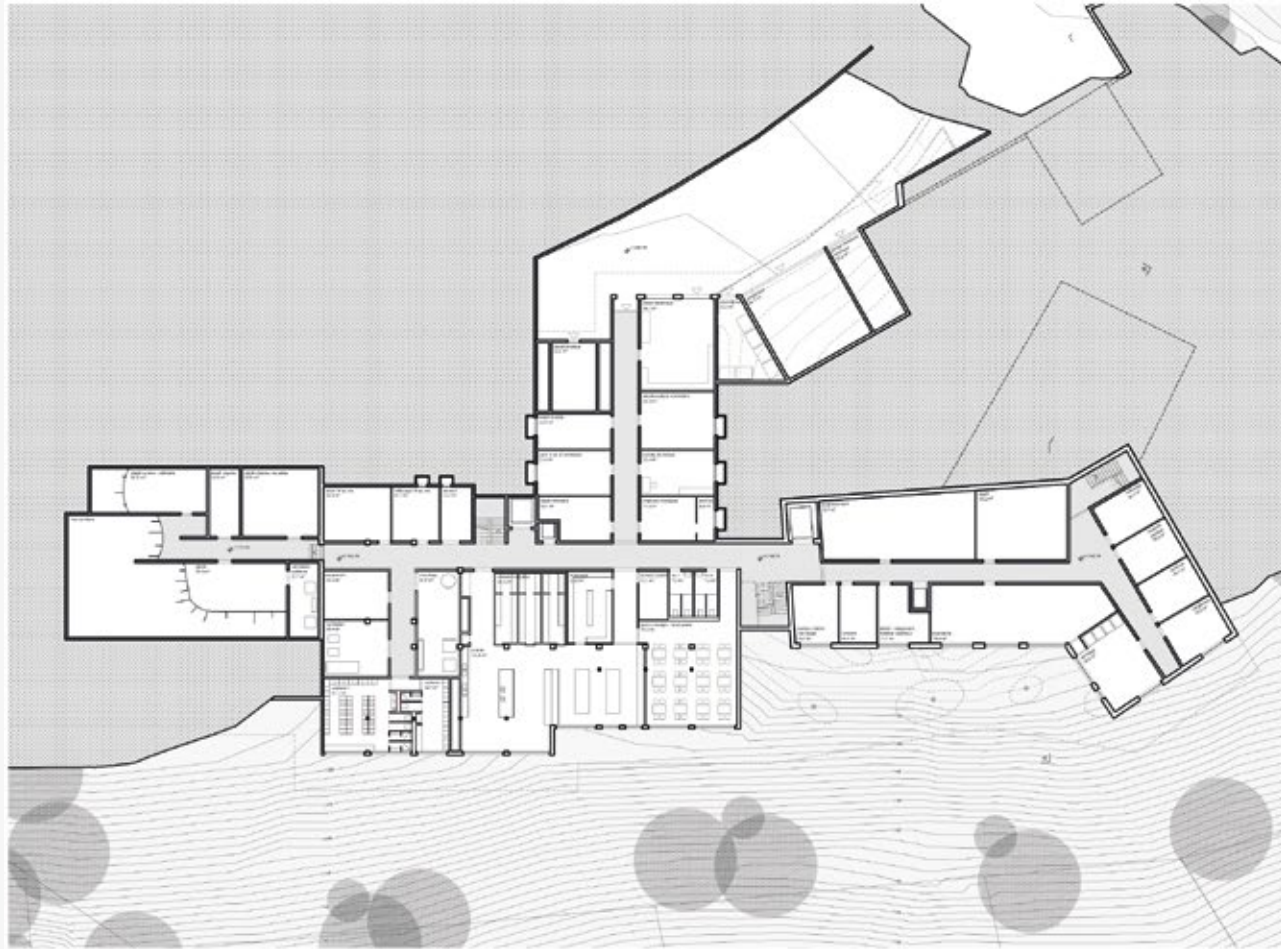


3ème étage 1162.90



4ème étage 1165.60





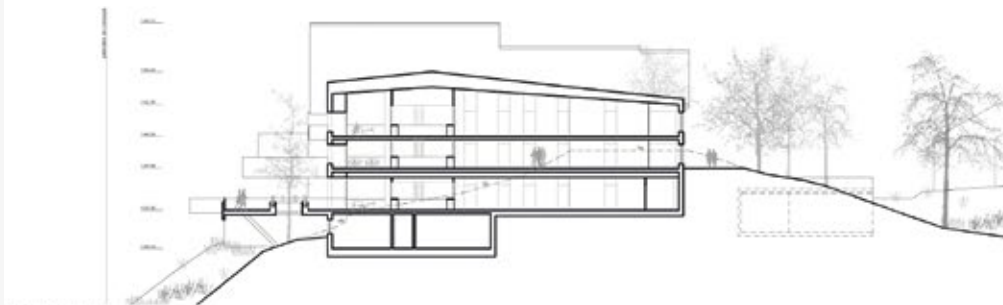
plan sous-sol
1:200



image du jardin thérapeutique sécurisé



image d'un salon d'étage crée dans le bâtiment existant

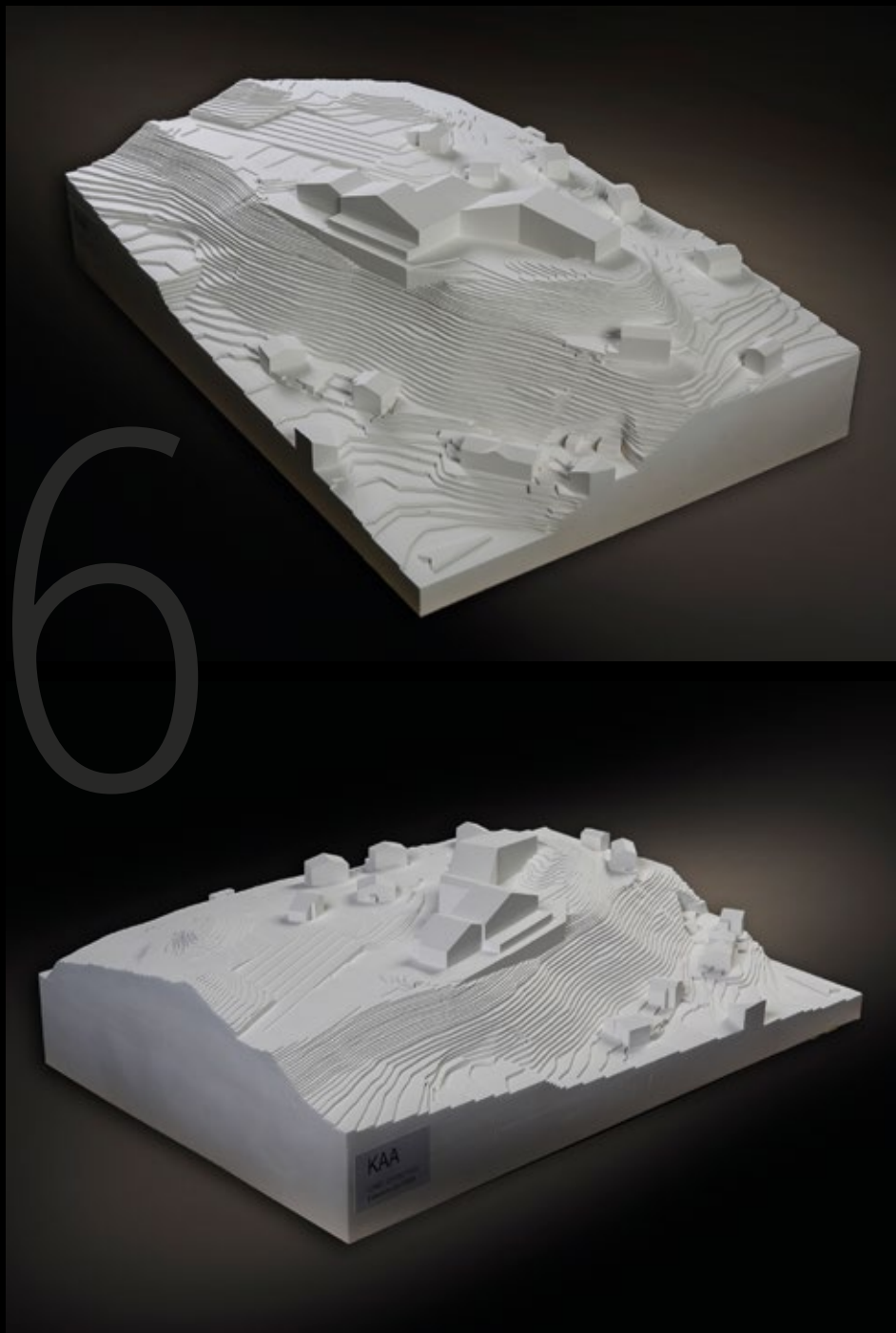


coupe transversale A-A
1:200



façade est
1:200





6^{ème} rang - 6^{ème} prix N° 35 KAA CHF 4'000.-

Auteur / Architecte Milong Sàrl
1950 Sion

Collaborateurs Carole Pont Bourdin, Céline Guibat, Juliette Bayona-Ruiz, Aline Hemmeler,
Maximiliano Rivera, Tiago Feliciano, Mara Rutigliani

Auteur / Ingénieur PRA Ingénieurs Conseils SA
1950 Sion

Collaborateurs Christian Dumoulin, Laurent Pitteloud, Sébastien Menoud, Raphaël Coquoz,
Nathalie Michelet

Le nouvel agrandissement du projet « KAA » accompagne les visiteurs avec un grand corps longitudinal élégant qui fusionne avec la forme de l'existant. Le bâtiment tisse un lien avec le village et, en se pliant, embrasse la colline vers l'est. La forme résultante révèle l'image d'un serpent qui se met à l'aise dans la topographie donnée.

Le nouvel annexe qui dépasse la limite constructible (alignement par rapport à l'axe de la route), l'accès de service très marqué, la volumétrie de l'extension et la position de l'entrée principale dans la petite partie existante font apparaître l'extension comme plus grande que le bâtiment actuel.

De ce fait, la lecture précise d'un ordre spatial entre les différentes parties est laborieuse. L'existant est-il devenu l'annexe? La répartition du programme est claire avec les locaux de psychogériatrie groupés au premier étage de la nouvelle aile avec une sortie contrôlée vers le jardin sur la colline. La répartition des différents groupes des chambres est convaincante. Pour certaines chambres du premier étage orientées directement sur le jardin le respect de l'intimité des résidents n'est pas suffisant.

La qualité des espaces de circulation et des lieux de rencontre commun restent schématique. La chambre type est correcte et utilisable. Le potentiel de synergies des entrées ou autres éléments spatiaux que permettait d'espérer le principe de symétrie des plans proposé n'est pas abouti.

La volumétrie et l'expression des façades démontrent la volonté de l'auteur d'unifier l'ensemble par la reprise de la forte horizontalité de l'existant qui se traduit d'une manière claire par une réinterprétation contemporaine de l'esthétique du «jumbochalet» avec un aspect final intéressant.

Le projet propose la construction d'un nouveau volume raccordé aux structures existantes. Il nécessite des terrassements d'une certaine ampleur. Le système statique est clair et efficace avec un phasage constructif également claire et rationnelle. Le concept parasismique est considéré comme adapté, permettant de profiter du nouveau bâtiment pour stabiliser les bâtiments existants en minimisant ainsi les interventions requises dans les bâtiments actuels.

Le volume du projet est supérieur à la moyenne des volumes construits.



Plan de situation EMS



KAA

Implantation

La nouvelle façade se dessine le long de la pente qui mène à l'entrée principale. Le cheminement lisse et dégage l'arrivée à l'EMS. Les places ainsi que les aménagements offrent un dégagement permettant l'accès au home. L'extension enlance la colline actuelle et modifie le terrain pour y dessiner des terrasses. Celles-ci forment les limites naturelles des espaces extérieurs. Une promenade longe les jardins privés et vient se raccorder à la route. La nouvelle toiture à deux pans se raccorde à l'existant. L'agrandissement du parking se fait au Nord-Ouest, en continuité du parking existant.

Rénovation de l'existant

Le bâtiment existant sera enrobé d'une nouvelle peau afin de rafraîchir l'image des façades et d'actualiser les exigences thermiques. Le rez-de-chaussée inférieur subit les agrandissements nécessaires (cuisine et buanderie) et propose un espace réservé au personnel dans lequel se regroupent les vestiaires, le local de pause et la salle à manger.

Le rez-de-chaussée se présente de la manière suivante : à l'Ouest se condense la partie administrative ; l'entrée et les locaux communs s'articulent autour de la cafétéria et deviennent des pièces transparentes permettant de dégager un volume continu ; la salle à manger commune vient s'installer au rez-de-chaussée, en lien avec la cafétéria et le séjour. Le rez-de-chaussée permet un accès direct dans le parc.

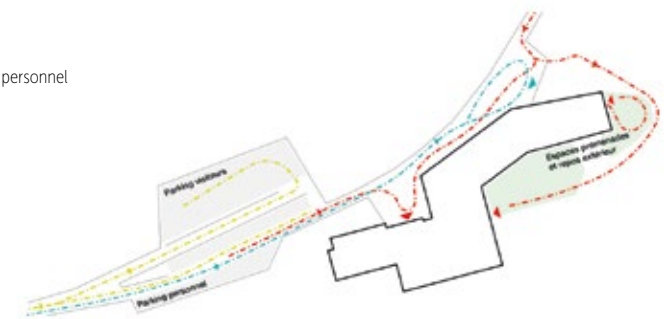
La partie Est subit quelques modifications pour pouvoir se connecter à la nouvelle extension et la chapelle actuelle est supprimée pour connecter le rez-de-chaussée supérieur aux jardins. Aux étages, certains locaux sont déplacés afin d'améliorer la circulation et dégager des espaces communs. Les chambres existantes restent en place et sont à peine retouchées.

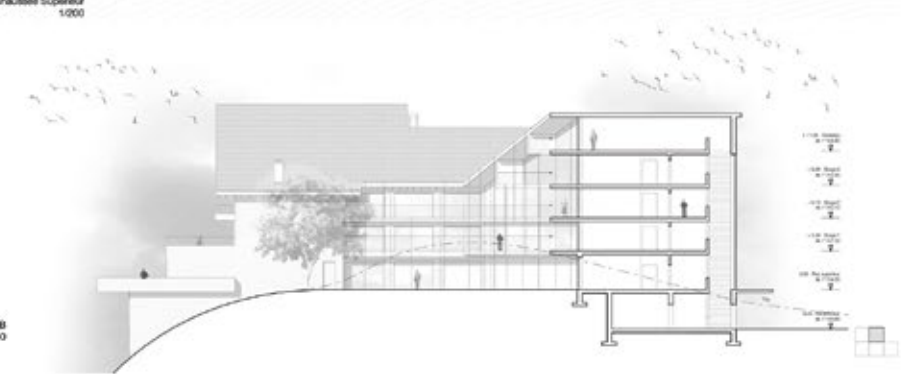
Nouvelle extension

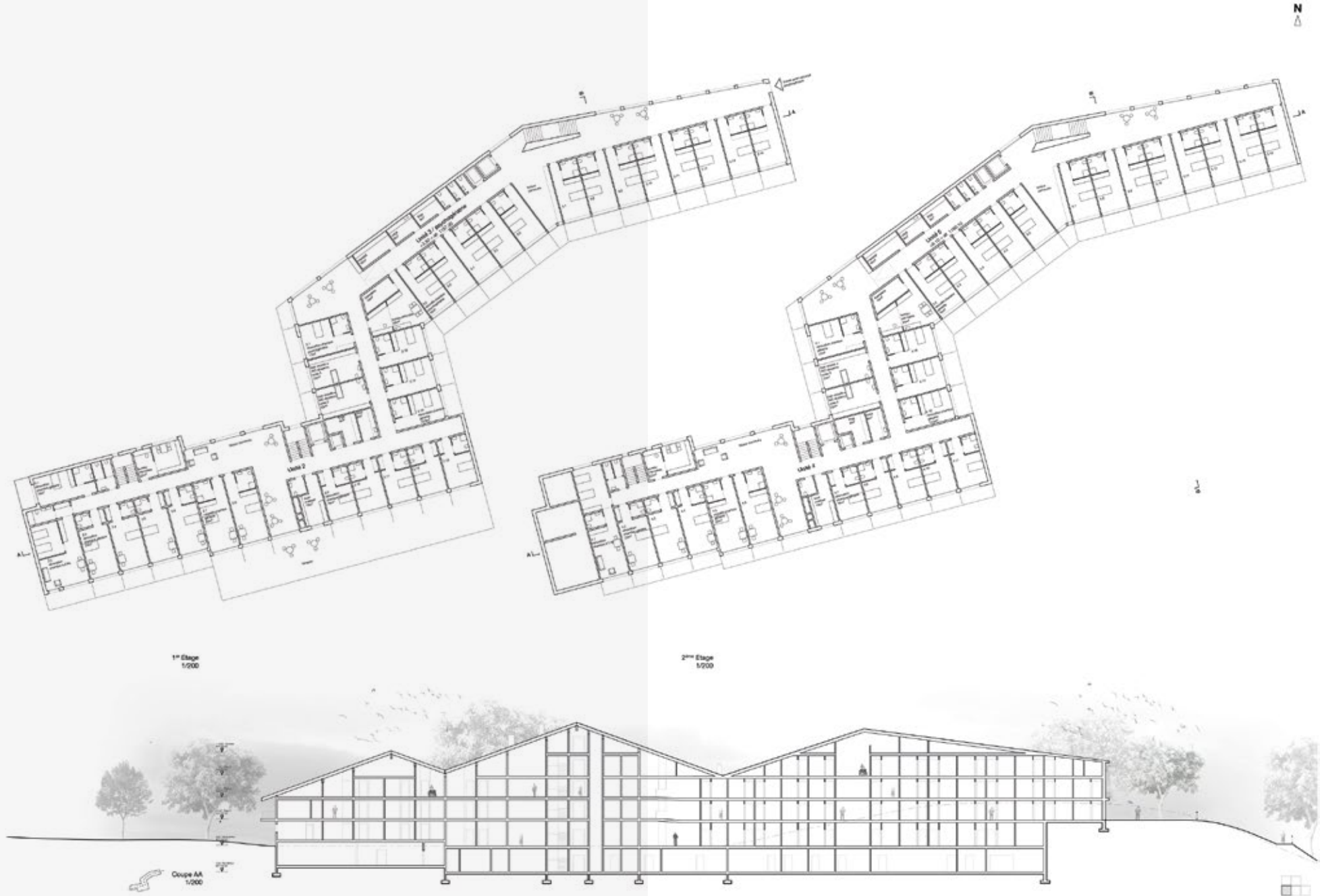
La nouvelle aile dispose les chambres au Sud, en les orientant vers les jardins et le panorama. La circulation et les locaux de service sont placés au Nord. Les locaux communs se dispersent dans l'extension en s'adossant aux ouvertures qui cadrent le paysage nord de l'EMS. L'espace commun central qui s'ouvre dans le coude que dessine l'extension offre une vue traversante donnant une transparence au bâtiment. L'unité de psychogériatrie, situé au premier étage, dispose d'un accès direct à son jardin privatif et sécurisé, modelé par le terrain naturel. La façade se présente comme une peau vitrée et rythmée par des éléments verticaux en bois reliant les balcons. L'intervention se veut paysagère, intégrée dans son environnement. Le projet tire parti de la topographie en présence caractéristique du site ainsi que des vues sud et nord à couper le souffle.

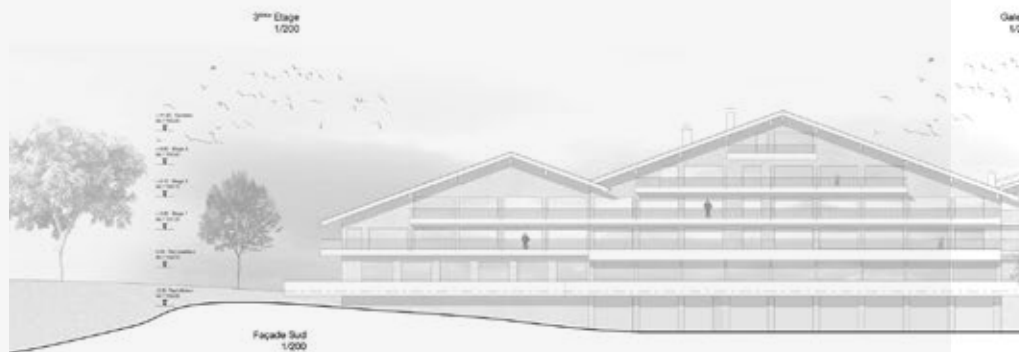
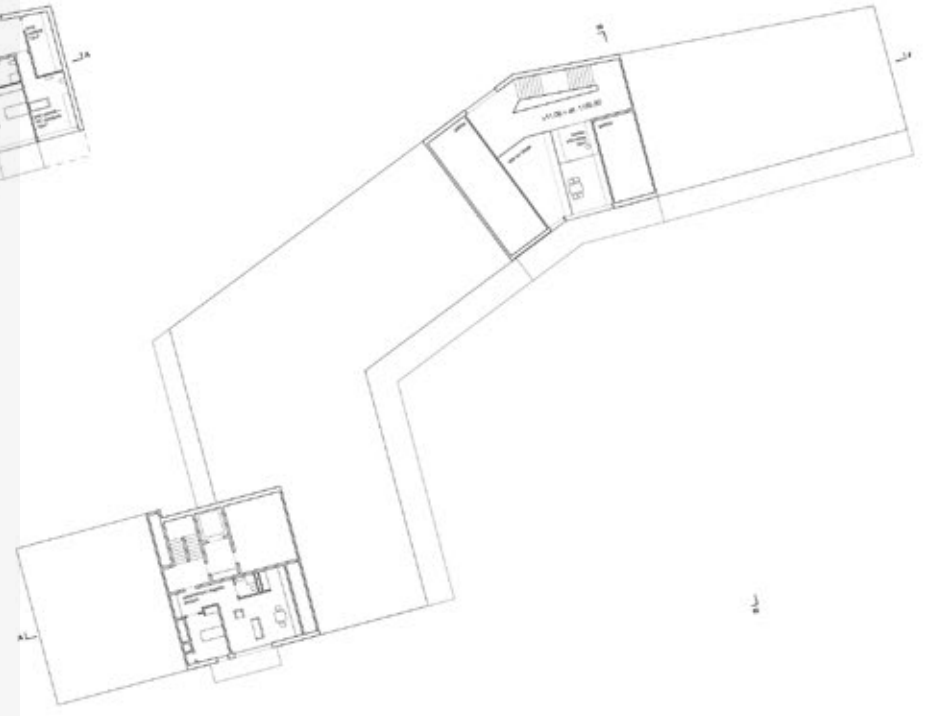
- Accès piétons
- Accès véhicules livraison
- Accès véhicules visiteurs et personnel

Schéma Circulations











Schémas des modifications de l'existant et construction de la nouvelle extension

Extérieur : mise en place d'une nouvelle isolation et suppression de la chapelle. Intérieur : les murs en maçonnerie sont conservés et certaines cloisons légères sont déplacées.

La face Nord du volume Est se déforme pour venir se connecter et s'aligner à la nouvelle extension.

Au Sud, le rez-de-chaussée inférieur vient s'aligner à la terrasse du rez-de-chaussée supérieur pour former un mur continu. La nouvelle aile est raccordée au rez-de-chaussée inférieur, au rez-de-chaussée supérieur, au premier et au deuxième étage. Les chambres actuelles subissent une retouche au niveau des matériaux et des revêtements.

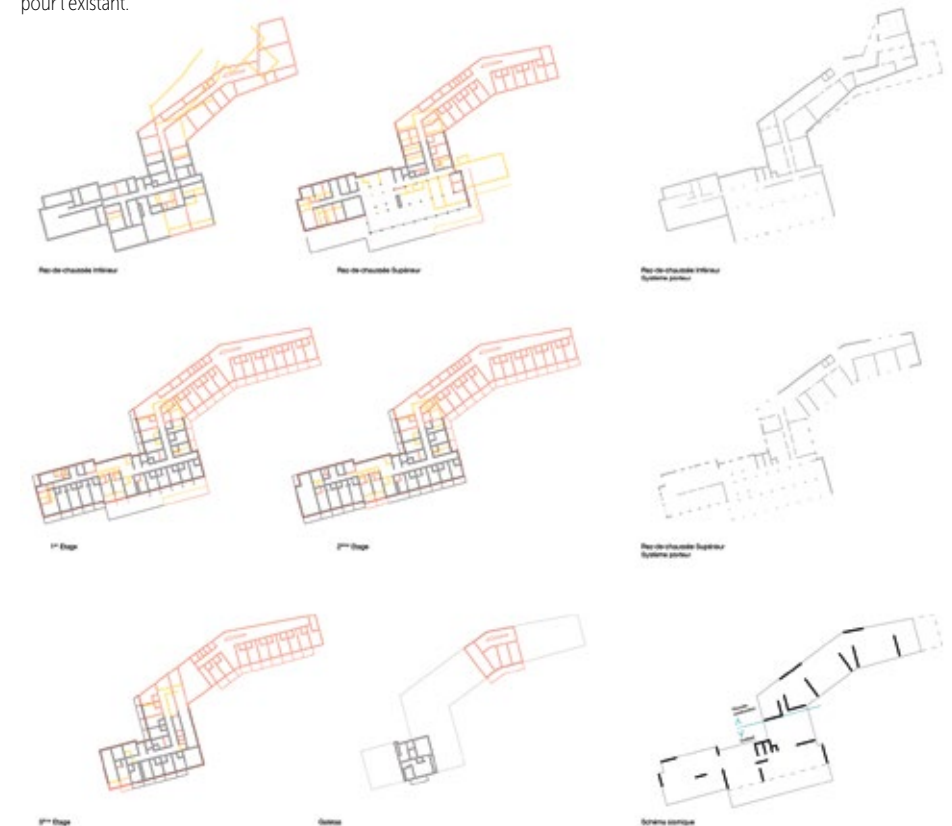
Statique

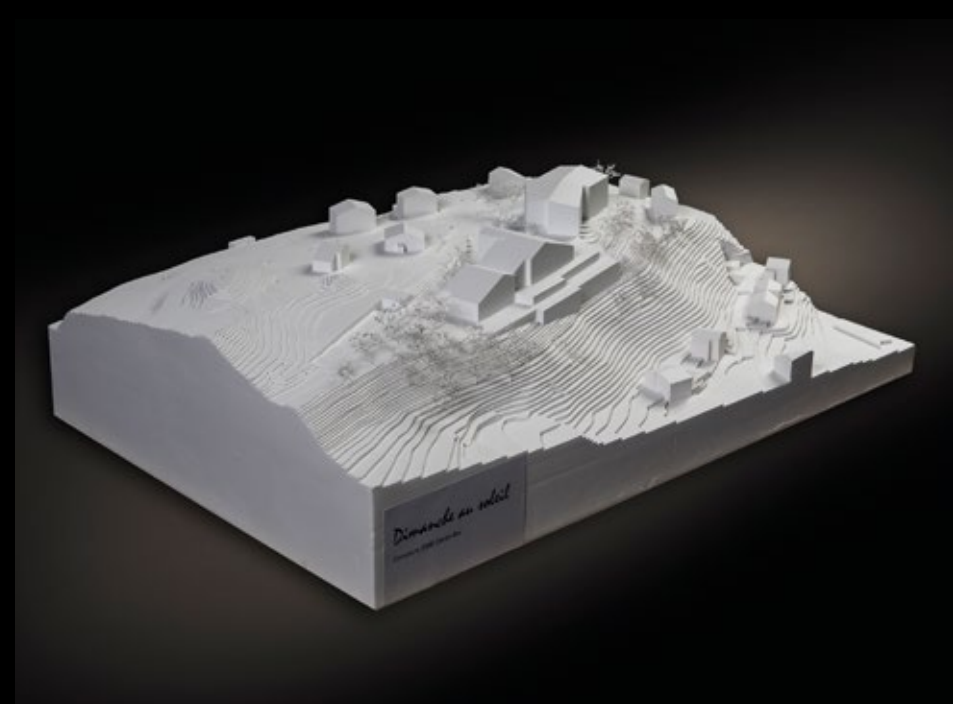
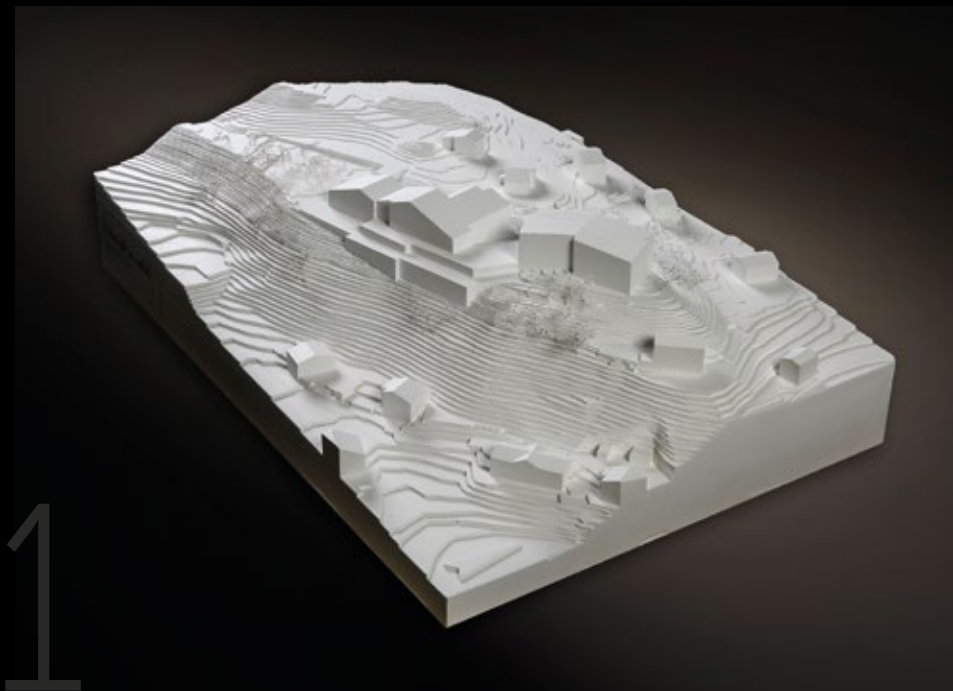
Dans le cadre de cette extension, le matériau qui s'impose naturellement est le béton armé. Il s'inscrit dans la continuité de la structure existante et s'y lie simplement. Il offre une grande souplesse d'exécution pour la réalisation des renforcements sismiques (p. ex. travail par étage) et s'adapte aux géométries irrégulières. L'intégration de voile en béton armé dans la structure porteuse de l'extension permet en outre de libérer les volumes nécessaires aux techniques au niveau du rez inférieur.

Sismique

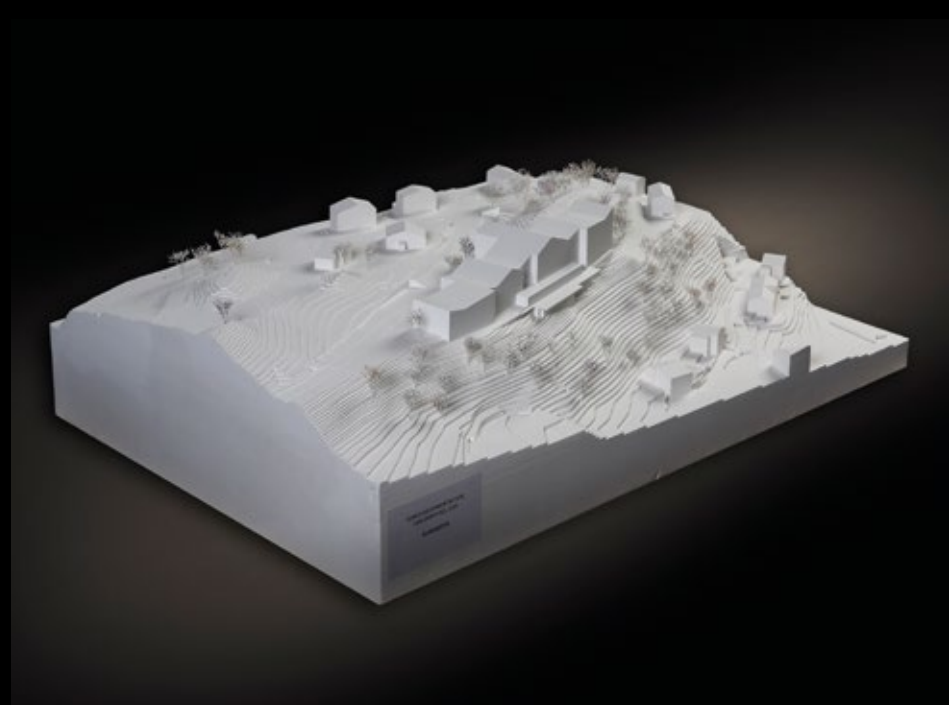
La structure de l'extension est stabilisée par des refends en béton armé dans les deux directions: permettant facilement de satisfaire la sécurité structurale de l'ouvrage.

Concernant le bâtiment existant, l'avis sismique fait mention de manque évident de résistance aux efforts horizontaux et d'une vulnérabilité sismique élevée. Le confortement sismique que nous proposons consiste d'une part à lier le bâtiment existant à l'extension par clavage des dalles, le nouveau servant ainsi d'appui à l'ancien ; et d'autre part à ajouter des refends dans la partie existante, par doublage béton armé de mur maçonnerie. Ainsi, la conformité aux normes actuelles peut être atteinte pour l'existant.



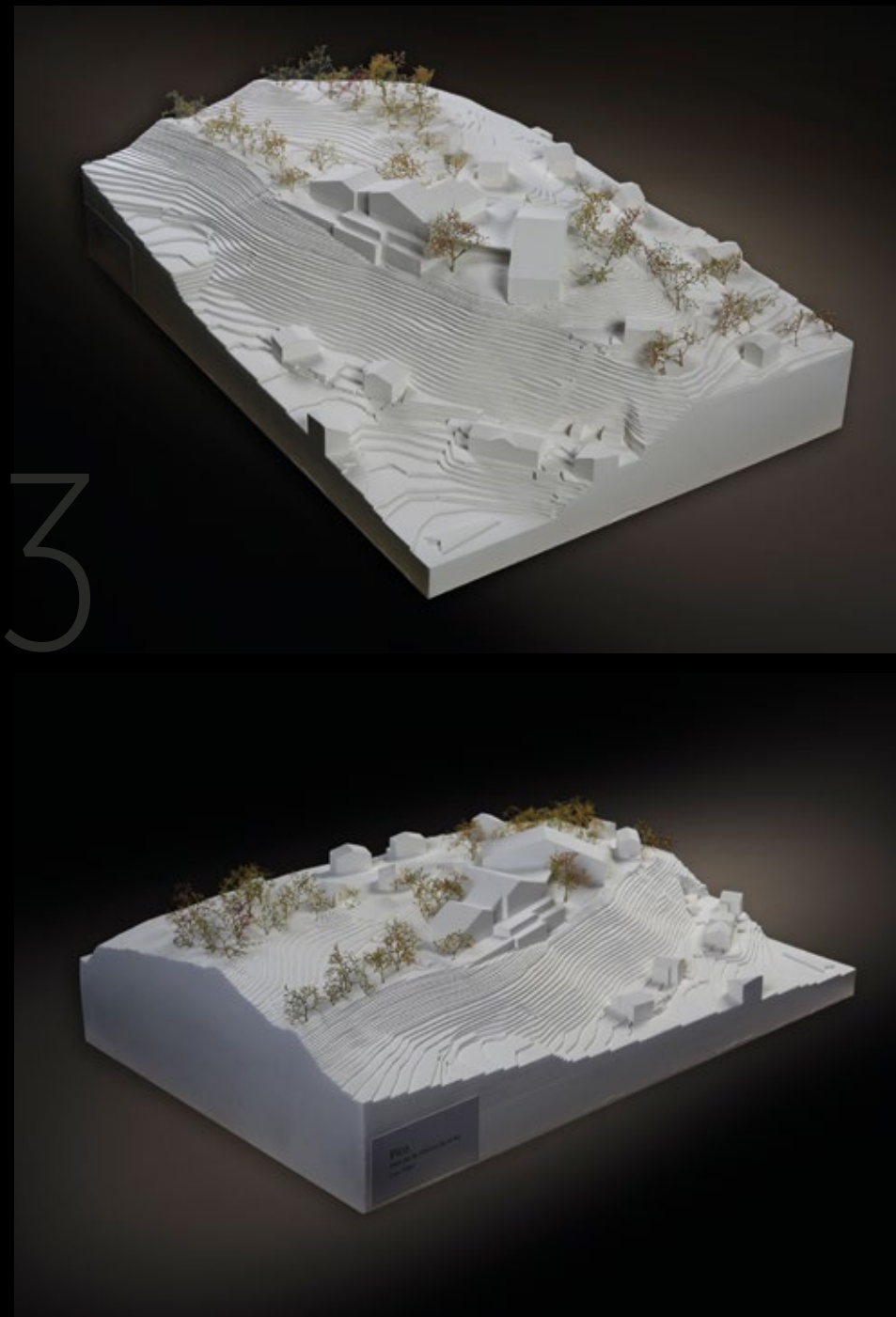


N° 1	Dimanche au soleil
Auteur / Architecte	Atelier iT Sàrl 1920 Martigny
Collaborateurs	Martin Latham, Nicolas Coutaz
Auteur / Ingénieur	INGE SION SA 1950 Sion
Collaborateurs	Jérémy Nuttin, Joseph Dussex

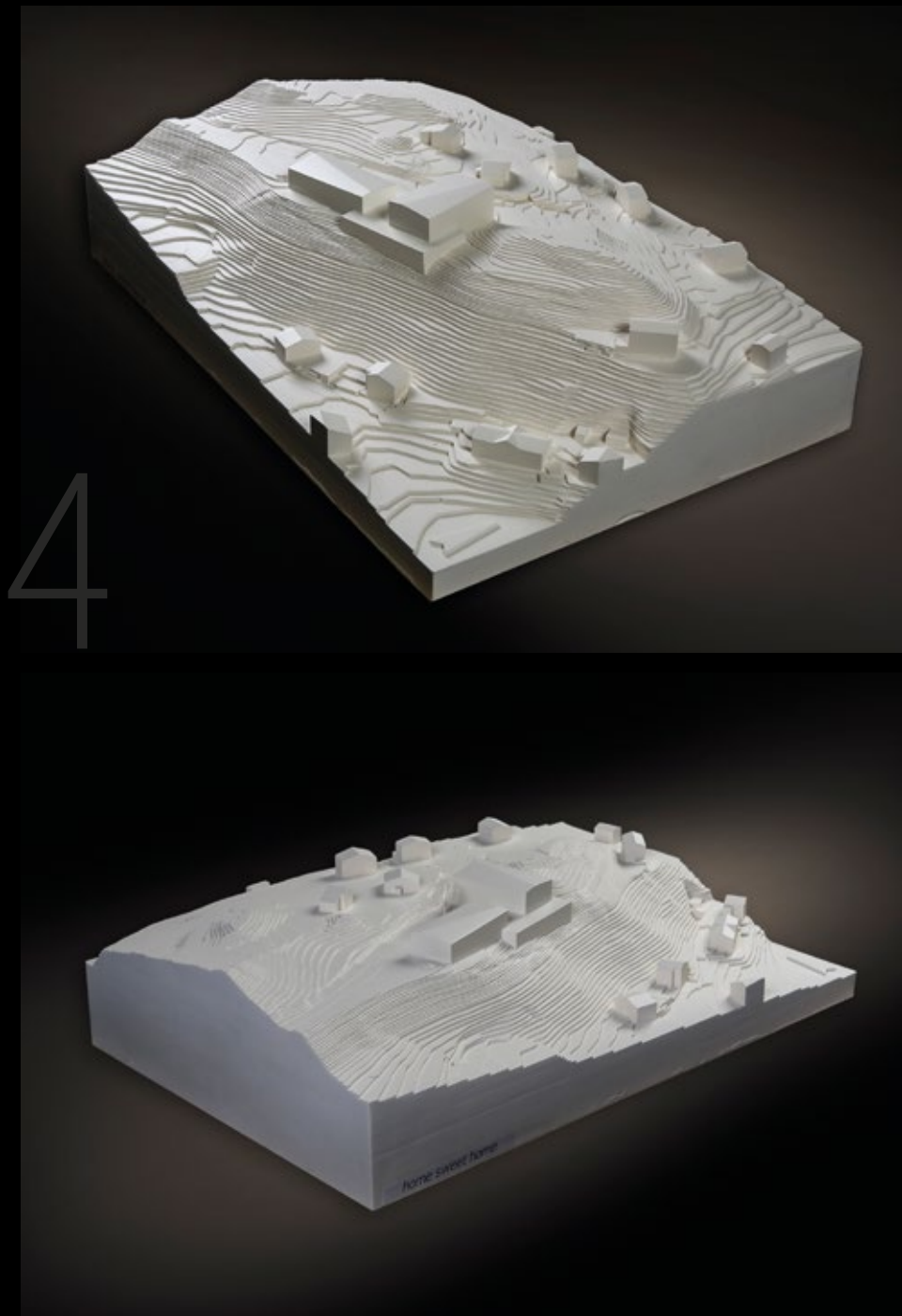


2

N° 2	Silhouette
Auteur / Architecte	Mondada Frigerio Blanc Architectes 1003 Lausanne
Collaborateurs	Anne Dupraz, Jean-Luc Frigerio, Rémy Wild, Maximilien Dewarrat
Auteur / Ingénieur	AIC Ingénieurs Conseil SA 1006 Lausanne
Collaborateurs	Claude Schaer



N° 3	Pico
Auteur / Architecte	Bernarici GmbH 4001 Basel
Collaborateurs	Jonathan Bernhamu, Johana Arias
Auteur / Ingénieur	WMM Ingenieure AG 4142 Münchenstein
Collaborateurs	Jürg Maier, Gilbert Santini



N° 4

Home sweet home

Auteur / Architecte

Atelier d'architecture Joseph Cordonier Sàrl
1978 Lens

Collaborateurs

Joseph Cordonier, Steven Bonvin, Francine Duchoud, Elvis Proficio,
Michael Rodriguez

Auteur / Ingénieur

Alpatec SA
1920 Martigny

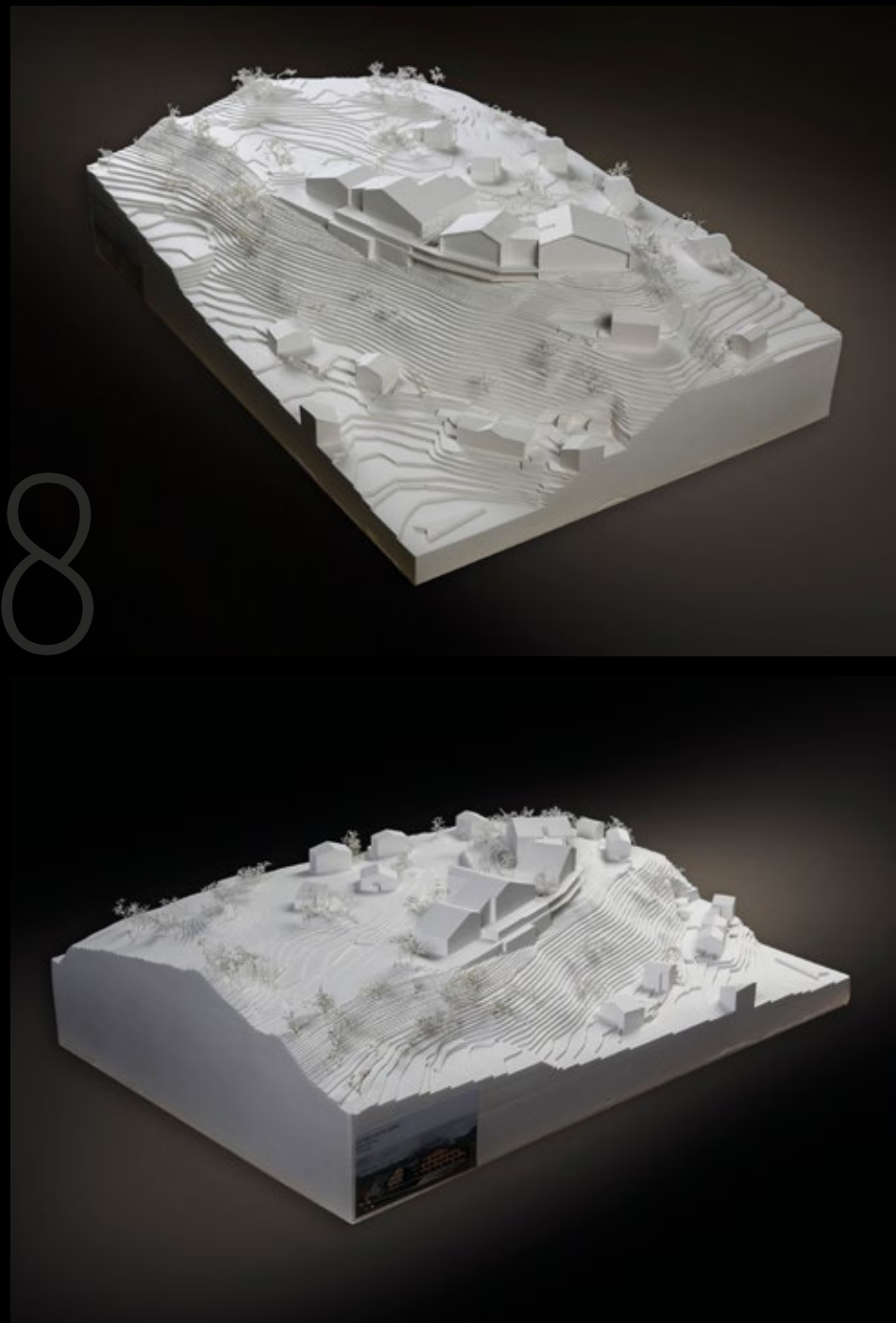
Collaborateurs

Alain Hugo, André-Michel Fort, Vitor Saraiva, Jacques Formaz,
Gabriel Morais, Noé Brülhart, Michel Kurmann



5

N° 5	Denise
Auteur / Architecte	Berclaz Torrent + Bastien Charvoz Architectes Sàrl 1950 Sion
Collaborateurs	Annie Bavarel, Jean-Luc Torrent, Bastien Chavoz
Auteur / Ingénieur	CERT ingénierie SA 1920 Sion
Collaborateurs	Raphaël Bonvin



N° 8

Là-haut sur la colline

Auteur / Architecte

Indépendant, Andrew Dragescu, architecte EPFL
1882 Gryon

Collaborateurs

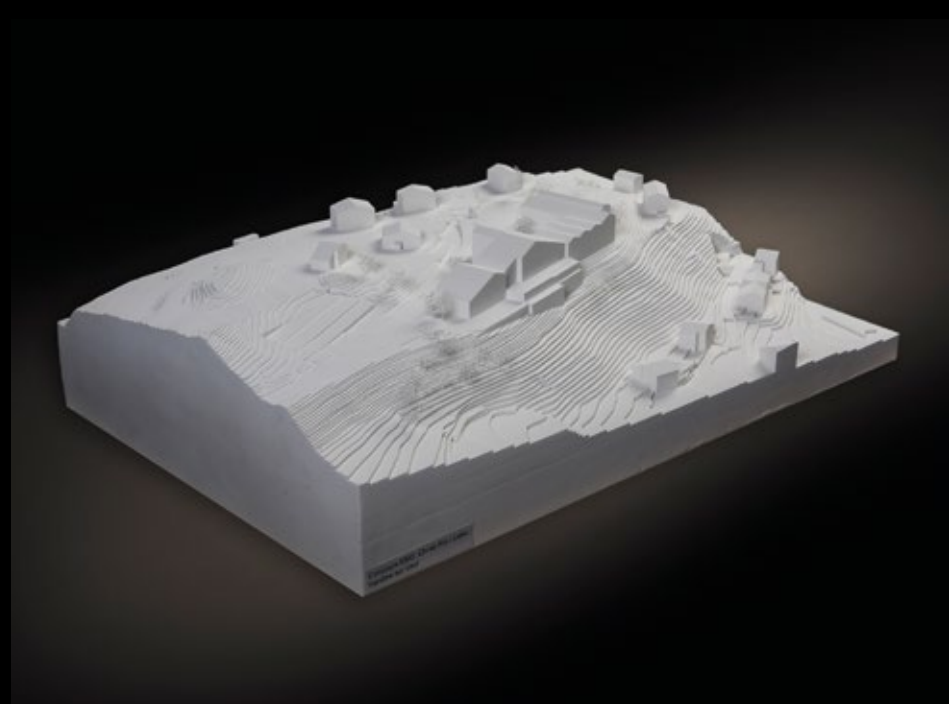
Andrew Dragescu

Auteur / Ingénieur

Ingex SA
1880 Bex

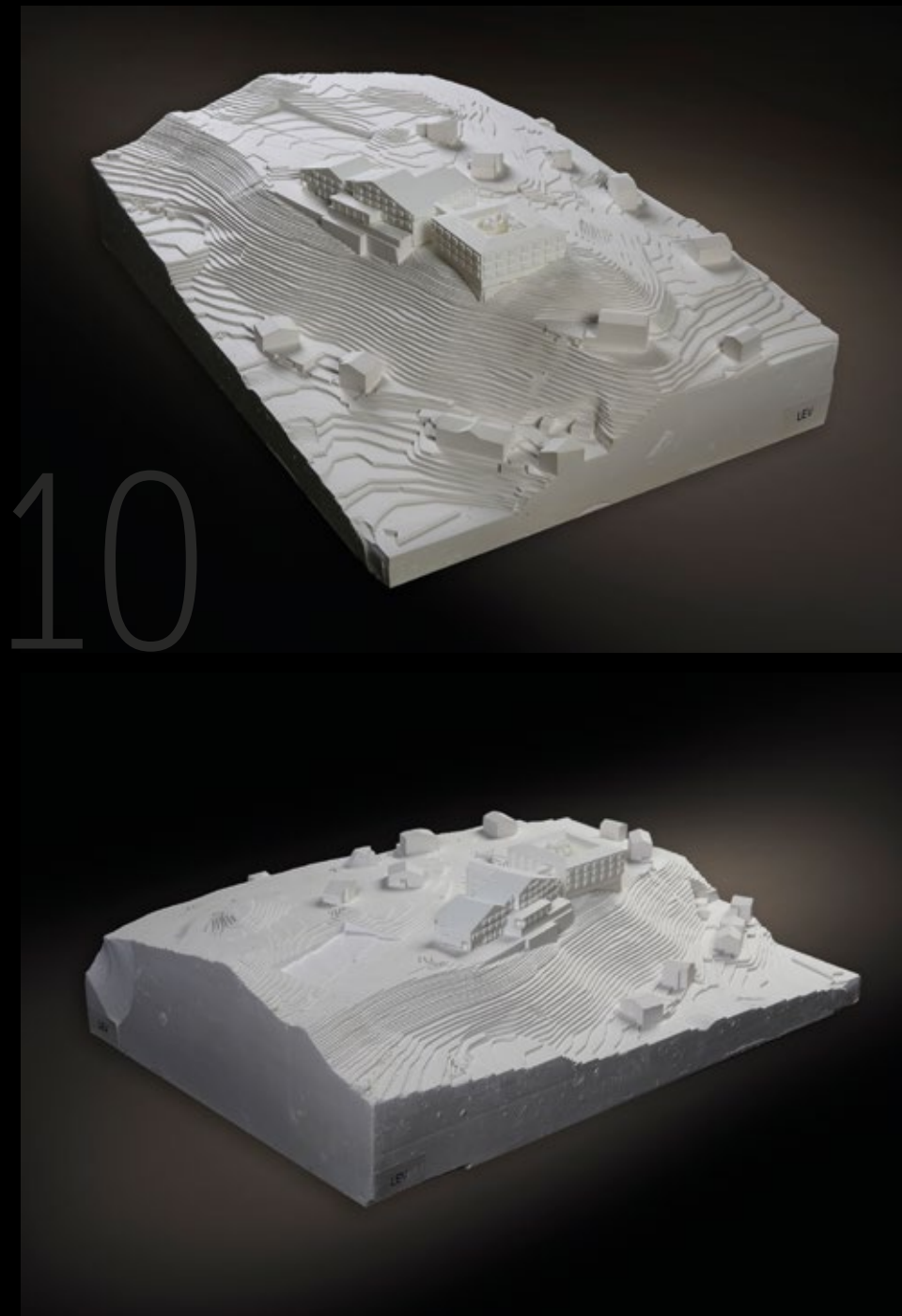
Collaborateurs

Robert Gex

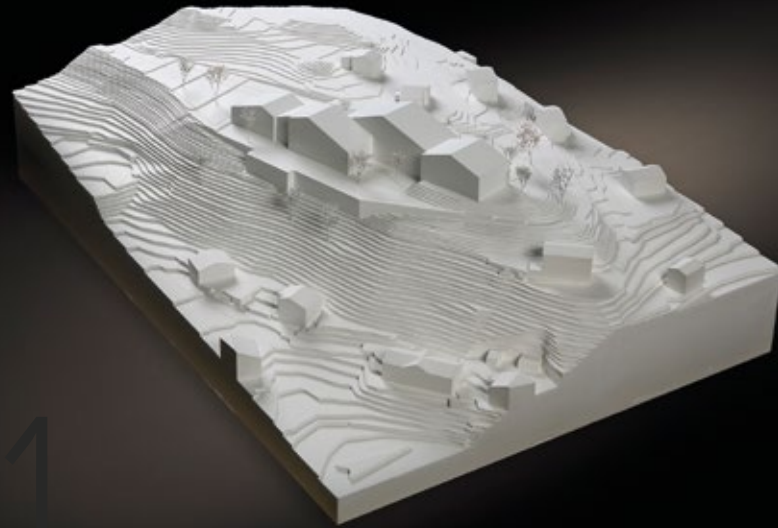


9

N° 9	Fenêtre sur cour
Auteur / Architecte	Edem Sessi architecture 1700 Fribourg
Collaborateurs	Edem Sessi
Auteur / Ingénieur	Gabriel Mbekou Ingénieur civil HES 1700 Fribourg
Collaborateurs	Gabriel Mbekou



N° 10	LEV
Auteur / Architecte	0101 architectes 44100 Nantes / France
	Fabian Scholz, Dipl. .Ing. Architekt 12049 Berlin / Allemagne
Collaborateurs	Gabriel Lefèvre-Pardessus, Maxime Retailleau, Fabian Scholz
Auteur / Ingénieur	BOSS & ASSOCIÉS Ing. Conseils SA 1024 Ecublens
Collaborateurs	Bicher Farra



11



N° 11

Fer de Lens

Auteur / Architecte

ON architecture Sàrl
1005 Lausanne

Collaborateurs

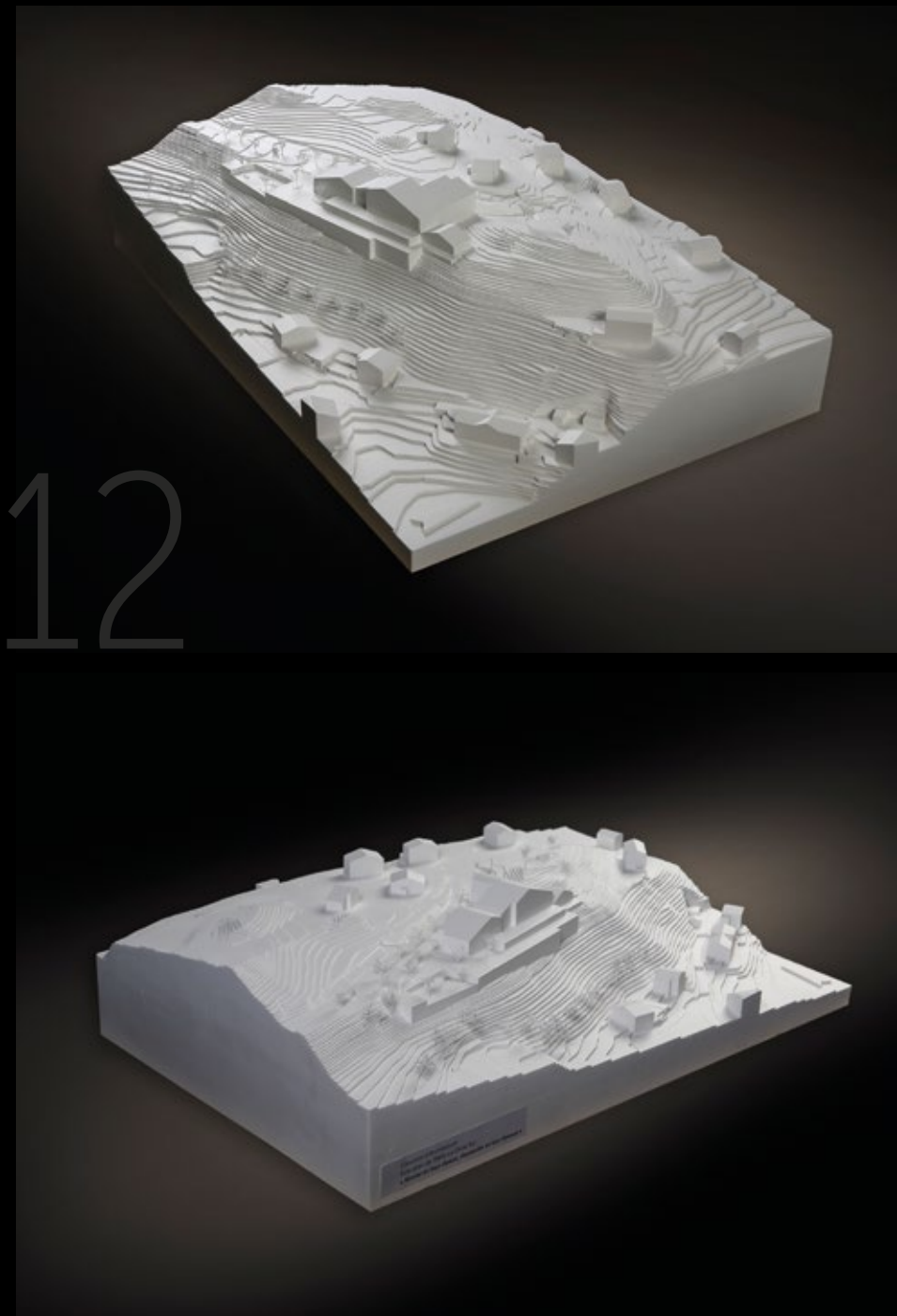
Jean Camuzet, Rita Cotugno, Nathalie Croset, Arnaud Lefèvre,
Mafalda Sacadura, Ildiko Vargay

Auteur / Ingénieur

CSD Ingénieurs SA
1007 Lausanne

Collaborateurs

Pierre-Luc Carnal, Michel Cattin, Daniel Dousse, Alain Chassot



N° 12 «Monter en haut dessus, descendre en bas dessous»

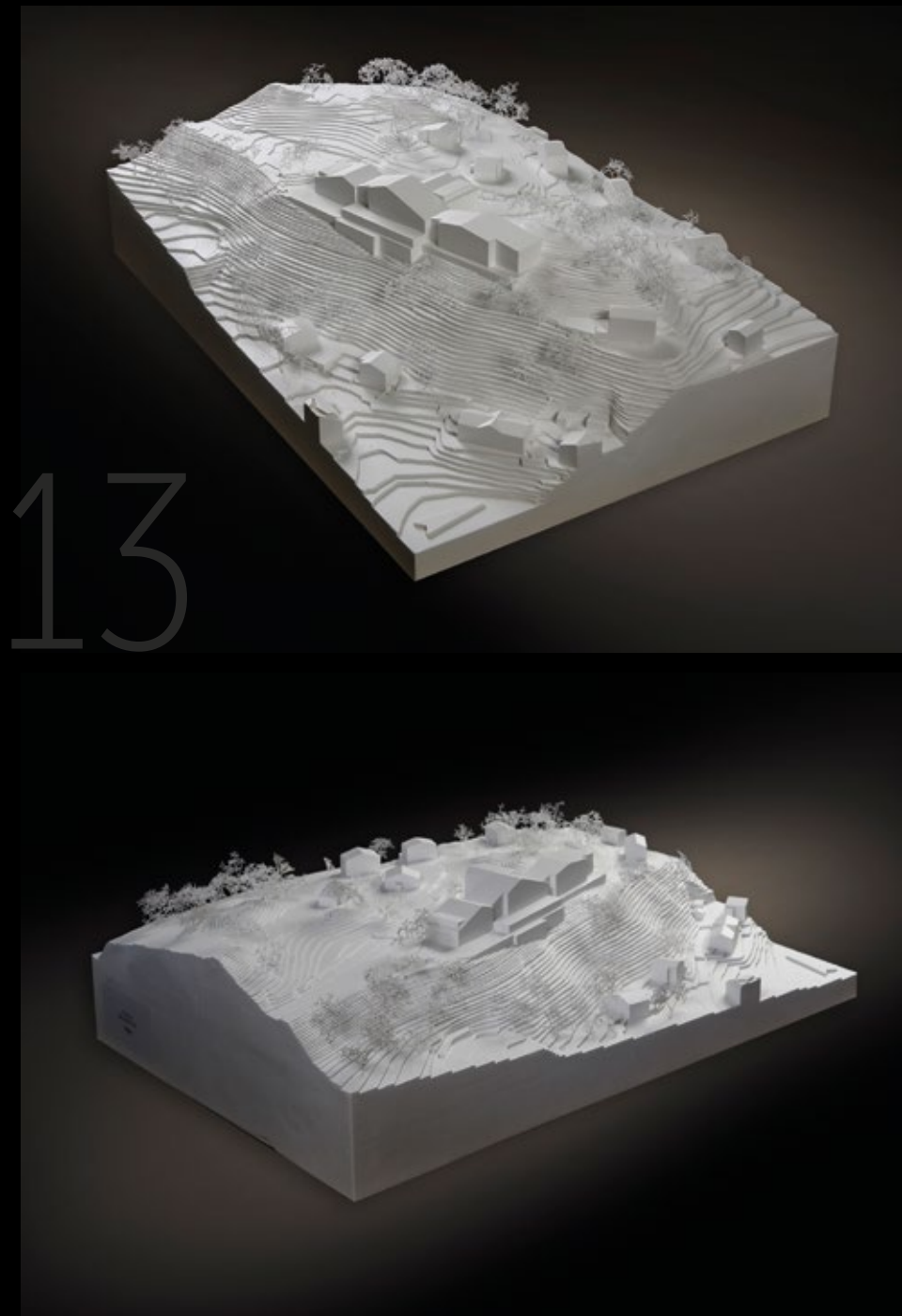
Auteur / Architecte Transversal architectes
1003 Lausanne

Suter Sauthier & associés
1950 Sion

Collaborateurs Xavier Marlaire, Christian Suter, Raphaël Sauthier, Pablo Gabbay

Auteur / Ingénieur Sollertia
1870 Monthey

Collaborateurs Aleksandar Lazarovski, Hazem Charif

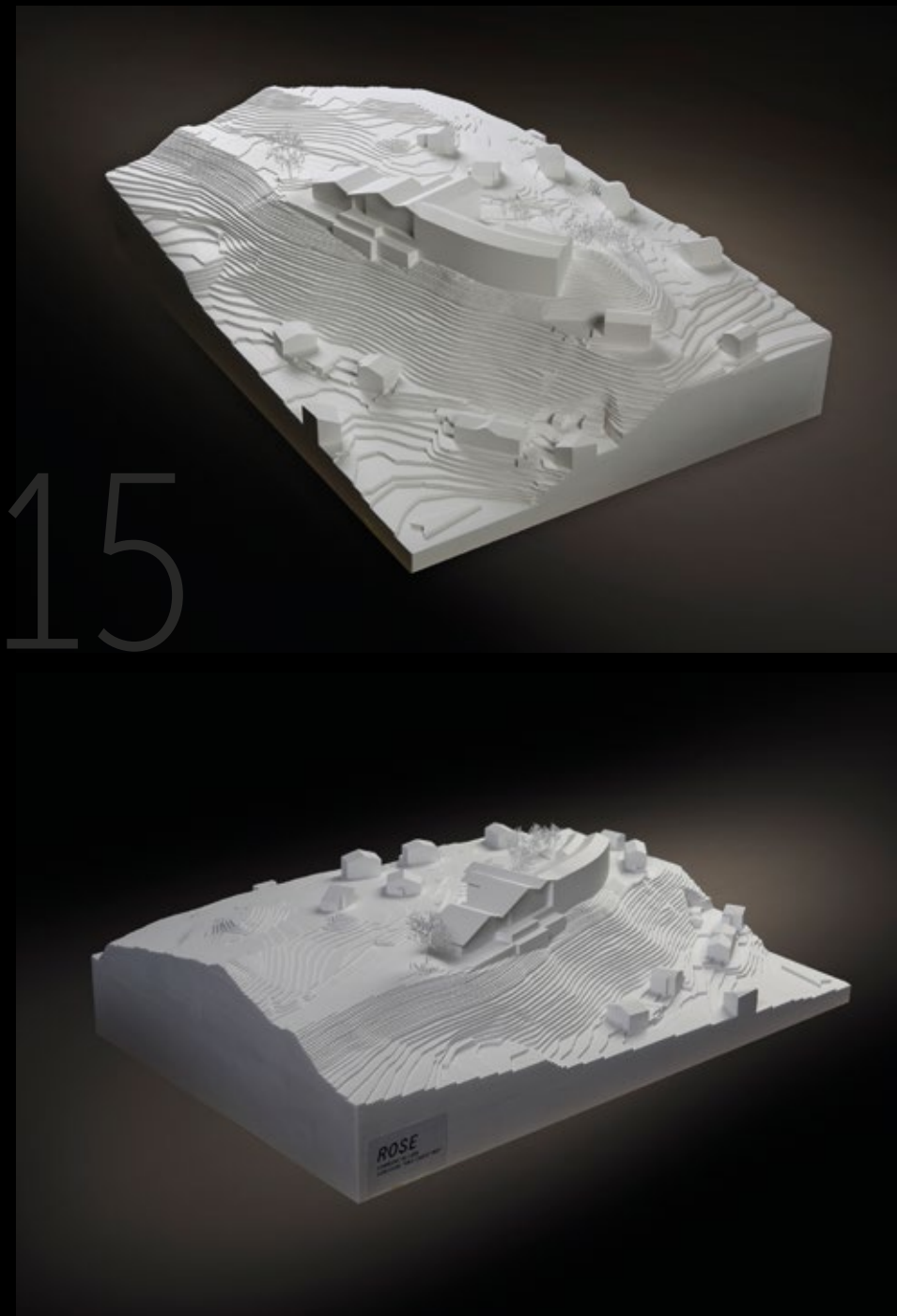


N° 13	Irina
Auteur / Architecte	Federica Bufano 1205 Genève
Collaborateurs	Enric Argemi Carnicer
Auteur / Ingénieur	Bernard et Forestier Ingénieurs civils Sàrl 1305 Penthaz
Collaborateurs	Bernard Forestier

14



N° 14	Charlotte
Auteur / Architecte	Vermeil architectes Sàrl 1950 Sion
Collaborateurs	Cynthia Maye, Alexandre Vergères
Auteur / Ingénieur	SD Ingénierie Dénériaz et Pralong Sion SA 1950 Sion
Collaborateurs	Xavier Mittaz, Pierre-François Décoppet, Grégoire Savioz, Frédéric Savioz André Imboden, Fabrice d'Urso, Frédéric Héritier



N° 15

Rose

Auteur / Architecte

François Nantermod Architectes EPF SIA ARB
1874 Champéry

Collaborateurs

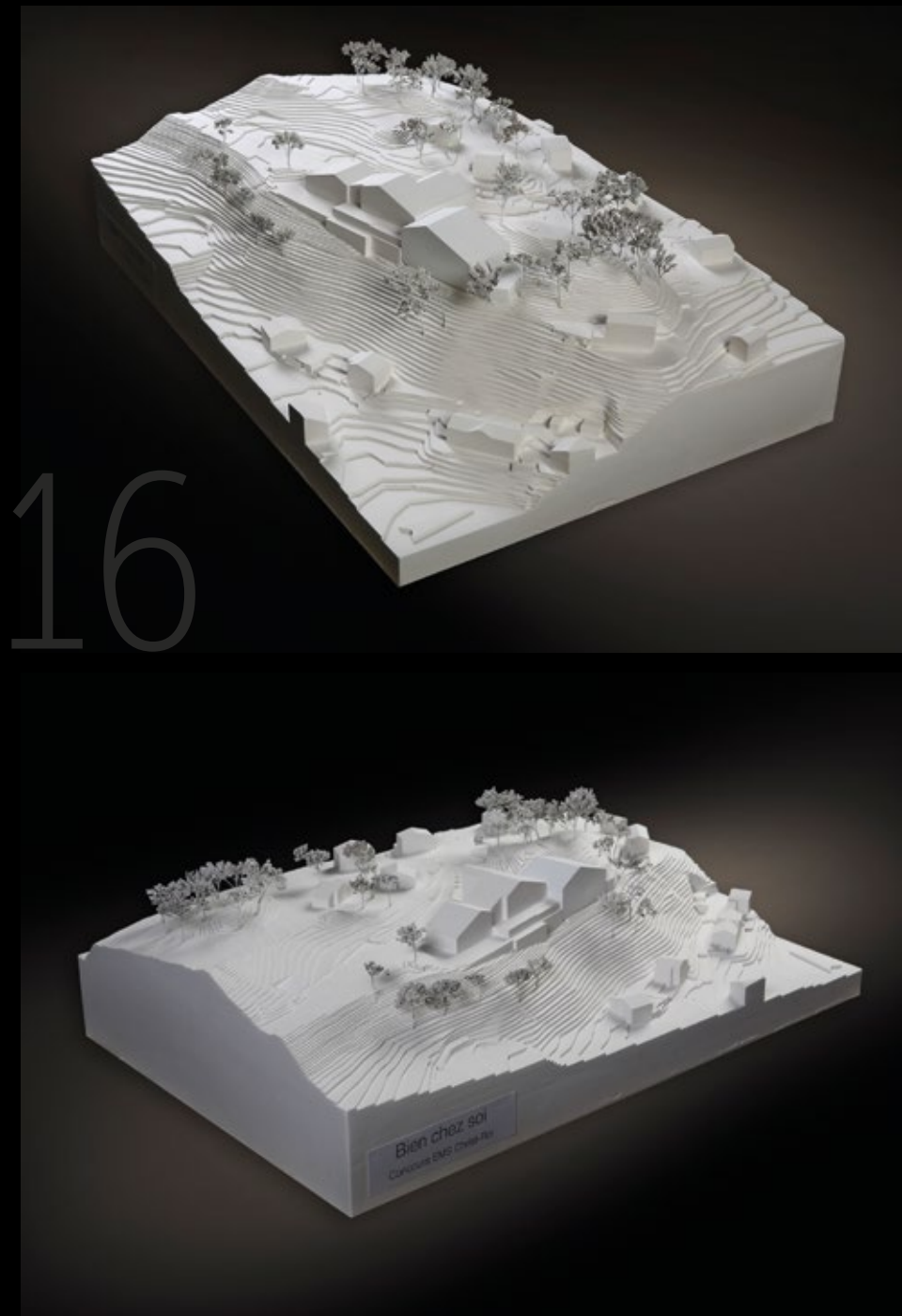
François Nantermod, Maxence Derlet, Julien Jakubowski

Auteur / Ingénieur

INGPHI SA
1003 Lausanne

Collaborateurs

Philippe Menétrey, Jonathan Krebs, Nhien Nguyen, Max Medina



N° 16

Bien chez soi

Auteur / Architecte

TAMA 3D Sàrl
1357 Lignerolle

Collaborateurs

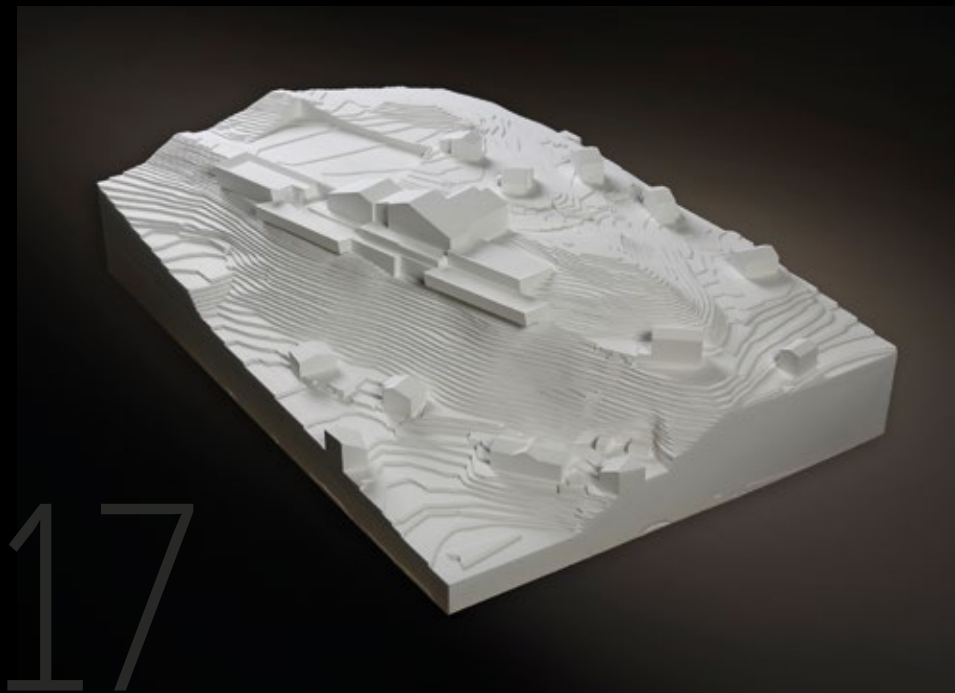
Anna-Maria Simatou, Marianne Dendrou, Athina Dendrou,
Antoine Dendrou

Auteur / Ingénieur

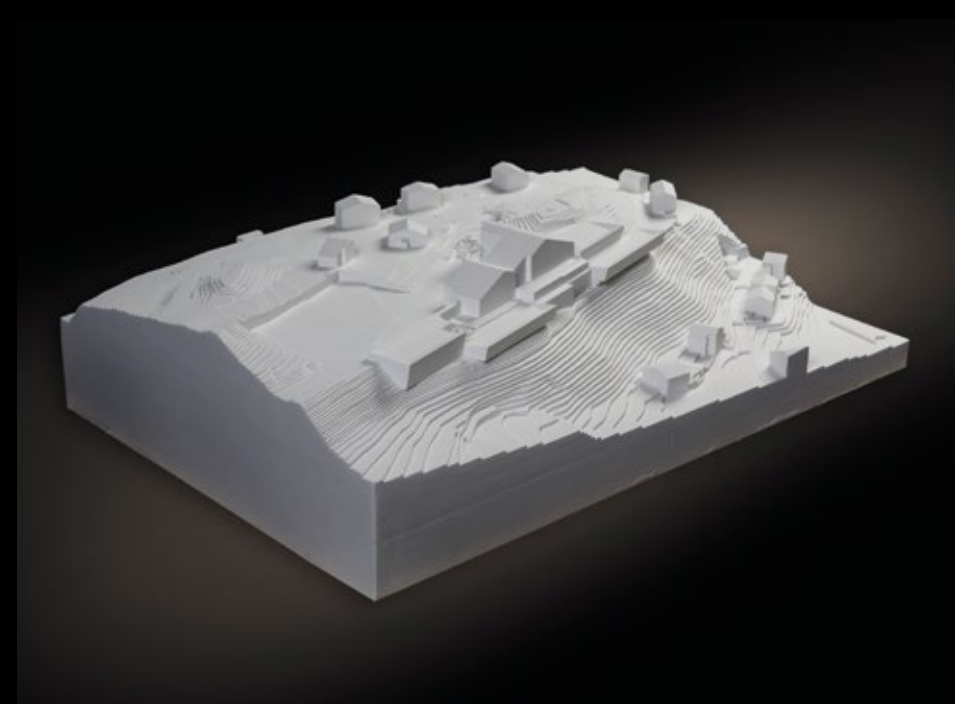
TAMA 3D Sàrl
1357 Lignerolle

Collaborateurs

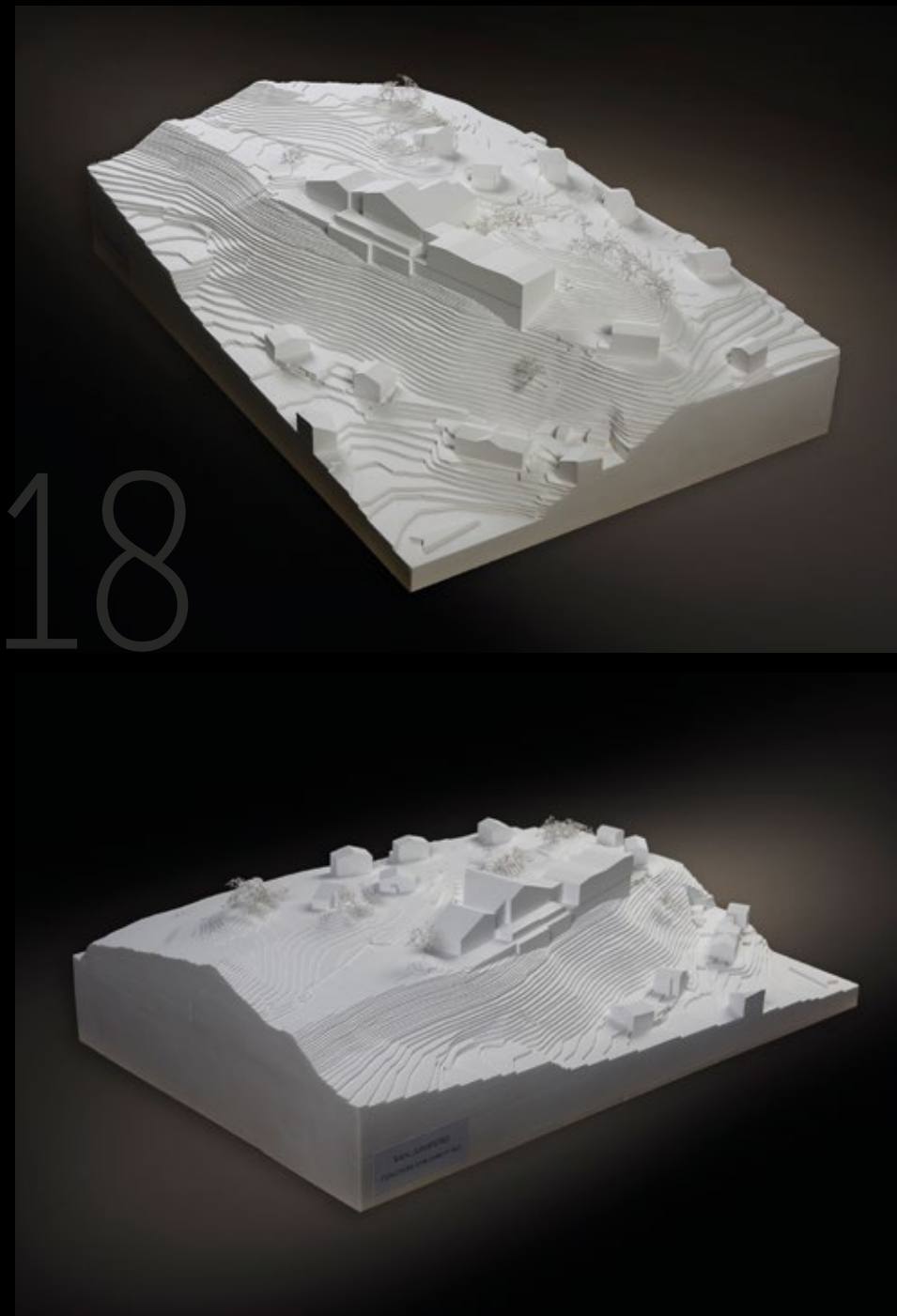
Serge Dendrou



17



N° 17	Télescope sur le Rhône
Auteur / Architecte	Studio Lausanne Architecture SA 1004 Lausanne
Collaborateurs	
Auteur / Ingénieur	Küng et Associés SA 1530 Payerne
Collaborateurs	



N° 18

San Junipero

Auteur / Architecte

Dan Garcia Rodriguez
1207 Genève

Collaborateurs

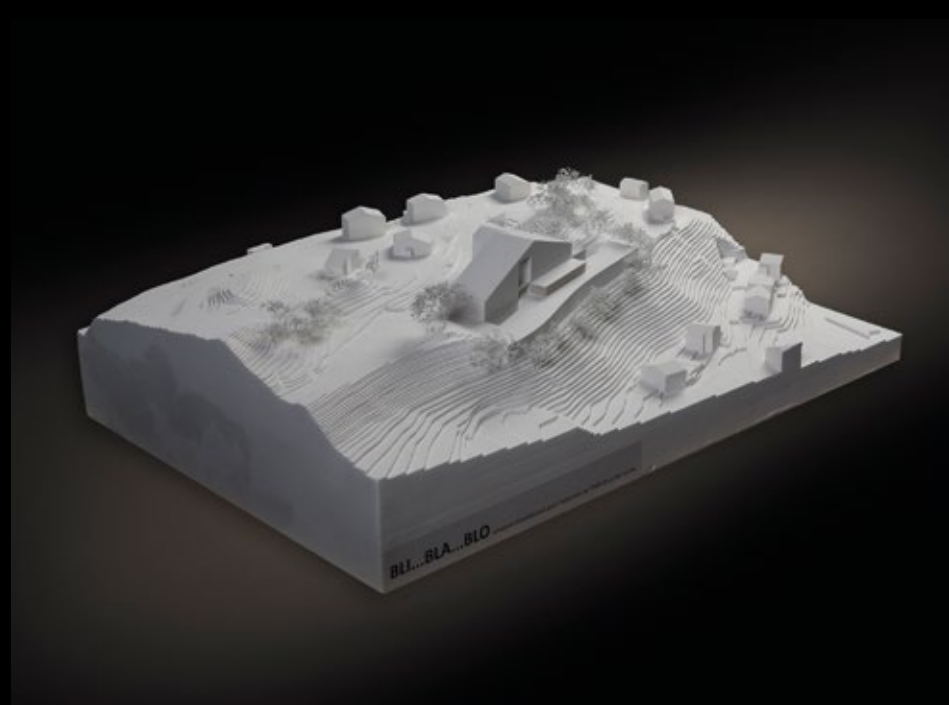
Dan Garcia Rodriguez

Auteur / Ingénieur

Erbeia - Ingénierie civile SA
1227 Carouge

Collaborateurs

Bastien Pellodi, Jocelyn Subit, Humberto Lopez, Laurent Perez,
Osman Karagoz, Lino Deber, Anthony Puget



N° 20

BLI... BLA... BLO

Auteur / Architecte

Bureau d'architecture Graphos Sàrl
1978 Lens

Collaborateurs

Christian Michellod, Claude Naoux, Etienne Zeller,
Daniel Da Costa Gonclaves, Yannick Siggen

Auteur / Ingénieur

Bureau d'ingénieurs Cordonier & Rey SA
3960 Sierre

Collaborateurs

Nicolas Cordonier, Gilles Rey, Yves Rey, Pierre-Cédric Cordonier



N° 21

CONTINUUM

Auteur / Architecte

Dentella Architecte Sàrl
1201 Genève

Collaborateurs

Lorenzo Dentella, Alejandro Canosa, Jonathan Dubi

Auteur / Ingénieur

Synaxis SA
1006 Lausanne

Collaborateurs

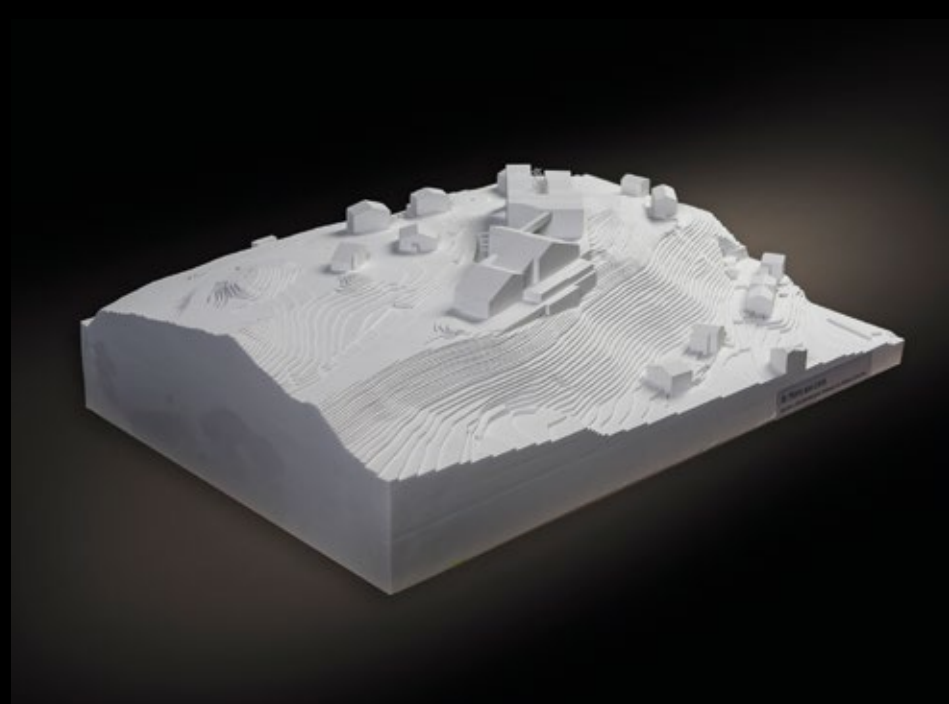
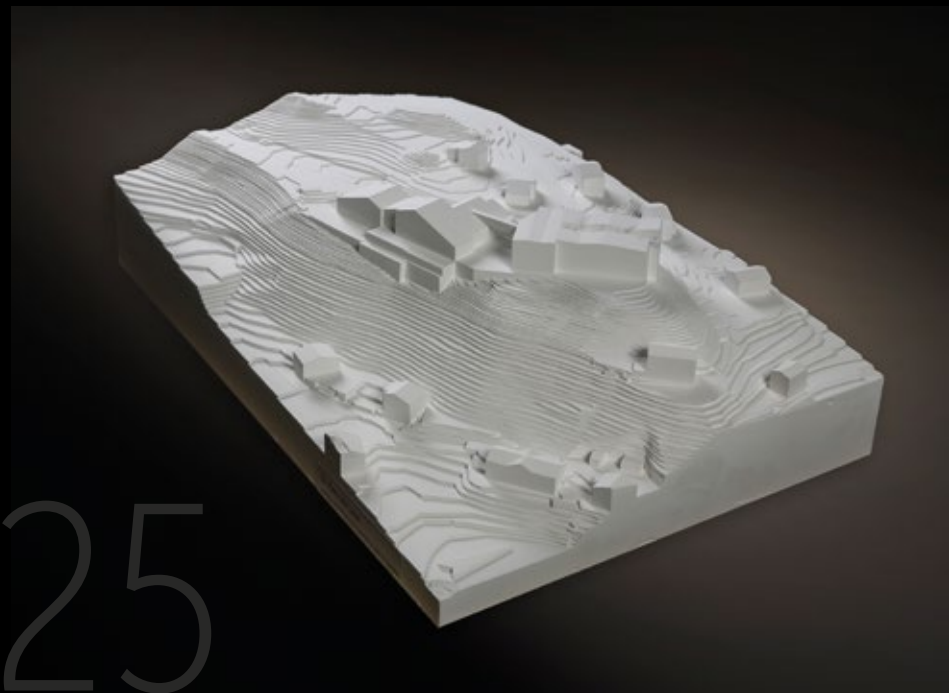
Eric Gysin, Christophe Loup



N° 23	Les deux soeurs Emery
Auteur / Architecte	Mariela Siegrist Architectes 2502 Biel / Bienne
Collaborateurs	Mariela Siegrist
Auteur / Ingénieur	Eichenberger AG 8021 Zürich
Collaborateurs	Jordi Moreno

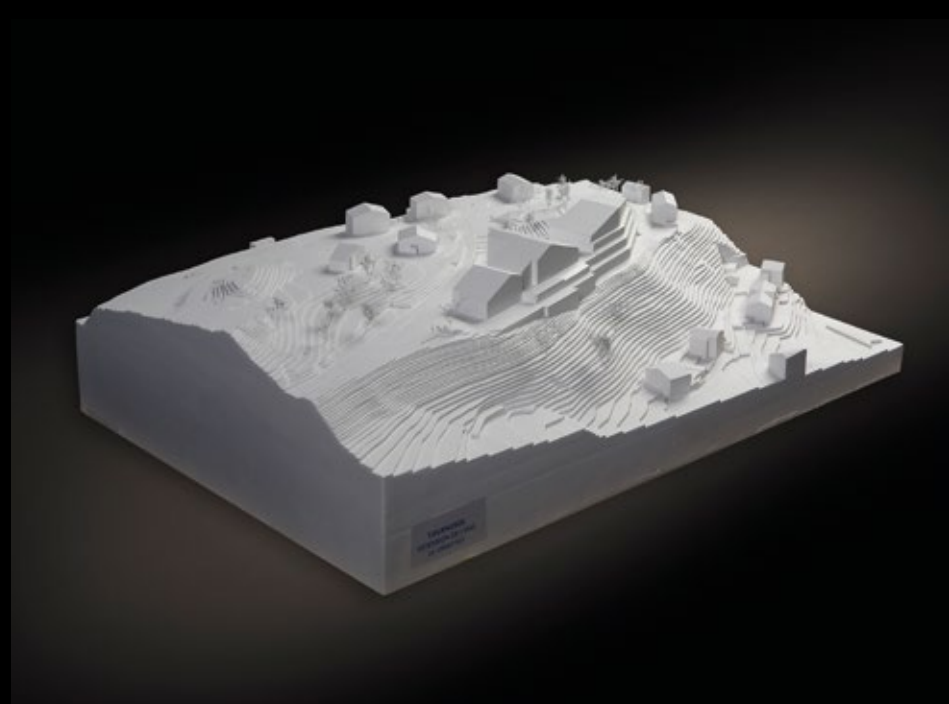


N° 24	Saillies
Auteur / Architecte	Stefan Kuriger architecte SA 3084 Wabern bei Bern
Collaborateurs	Stefan Kuriger, Sabina Egloff, Thomas Spicher, Etienne Geiser, Markus Werner
Auteur / Ingénieur	Tschopp Ingenieure GmbH 3006 Bern
Collaborateurs	Adrian Tschopp



25

N° 25	St-Pierre aux Liens
Auteur / Architecte	G. Comina SA 1936 Verbier
Collaborateurs	Giulia Marzio, Michaël Emonet, Sabrina Crognalletti, Thoma Bruchez, Laure Cadouot, Samuel Deslarzes
Auteur / Ingénieur	LBI Lattion Bruchez Ingénieurs 1934 Le Châble
Collaborateurs	Pierre Bruchez



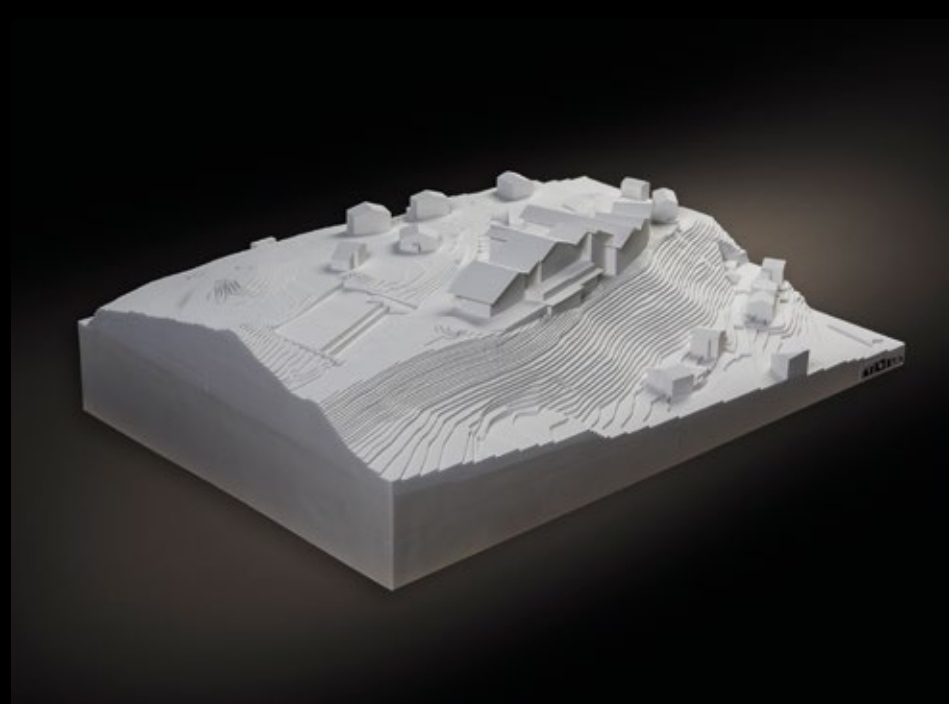
N° 27	Tournesol
Auteur / Architecte	Lemanarc SA 1003 Lausanne
Collaborateurs	Vincent Zhengmao Zhang, Adréas Scheiwiller, Hugo Perochon
Auteur / Ingénieur	Bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi SA 1820 Montreux
Collaborateurs	Daniel Vocat, Stéphane Garin, Marco Molteni



28



N° 28	Vers la montagne... mille yeux
Auteur / Architecte	AH asociados arquitectura S.L. 31190 Cizur Menor (Navarre) -Espagne
Collaborateurs	Studio MADe, VS Ingeniería y Urbanismo S.L.
Auteur / Ingénieur	VS Ingeniería y Urbanismo S.L. 31005 Pampelune (Navarre) - Espagne
Collaborateurs	AH asociados arquitectura S.L.



29

N° 29	Eventail
Auteur / Architecte	CP Architecture Sàrl 1009 Pully
Collaborateurs	Paolo Friedli, Christophe Lebet, Marie Veillet
Auteur / Ingénieur	Bureau ingénieurs Ott & Uldry Sàrl 1226 Thônex
Collaborateurs	Vivien Duhem, Benjamin Duvillard, John Wuest



N° 30

Une colline - Un jardin

Auteur / Architecte

Atelier Jordan et Comamala Ismail Architectes
2800 Delémont

Collaborateurs

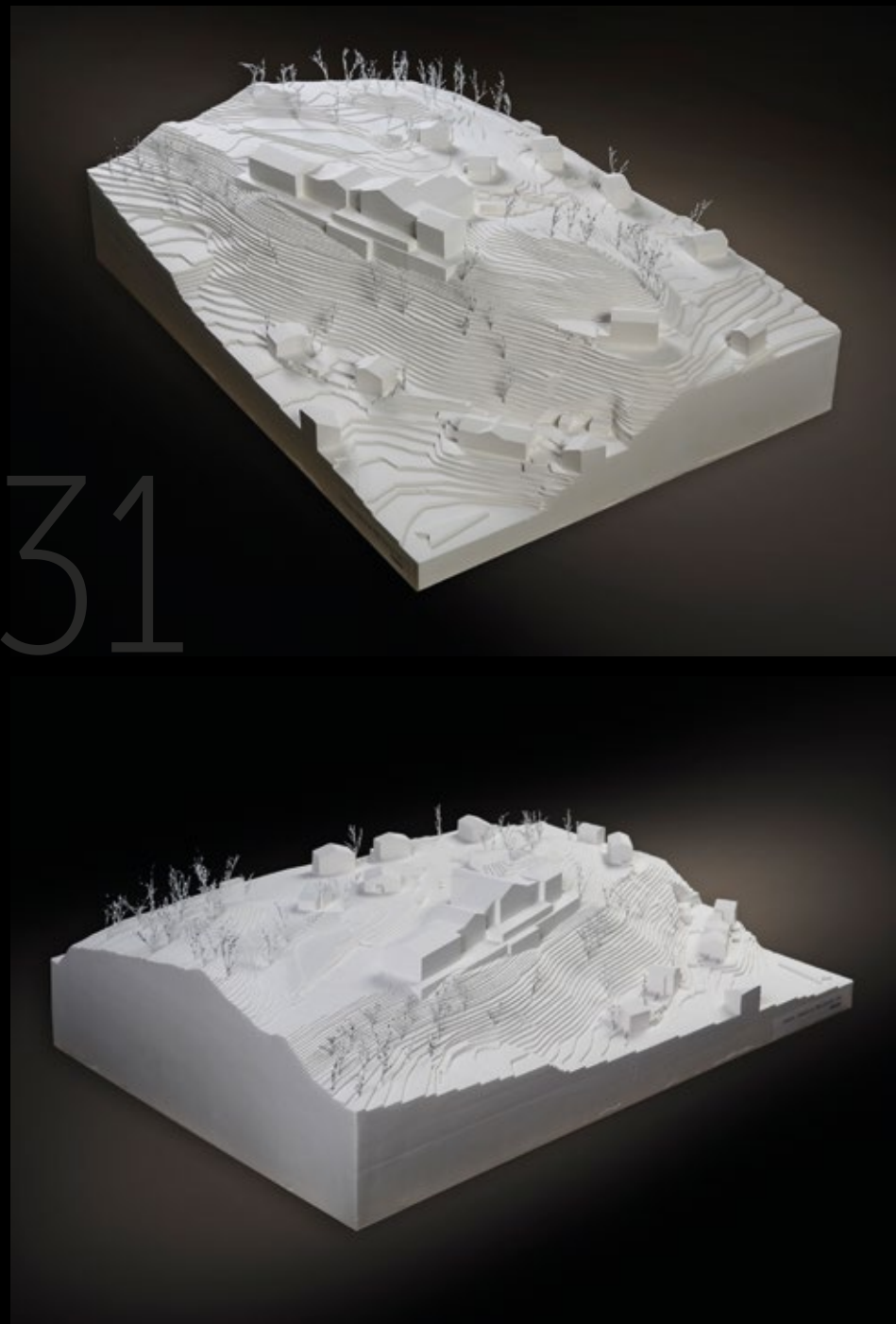
Joël Allimann, Véronique Heissler, Marie Frund-Eggenschwiler
Toufiq Ismail-Meyer, Frédéric Jordan, Diego Comamala

Auteur / Ingénieur

Groupement Guillaume Favre Ing. SA - Sion
et Pierre Kurmann Sàrl - Monthey
1950 Sion

Collaborateurs

Jean-François Favre, Pedro Faria, Denis Poncelet, Alexandre Bourban,
Murat Demir, Pierre Kurmann, Pierre Masserey



N° 31

Hospices

Auteur / Architecte

LVPH architectes Sàrl
1142 Pampigny

Collaborateurs

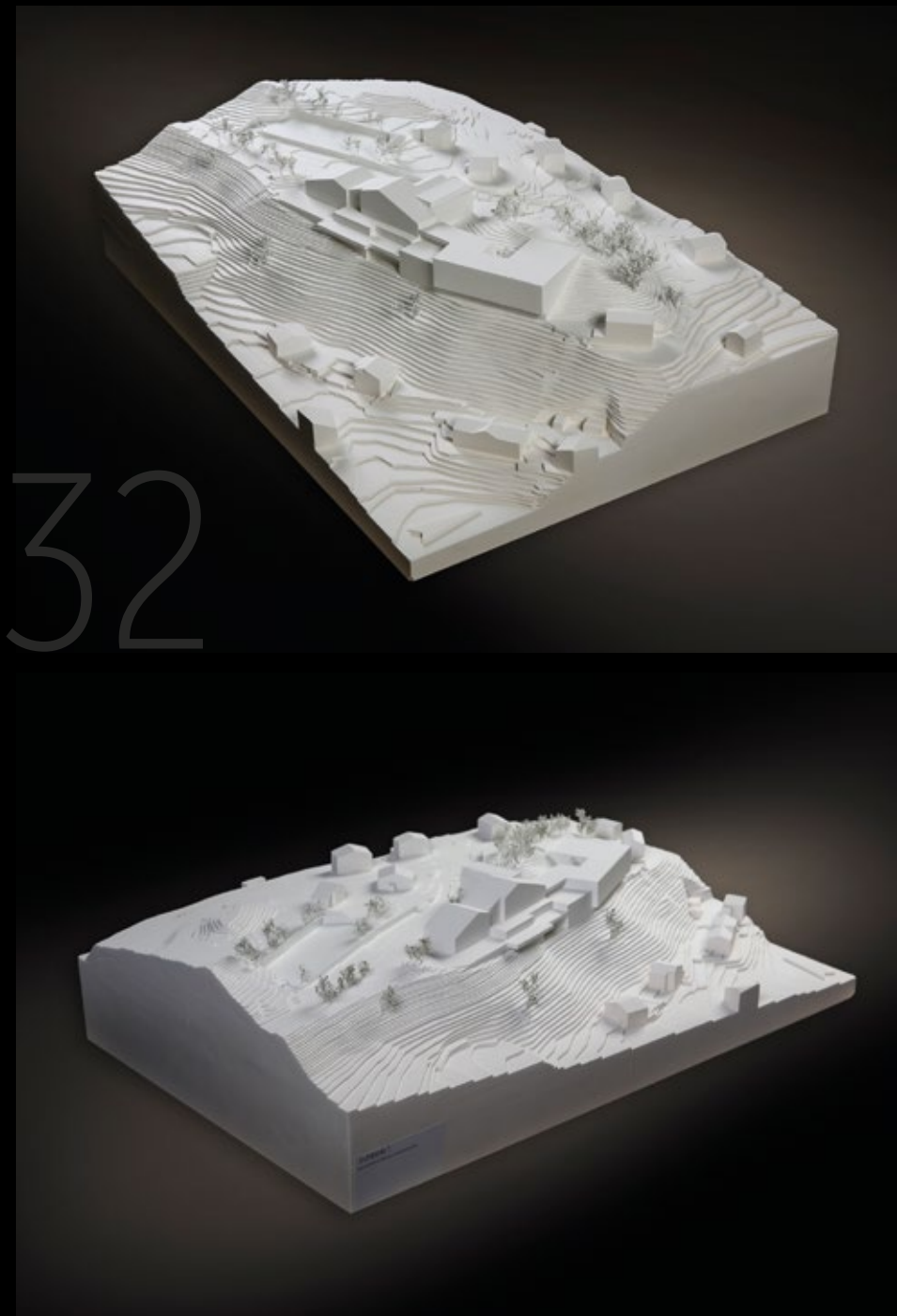
Laurent Vuilleumier, Pierre Arnou, Adrien Müller, Dora Regev

Auteur / Ingénieur

Monod-Piguet + Associés Ingénieurs Conseil SA
1007 Lausanne

Collaborateurs

Arno Pérez, Jean-Jacques Héritier



N° 32

Schtöckr !

Auteur / Architecte

Composite Sàrl
1004 Lausanne

Collaborateurs

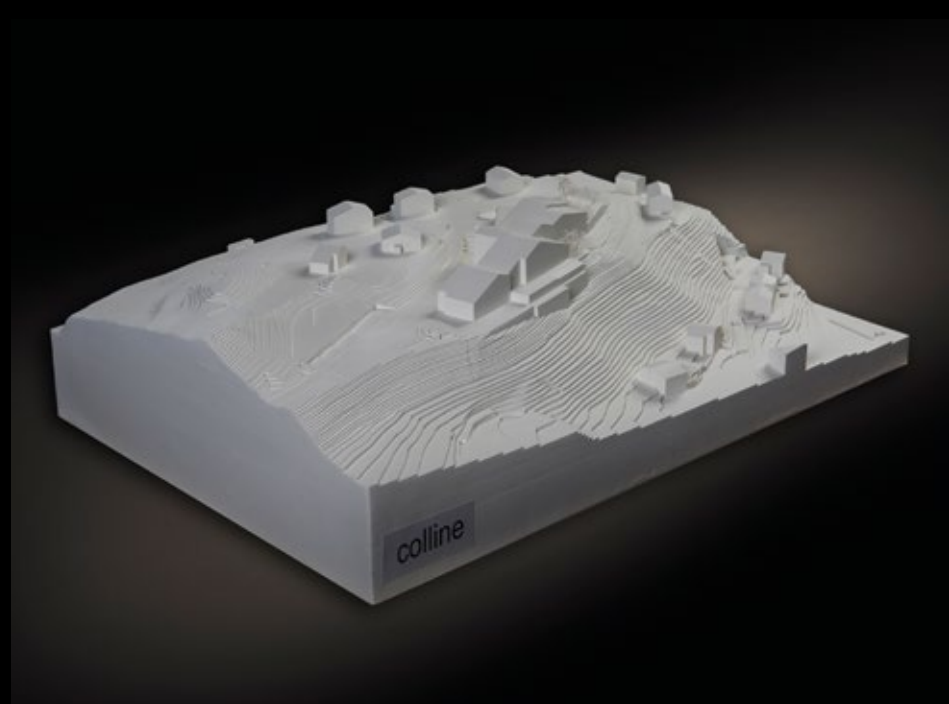
Jérôme Frachebourg, Philippe Robyr, Sambo Khoeun,
Sarah Piteau, Camille Mauchant

Auteur / Ingénieur

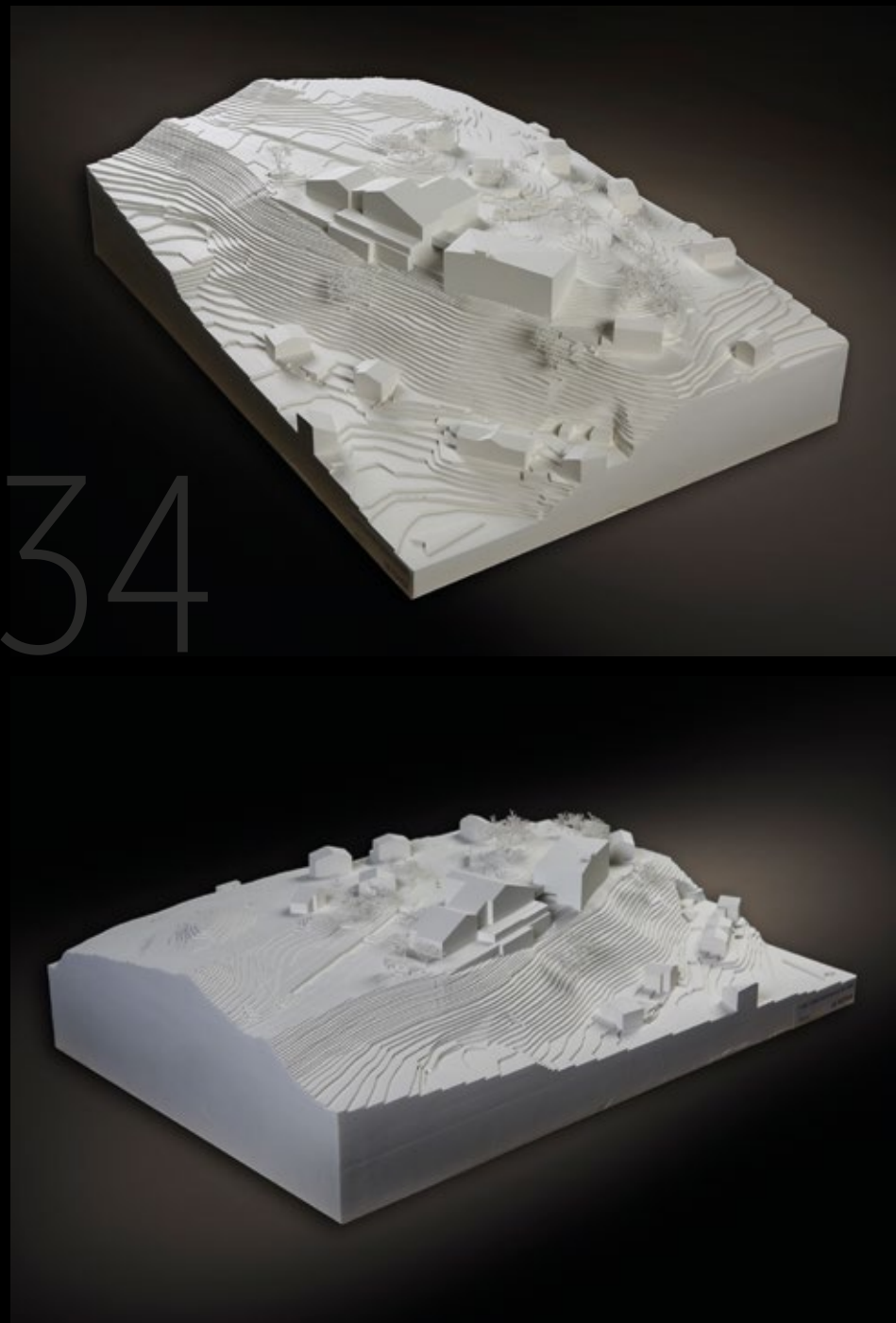
BISA - bureau d'ingénieurs SA
3960 Sierre

Collaborateurs

Patrick Robyr, Raphaël Garcia-Vogel



N° 33	Colline
Auteur / Architecte	Pierre Pralong Atelier d'architecture Sàrl 3963 Crans-Montana
Collaborateurs	André Pralong, Nicolas Brutinel
Auteur / Ingénieur	Barras Francis & Fils Bureau d'ing. civils 3963 Crans-Montana
Collaborateurs	Francis Barras



N° 34

Le Foyer

Auteur / Architecte

Daap architectes + Gonzalo Martinez architecture
1204 Genève

Collaborateurs

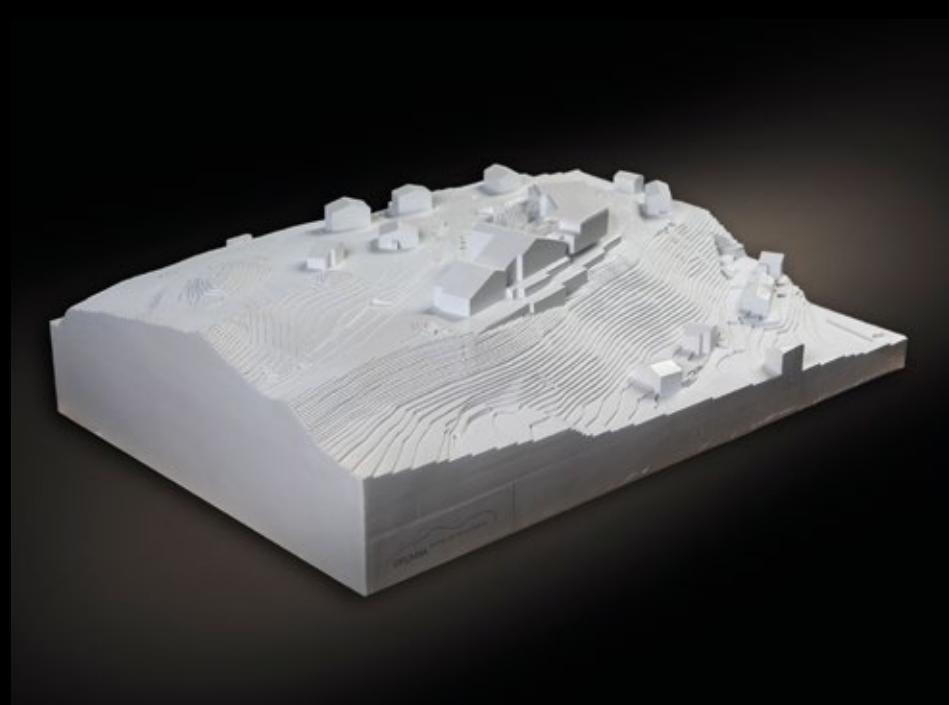
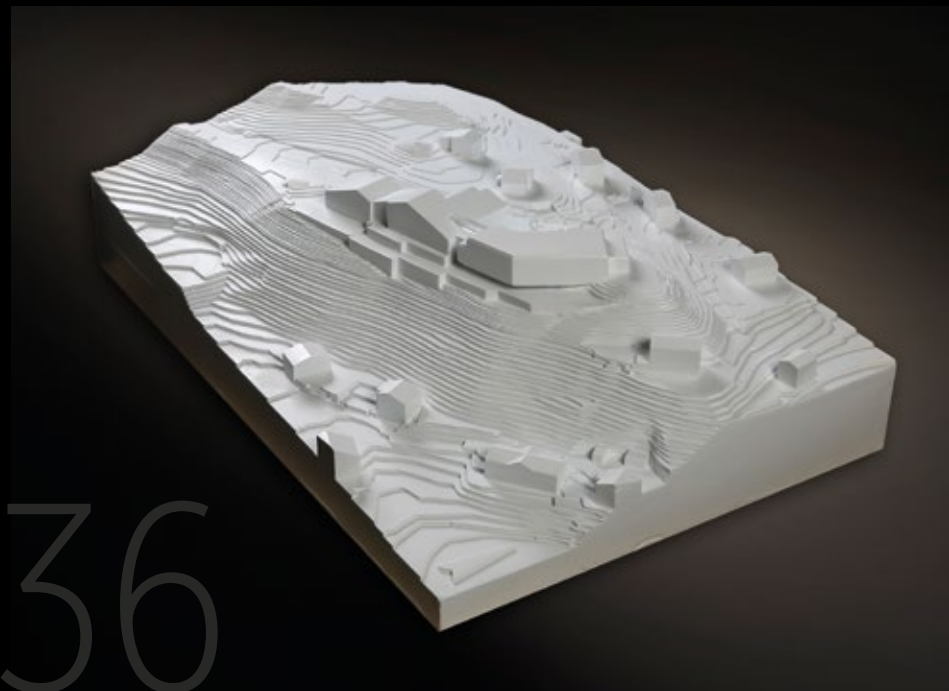
David Gatón Rogles, Gonzalo Martinez Márquez,
Jose Luis Tejedor Calvo, Andrés Subirá

Auteur / Ingénieur

Thomas Jundt ingénieurs civils
1227 Carouge

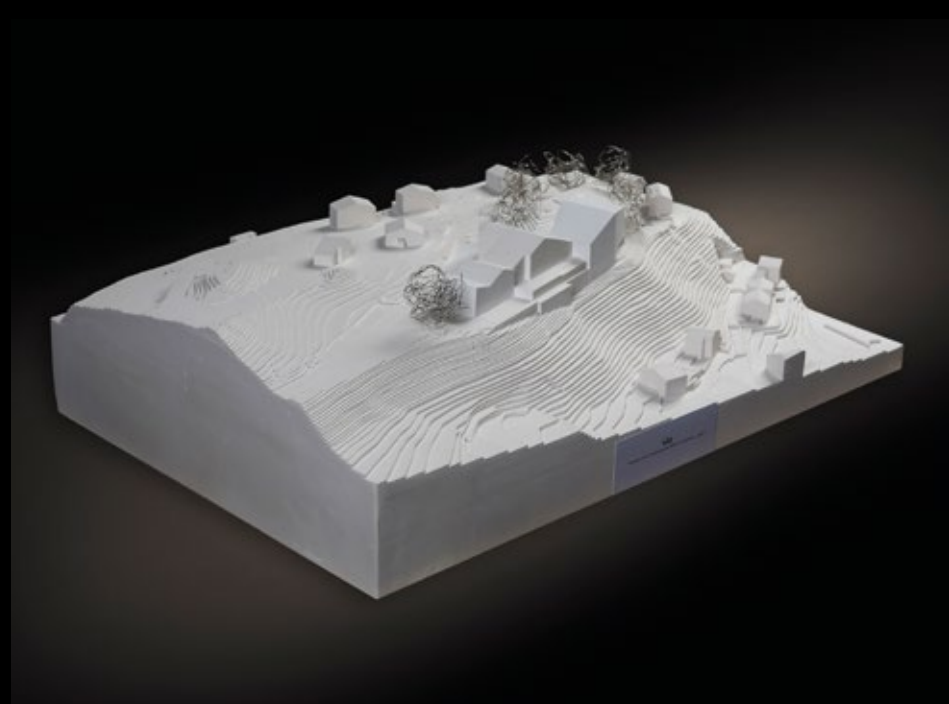
Collaborateurs

Patrick Borgeaud



36

N° 36	Sirumba
Auteur / Architecte	CARPO, Unipessoal, LDA 4750-463 Galegos (Santa Maria) - Portugal
Collaborateurs	Joao Pontes, Luisa Loureiro
Auteur / Ingénieur	Petignat & Cordoba Ingénieurs Conseil SA 1820 Montreux
Collaborateurs	Manuel Cordoba, Léonard Voirol, Grégoire Briguet



N° 37	Vie
Auteur / Architecte	ARRS_architectes, Unipessoal, LDA 28223 Pozuelo de Alarcón - Madrid / Espagne
Collaborateurs	Sotos Arellano, Ramos Ausin
Auteur / Ingénieur	Gex & Dorthe ingénieurs consultants Sàrl 1630 Bulle
Collaborateurs	Jacques Dorthe, Arian Dema, Arnaud Dorthe, Christophe Diacon, Sylvain Collet



Concours de projets
LENS / CHRIST ROI
Extension de l'EMS

Rapport du Jury - mars 2017



COMMUNE D'
ICOGNE



COMMUNE DE
LENS



COMMUNE DE
CRANS-MONTANA

